SPÉCIALITÉ DE MASTER
« HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE COMPARÉES
DES SOCIÉTÉS MÉDIÉVALES
(MONDES CHRÉTIENS ET MUSULMANS) »

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

MÉMOIRE de 2ème ANNÉE

PRÉSENTÉ PAR

BARRÉ Natacha

PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SOUS LA DIRECTION DE
Mme BAUD

2012-2013 (session : 2ème)

POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME NATIONAL DE MASTER
DÉLIVRÉ EN COHABILITATION PAR LES ÉTABLISSEMENTS :

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III
UNIVERSITÉ DE SAVOIE (CHAMBÉRY)
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS……4

INTRODUCTION…….……6

I/ Cadre de l'étude……..……...8

1.1/ Contexte géographique, géologique et anthropique……8

1.1.1/ Le Vivarais, région aux multiples facettes……8

1.1.2/ Implantation anthropique en Vivarais……...……10

1.1.3/ Intérêt d'un site en hauteur……..……12

1.2/ Méthodologie……...…… 13

1.2.1/ Rechercher et s'informer……...……...13

1.2.2/ Traitement des données textuelles et iconographiques…….…….15

1.2.3/ Etude archéologique…….…….17

II/ Historiographie…….…….19

2.1/ Sources manuscrites et éditées……19

2.1.1/ La Charte de Charles le Chauve……...……...19

2.1.2/ La *Charta Vetus* ou *Charta Vielha*…….……...19

2.1.3/ La charte de Donation de 977…….…… 20

2.1.4/ Les visites pastorales……21

2.1.5/ Autres sources écrites……21

2.2/ Sources iconographiques……23

2.2.1/ Gravure du XVIIème siècle……23

2.2.2/ Les cadastres Napoléoniens et le cadastre rénové……23

2.2.3/ Les photographies du XXème siècle……..25

2.2.4/ Plan du prieuré et ses bâtiments immédiats……...27

2.3/ Études et bases de travail……28

2.3.1/ Le Regeste Dauphinois……28

2.3.2/ Les érudits locaux……29

2.3.3/ Etudes récentes……..31

2.3.4/ Intervention Archéologique……..34

III/ Historique……..35

3.1/ De l'antiquité au Moyen-âge……...35

3.1.1/ De l'époque tardo-antique à la première moitié du Xème siècle…….35

3.1.2/ De la deuxième moitié du Xème siècle au XIIème siècle……37

3.1.3/ Du XIIIème au XVème siècle……39

3.2/ Du XVIème siècle à nos jours……..43

3.2.1/ Des guerres de religion à la révolution……43

3.2.2/ Du XVIIIème siècle à nos jours……..44

IV/ Analyse archéologique……..48

4.1/ Le chevet……...49

4.1.1/ L'abside (UM 006)……..……49

4.1.2/ Les Absidioles (UM 007 et 008)……52

4.2/ Le transept……54

4.2.1/ Le mur sud du bras sud du transept (UM 009)……..54

4.2.2/ Le mur ouest du bras sud du transept (UM 011)…… 62

4.2.3/ Le bras nord du transept (UM 028 et UM 031)……..66

4.3/ Les angles de la croisé du transept……67

4.3.1/ L'angle sud-ouest ; la tour d'escalier (UM 012)……68

4.3.2/ L'angle nord-ouest ……71

4.4/ La nef……73

4.4.1/ Première travée est (UM 013)……..73

4.4.2/ Deuxième travée (UM 015)……..77

4.4.3/ Troisième travée (UM 017)……..80

4.4.4/ Les contreforts du mur sud……..81

4.4.5/ Le mur nord de la nef……81

4.5/ L'espace conventuel……82

4.5.1/ Le bâtiment est (Bat 44)……83

4.5.2/ Le passage (Bat 43)……85

4.5.3/ Le Bâtiment vouté (Bat 39)……86

4.5.4/ Le Bâtiment rectangulaire (Bat 42)……88

4.5.5/ Différents éléments (Bat 41)……89

4.5.6/ La bergerie (Bat 32)……..90

4.6/ L'étude de mortier……...91

4.7/ Bilan……...92

4.7.1/ La Prieurale……..……92

4.7.2/ Les Bâtiments conventuels……..98

4.7.3/ Proposition de phasage et circulation……100

CONCLUSION……..103

ANNEXES…….….105

GLOSSAIRE……118

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE……..126

REMERCIEMENTS

Les remerciements reviennent, en premier lieu, à madame Anne BAUD, pour avoir proposé puis dirigé ce sujet. Ainsi que pour les appuis divers et les connaissances qui ont été précieux durant toute la durée de l'étude.

À l'entreprise Lafarge, propriétaire des lieux, qui a aimablement donné l'accès à sa propriété et l'a clôturée. Et spécialement à monsieur Eric MOITIÉ qui fut mon interlocuteur privilégié.

Je remercie chaleureusement monsieur François AUZAS, président de l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin, ainsi que madame Simone BERTRAND, qui en est membre, pour leur soutien et le partage de leurs connaissances de la région.

À madame Anne FLAMMIN, sans qui l'étude archéologique n'aurait pu se faire dans sa totalité et qui l'a complétée par ses compétences dans l'utilisation du scan laser.

Je remercie en outre les membres de ma famille pour leur aide et leur soutien.

Et à Thomas GENTY, qui a toujours été présent durant cette année et qui m'a aidé par sa présence, ses connaissances et son expérience dans le domaine archéologique.

Enfin, je remercie mes amis, Emilie COMES, Mathilde DURIEZ, Charlotte GAILLARD, Amélie ROGER, Sandra PIOTROWSKI et Romain BOISSAT, pour leur aide, leur disponibilité et leur soutien.

LE PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

INTRODUCTION

Les monastères se sont multipliés en Occident depuis le fin de l'Antiquité et ont eut le choix entre différentes règles de vie. L'une d'entre elles est la Règle de Saint-Benoît, qui donne son nom aux Bénédictins et qui se généralise durant le IXème siècle, sous l'impulsion de l'Empereur et de Benoît d'Aniane. Cette règle s'impose alors dans tous les monastères de l'Empire. C'est ensuite, au début du Xème siècle, que l'on assiste à la fondation de ce qui devait devenir plus tard le plus grand ordre monastique bénédictin : l'ordre de Cluny.

Celui-ci s'enrichit rapidement durant les trois premiers siècles de son existence. En effet, les bénédictins ont bénéficié de nombreuses donations de terres et autres biens mobiliers et immobiliers, pour le salut des bienfaiteurs. L'ordre de Cluny engendre alors des maisons-filles de plus en plus nombreuses jusqu'à la fin du XIIIème siècle environ. Parmi elles : le prieuré Saint-Pierre de Rompon (Ill. 1 à 3), dans le diocèse de Viviers, dans l'actuel département d'Ardèche (Pl. 1).

Ces maisons portent le nom d'abbaye, pour les plus grandes, ou le nom de prieuré, pour les plus petites. Elles s'implantent à proximité des voies de communication, tout en restant hors des villes, permettant ainsi de se développer.

Ces monastères sont plus ou moins bien connus selon les régions. Ainsi, en Vivarais, les fondations sont peu nombreuses, mais cela n'empêche pas l'Ordre de Cluny de s'implanter dans la région grâce à ses dépendances, surtout dans la vallée du Rhône et le Bas-Vivarais.

Le prieuré est un lieu de vie spirituelle et économique permettant l'existence d'une communauté de moines plus ou moins importante. Elle est dirigée par un prieur et dépend d'une abbaye mère. Les monastères clunisiens dépendent tous de la maison-mère de Cluny, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre fondation clunisienne. Ainsi, le prieuré Saint Pierre de Rompon se trouve sous la dépendance directe de Cluny dès 977 et reçoit certaines maisons qui deviennent ses dépendances. Cela signifie que les dépendances rendent des comptes au prieuré, qui lui-même rend des comptes à l'abbaye de Cluny.

Le Prieuré Saint-Pierre de Rompon est le sujet du présent mémoire pour diverses raisons ; l'une d'entre elles est qu'il n'a pas été étudié d'un point de vue archéologique. En effet, l'historiographie est plutôt maigre : le site a été brièvement décrit pas Paul d'Albigny à la fin du XIXème siècle[1] ; le plateau a été l'objet de deux interventions archéologiques préventives sur la zone située au nord du prieuré en 2003[2] ; puis d'une étude dans le domaine de la conservation du patrimoine, à propos de l'amélioration des conditions de maintien en l'état et de mise en sécurité du prieuré[3] en 2006.

Dans le cadre de l'élaboration de ce travail, le monastère a été l'objet d'une étude de bâti en 2012. Celle-ci débouche sur deux écrits plus ou moins semblables et complémentaires : un mémoire universitaire et un rapport d'opération transmis au Service Régional d'Archéologie de la région. Par exemple, le rapport détaille davantage les questions de méthodologie de terrain, notamment la réalisation du plan (menée avec l'aide de Thomas Genty). De même pour la méthodologie concernant l'utilisation du Scan Laser, avec la collaboration d'Anne Flammin (IE en archéologie au CNRS, UMR 5138) qui a rédigé un texte sur le sujet dans le rapport de fouilles de Veyrines (2012), qui a été repris et adapté pour Rompon avec son aide. Une synthèse est néanmoins proposée dans le présent mémoire (partie « Méthodologie »). Enfin, les autres éléments présents dans le rapport (par exemple le détail des fiches US/UM, etc.) ne sont pas présents ici. Seules les listes des US/UM et des entités architecturales ont été insérées dans ce rendu.

Enfin, l'étude archéologique du prieuré a été l'occasion de faire une synthèse des quelques recherches et études menées jusqu'à présent. On a pu associer et comparer l'état des sources connues par Paul d'Albigny et celles connues aujourd'hui. De plus, l'étude du site a été jugée propice et relativement pressante, puisque les années qui passent n'arrangent pas l'état de conservation des vestiges. Ainsi, cette étude est un premier pas vers une mise en valeur du site. En effet, il sera possible, pour le propriétaire (Entreprise Lafarge) de consolider les vestiges, et peut-être de réaliser quelques supports de médiation.

---

[1] Albigny P., « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, pp. 425-435, pp. 490-501, pp. 543-553 et pp. 599-603

[2] Ferber E., Ferber F., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS mars 2003
Ferber E., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS septembre – novembre 2003

[3] Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon*, Avril – Sept 2006

I/ Cadre de l'étude

1.1. Contexte géographique, géologique et anthropique

1.1.1. Le Vivarais, région aux multiples facettes

Le Vivarais, qui correspond à peu près à l'actuel département de l'Ardèche, est divisé en deux zones climatiques : au sud, avec un climat plutôt méditerranéen comme le Languedoc et la Provence ; en revanche le climat du nord est plutôt continental comme à Vienne ou Lyon… L'ensemble du Vivarais est composé de zones de petites et moyennes montagnes : des plaines, à 100 m d'altitude, aux montagnes, à plus de 1700 d'altitude. Ces différences d'altitude impliquent des variations de climat, de faune et de flore parfois importantes. Ainsi, divers types de cultures et élevages sont possibles.

Le nombre de région en Vivarais varie très légèrement selon les auteurs. Dans le cadre de cette étude, le choix s'appuiera sur le récent ouvrage de Pierre Yves Laffont[4] qui en comptabilise sept.

Le climat et l'altitude ne sont pas les seuls éléments changeants en Ardèche. Son manteau géologique[5] est très variable dans son ensemble, mais peut être divisé en deux zones principales. Il y a d'une part la région des roches volcaniques et cristallines au nord et à l'ouest (proximité du massif central). Cette zone se délimite à partir du nord-ouest du Haut-Vivarais, en passant sur la partie ouest des Boutières et en incluant la partie ouest des Cévennes tous en intégrant la Montagne ou le Plateau. D'autre part, la région des roches sédimentaires, qui comprend un peu plus de la moitié est du Haut-Vivarais et des Boutières ainsi que le Coiron, le Bas-Vivarais et la moitié ouest des Cévennes. Ci-dessous, on trouvera une description plus détaillée des régions du Vivarais.

Le Haut-Vivarais

---

[4] Laffont P. Y., *Châteaux du Vivarais: pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut moyen âge au XIII° siècle*, Rennes, 2009,

[5] Carte G. Naud. D.A.O. Chr. Ronco, Doc S.R.A. Rhône Alpes, Dupraz J., Fraisse C., *Carte Archéologique de la Gaule ; Ardèche*, 2001

Le Haut-Vivarais se situe au nord de l'actuel département de l'Ardèche, et varie entre 300 et 600 m d'altitude, pour la région allant d'Annonay à la vallée de l'Eyrieux. Sur sa partie occidentale, il s'élève en moyenne de 600 à 1200 m d'altitude ; ceci lui donne un climat tempéré favorable à la forêt et la production de céréale.

Les Boutières

Au sud de cette dernière se trouve la région des Boutières, s'élevant entre 600 et 1000 m d'altitude. Sa situation, comprise entre les Montagnes et la Vallée du Rhône, fait que son climat varie selon sa proximité avec l'un ou l'autre. C'est une région adaptée à l'élevage et à la châtaigneraie.

La Montagne ou le Plateau

Les Montagnes forment la limite occidentale du Vivarais et s'élèvent à 1100 et 1200 m d'altitude, parfois davantage (comme le Mont Gerbier des Joncs, culminant à 1551 m). C'est une région volcanique, principalement composée d'herbages. Le climat y est rude.

Le Coiron

Le Coiron est un espace situé au sud des Boutières et, comme ces dernières, entre les Montagnes et la Vallée du Rhône. C'est un plateau basaltique qui s'élève de 550 m à 1000 m d'altitude. Le climat y est doux, ce qui permet la culture des céréales et de la châtaigneraie.

Le Bas-Vivarais

Le Bas-Vivarais marque la limite sud du Vivarais. C'est une région située à moins de 300 m d'altitude en moyenne, à l'exception du plateau du Gras qui s'élève entre 600 et 700 m d'altitude. Cette zone permet de nombreuses cultures, ainsi que l'élevage.

Les Cévennes

A l'ouest de celle-ci se situent les Cévennes. Cette zone varie en altitude de 300 m à 1500 m, ce qui permet une certaine diversité de faune et de flore. La proximité avec le Bas-Vivarais donne un climat doux, celle avec les Montagnes permet une certaine qualité de culture, due aux sols volcaniques. Pourtant, dans la partie où le sol est composé de schiste, les cultures y sont de qualité médiocre.

La Vallée du Rhône

Enfin, la Vallée du Rhône[6] longe à l'est le Vivarais du nord au sud. Il s'agit d'une vallée alluviale bordée par les plateaux calcaires, tel le mont Rompon. Le fleuve permet une agriculture de qualité et un climat doux. D'autres vallées, telles que celles de l'Ouvèze, de l'Eyrieu ou de Payre[7] rejoignent la Vallée du Rhône.

1.1.2. Implantation anthropique en Vivarais

Le Vivarais est une région dans laquelle la population humaine est attestée de façon importante depuis le paléolithique et le mésolithique[8]. On constate, en effet, que les groupes se sont installés dès le paléolithique sur des sites cléments (notamment les plaines au sud du Vivarais), à proximité des points d'eau : la plus grande zone de peuplement connue se situe aux alentours de la rivière l'Ardèche et de ses affluents ou le long de la vallée du Rhône. Ainsi, deux sites se situent à proximité de notre site. Ils sont tous les deux datés du paléolithique. L'un deux est le site de Payre[9] sur l'actuelle commune de Rompon. À partir du néolithique[10], les sites comportant des traces de peuplement fleurissent dans la vallée du

---

[6] Denizot G., Roman F., « Une excursion géologique dans la moyenne et la basse vallée du Rhône », dans *Les Études rhodaniennes*, Vol. 8 n°1-2, 1932, pp. 41-77
[7] Reynier E., « La région Privadoise (Ouvèze et Payre) », *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, 1915, Tome 3, n°1, pp. 1-56
[8] Dupraz J., Fraisse C., *Carte Archéologique de la Gaule ; Ardèche*, 2001
[9] Moncel M.-H., *Le site de Payre : occupations humaines dans la vallée du Rhône à la fin de pléistocène moyen et au début du pléistocène supérieur*, Paris, 2008
[10] Dupraz J., Fraisse C., *Carte Archéologique de la Gaule ; Ardèche*, 2001

Rhône et en Bas-Vivarais. On peut constater que l'implantation autour du site de Payre est valorisée.

À l'époque antique, les sites se multiplient et couvrent le sud et la moitié est du Vivarais, c'est-à-dire l'Helvie. Le choix se fait naturellement près des cours d'eau et dans les plaines[11]. Ces populations s'installent sur des lieux d'altitude variant entre 500 et 1000 m. L'époque romaine, apporte avec elle des infrastructures permettant de s'implanter davantage dans les terres, notamment les voies de communications (apparaissant surtout dans les plaines). On peut constater que ce réseau a pour centre, dans cette région, la ville d'Alba, chef-lieu du territoire qui, au Ier siècle avant n. ère, devient une partie de la Narbonnaise. Enfin, elle deviendra cité épiscopale jusqu'à la fin de l'antiquité.

Les voies de communication principales et secondaires sont à peu près les mêmes pour l'antiquité et l'époque médiévale (Pl. 2). Il y a d'une part les fleuves et rivières qui ont été apprivoisés et d'autre part les voies terrestres. Parmi les voies principales de la région : la Via Aggripa avec son segment Lyon-Arles, qui longe le Rhône. À partir d'elle, d'autres voies entrent dans les terres du Vivarais, notamment celle partant de Bœuf (Vallée du Rhône) au Puy-en-Velay, ou celle qui part du Teil dans la vallée du Rhône au Puy-en-Velay en passant par Alba. Des petites voies secondaires sont également créées à partir d'agglomérations situées dans la vallée du Rhône, notamment Tournon ou le Pouzin, dont les voies rejoignent le Puy-en-Velay.

Dès la fin de l'antiquité, la cité épiscopale ne se situe plus à Alba mais à Viviers[12] (et y demeure actuellement). Cette ville étant positionné sur le Rhône, le lieu est plus stratégique pour diriger le diocèse. De plus, il est possible de se déplacer plus facilement dans toute la vallée du Rhône. Ainsi, les voies romaines permettent les déplacements au nord, au sud et dans les terres du Vivarais. Les limites du diocèse (Pl. 3) se forment sur cette base et sont confirmées, dans la *Dotation* de Viviers, qui mentionne les noms des sites dépendants du diocèse. Le Vivarais de l'époque médiévale se construit avec une économie où les échanges

[11] *Id.* ; Laffont P. Y., *Châteaux du Vivarais: pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut moyen âge au XIII° siècle*, Rennes, 2009,

[12] Esquieu Y., *Les anciennes églises d'Alba, étude historique et archéologique*, Lyon, 1970 ; *DARA: Vivier, cité épiscopale: étude archéologique*, Lyon, 1988 ; Régné J., *Histoire du Vivarais, le développement politique et administratif du pays de 1039 à 1500*, tome 2, Largentière, 1914 ; *Histoire du Vivarais, le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039)*, Tome 1, Largentière, 1914

sont rendus possibles par les axes fluviaux et routiers[13]. Enfin, dès le IXème siècle, les établissements religieux commencent à se multiplier.

1.1.3. Intérêt d'un site en hauteur

Le prieuré Saint-Pierre de Rompon se situe sur le plateau de Rompon, dépendant de la commune de Le Pouzin. Cette commune se situe sur la rive droite du Rhône, à 25 km au sud de Valence, et à 28 km au nord de Montélimar. Elle fait partie du district du Coiron et se situe à 14 km de Privas. Deux anciens axes de communication bornent cette ville ; à l'est : la Via Aggripa ; et au sud : la voie secondaire qui mène au Puy-en-Velay.

Le site surplombe la vallée du Rhône et se situe sur sa rive droite. L'intérêt du lieu consiste en sa situation en hauteur (il culmine entre 280 m et 308 m d'altitude), dominant la vallée du Rhône. De plus, le plateau est limité au sud par la vallée de l'Ouvèze et au nord par l'un des ravins dudit plateau. Seul l'ouest permet de rejoindre convenablement Rompon-le-Vieulx et Rompon. Deux autres petits chemins[14] de randonnée, très escarpés, mènent au Pouzin (l'un partant du bourg du Pouzin, l'autre partant de l'extrémité nord de la ville). L'un d'eux est peut-être identifiable sur la gravure du Pouzin du XVIIIème siècle[15], où le Couvent des Chèvres apparaît.

Ces caractéristiques géographiques, ainsi que l'implantation antique au Pouzin (voies romaines et pont gallo-romain[16]) expliquent probablement le choix de l'implantation tardo-antique d'un site fortifié[17] sur le plateau. Le lieu se situe également à proximité du Rhône et de l'Ouvèze, ainsi que de nombreux petits cours d'eau sillonnant le plateau.

---

[13] Brechon F., *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges (1250-1450)*, Université Lumière Lyon 2, 2000, Thèse manuscrite
http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/brechon_f#p=0&a=top

[14] Albigny P., « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, pp. 425-435, pp. 490-501, pp. 543-553 et pp. 599-603

[15] Estampe conservé à la Bibliothèque Nationale ; Laffont P. Y., *DARA: Atlas des châteaux du Vivarais (X°, XIII° s.)*, n°25, Lyon, 2004, p. 173

[16] Blanc André. « Ponts gallo-romains et très anciens de l'Ardèche et de la Drôme », *In : Gallia*, Tome 26 fascicule 1, 1966, pp. 77-99

[17] Ferber E., « Le Pouzin, Couvent des Chèvres », *in Bilan scientifique DRAC Rhône-Alpes*, Lyon, 2003, pp.52 - 53

Géologiquement, il s'agit d'un plateau calcaire, avec du calcaire blanc datant du Jurassique supérieur et du calcaire ocre datant du Crétacé inférieur, dont on s'est servi pour la construction des édifices, en particulier un calcaire fin (ensemble de la construction) et quelques traces de calcaire « cristallin ». Outre l'actuelle carrière Lafarge et une autre ouverte au XIXème siècle, les exploitations antiques et médiévales ne pas encore connues. Il est possible d'envisager des carrières à ciel ouvert sur le plateau. L'exploitation médiévale se fait en accord avec les lits de calcaires que l'on voit sur le plateau et qui sont identiques aux modules de blocs visibles en parement sur l'église.

1.2. Méthodologie

1.2.1. Rechercher et s'informer

Premier contact

Avant de commencer toute recherche sur le prieuré Saint-Pierre de Rompon, il a fallu, dans un premier temps, prendre contact avec l'entreprise Lafarge Granulats, propriétaire du terrain. C'est avec monsieur E. Moitié, responsable Foncier & Environnement de Lafarge Granulats Sud, membre de l'entreprise, qu'il m'a été donné de discuter du sujet. Ainsi, j'ai pu avoir l'autorisation de me rendre sur le site, qui a été clôturé durant l'été 2010 pour des raisons de sécurité. Ma présence dans l'espace comprenant la prieurale a pu se faire sous deux conditions : ne jamais être seule sur le site du prieuré et informer de ma présence et mon départ.

J'ai également pris contact avec l'Association des sites clunisiens et l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin. Afin de savoir s'ils disposaient de premiers éléments pouvant me servir de point de départ pour l'étude. De nombreux échanges m'ont ainsi permis de prendre connaissance des quelques travaux ayant pour sujet le plateau de Rompon.

Monsieur F. Auzas, président de l'Association pour la Recherche du Patrimoine de Le Pouzin, et madame S. Bertrand, qui en est membre, m'ont informée sur l'évolution du site pendant ces dernières années. Monsieur F. Auzas fut d'une aide précieuse, notamment en me

fournissant un exemplaire de C. Perroud-Christophle, *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* plus réédité et introuvable. Madame Bertrand a suivi de près les interventions qui ont eu lieu sur le plateau de Rompon. J'ai pu être mise au courant des interventions commises par l'un des propriétaires entre 1998-2000, illégale puisque se dernier est inscrit aux Monuments Historiques. Ils m'ont également redirigé vers deux études archéologiques : la double intervention de l'I.N.R.A.P. en 2003 sous la direction de E. Ferber (diagnostics dans le cadre d'une éventuelle extension de la carrière). Mais aussi une étude de master, fait par D. Faure, *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon* en 2006, qui propose différents scénarii dans le cadre d'un éventuel aménagement du site.

Démarche générale

Ces études ont permis de prendre un premier contact avec le site et de déterminer dans quelles directions se tourner. Le prieuré Saint-Pierre de Rompon se situe dans le Vivarais, il était nécessaire de connaitre l'histoire générale de la région (G. Cholvy, J. Régné, l'abbé Rouchier). J'ai donc consulté des ouvrages généraux sur l'histoire du Vivarais, mais aussi des ouvrages plus spécifiques sur le diocèse de Viviers (l'abbé J. Charay, ou encore O. Darnaud), ainsi que les recherches d'érudits locaux (A. Mazon, P. d'Albigny). Enfin, j'ai pris connaissance de l'histoire de Cluny et de ses prieurés (M. Pacaut, Ph. Racinet, D. Riche…).

Recherche des Sources

Avant de consulter les archives départementales, je me suis penchée sur les sources imprimées de l'ordre de Cluny (Dom Charvin, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny*), ce qui m'a permis de connaître les conditions et l'évolution du prieuré dans le temps, grâce aux visites qui nous sont parvenues.

D'autres ouvrages permettent de se rediriger vers certaines archives départementales ou nationales. Les regestres fournissent des inventaires de sources comprenant un résumé et leur localisation. Ainsi, il est possible de connaître l'existence d'archives pouvant intéresser les chercheurs, avant de se rendre à l'aveuglette dans certaines archives. Dans le cadre de

cette étude, le regestre dauphinois d'U. Chevalier et le regestre Vivarois ont été fort utiles et m'ont redirigée vers les archives nationales, mais aussi les archives d'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère.

Pour ce qui concerne le prieuré de Rompon, les archives sont principalement conservées à Privas, aux archives départementales d'Ardèche. Toutefois, quelques documents ont été trouvés aux archives départementales de l'Isère et de la Drôme mais en petit nombre. Certains documents usuels sont en outre disponibles en ligne, comme c'est le cas pour les cadastres napoléonien de 1810 et les rénovés de 1936.

1.2.2. Traitement des données textuelles et iconographiques

Les sources textuelles n'ont pas été traitées de la même manière selon leur intérêt pour le présent travail. En effet, leur étude est approfondie lorsque nécessaire et sont simplement présentées lorsqu'elles ne correspondent pas directement à nos recherches (par exemple : les documents des dépendances du prieuré). Ainsi, on a pu comparer l'inventaire des sources disponibles actuellement avec celles consultées par Paul d'Albigny résumées dans ses articles publiés par la Revue du Vivarais : le nombre de sources accessibles aujourd'hui, est bien inférieur à celles qu'il avait consultées.

Sources de l'Ordre de Cluny

Parmi ses données, les visites de l'Ordre de Cluny ont fait l'objet d'une étude approfondie. À travers des informations spécifiques, comme le nombre de moines, l'état des bâtiments, le bon fonctionnement du prieuré d'un point de vue spirituel ou temporel, une ou plusieurs tendances se dessinent. On a donc, pour chaque visite de l'ordre, listé les données liées au prieuré dans un tableur.

Sources traitées à partir d'étude

D’autres documents ont été traités avec attention : c’est le cas, par exemple, des articles de P. d’Albigny. En effet, sur l’ensemble des articles concernant le prieuré Saint-Pierre de Rompon, onze listent les sources employées lors de son étude. Il était nécessaire d’en faire un inventaire, en essayant d’inclure à chaque fois le titre, la date et son contenu lorsque cela est possible. Ceci constitue une première base d’information permettant de connaitre la source et d’essayer de la retrouver.

Sources cadastrales

L’étude du cadastre est simple. En effet, il se limite à la commune du Pouzin et plus précisément à la zone du plateau. Les cadastres sont au nombre de deux. Il s’agit du cadastre napoléonien et du cadastre rénové. Ainsi, on peut comparer les légers changements qui se sont opérés durant la période 1810-1936. Ils marquent l’emplacement des chemins, des cours d’eau, des promontoires… Le cadastre rénové donne en plus une numérotation des parcelles qui correspond à l’inventaire fait des terres et de leur propriétaire, conservé aux archives. Ils marquent tous deux la présence de bâtiment ou non.

Sources photographiques

Les clichés photographiques du XXème siècle constituent une source non négligeable d’informations. Les prises de vue, qu’elles soient aériennes ou au sol, permettent de constater les changements physiques des vestiges. Ainsi, on constate des consolidations ou des effondrements.

Autres sources d’Archives

D’autres sources ont été inclues dans l’étude, sans pour autant avoir besoin d’être préalablement traitée. C’est le cas de comptes-rendus datant de 1973-1975, mentionnant des plaintes émanant du propriétaire au sujet de fouilles clandestines, ou au contraire émanant d’autres personnes signalant les interventions sauvages de terrassement d’un autre propriétaire sur le site même du prieuré.

Enfin, certaines sources sont simplement présentées car ne touchant pas directement le sujet de cette étude. C'est le cas, par exemple, des terriers en faveur de Rompon, qui, dans le cadre de l'étude de l'implantation du prieuré et de ses dépendances, sont fort utiles.

1.2.3. Étude archéologique

L'étude archéologique de bâti a été menée en deux temps : l'intervention sur le terrain puis le traitement des données. Ainsi, après les premières visites de reconnaissance des principaux éléments visibles, une demande de campagne d'analyse du bâti a été déposée fin 2011 pour l'année 2012, auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes, département de l'Ardèche. Un dossier à été fourni pour réaliser des relevés sur l'ensemble des murs de l'église et les quelques élévations des bâtiments conventuels. La campagne de relevé s'est tenue les deux dernières semaines d'avril 2012, après que la demande d'intervention bénévole ait été acceptée. Elle s'est faite avec l'aide d'étudiants en master (R. Boissat, E. Comes, M. Duriez, S. Piotrowski et A. Roger).

La collecte des données de bâti regroupe différentes méthodes (Ill. 4 à 8). La première étant le relevé manuel pierre à pierre. Tous les parements ont été dessinés jusqu'à une certaine hauteur (3 à 4 mètres), grâce à l'utilisation d'échelles mobiles, le sol constitué souvent de blocs effondrés rendant impossible l'installation d'un échafaudage. Il a donc fallu utiliser une autre méthode pour les parties les plus hautes.

Ces problèmes de sol n'ont pas permis d'utiliser convenablement la technique de la photo redressée qui devait initialement être utilisée sur les vestiges des murs du grand bâtiment se situant à l'est. Toutefois, elle a été utilisée sur une petite partie de ce dernier et finalement complétée partiellement au relevé manuel.

Les relevés manuels ont été complétés, dans les parties hautes de murs, par un scan laser[18] sur l'ensemble de la prieurale. Cette opération à été menée par Anne Flammin (IE en archéologie au CNRS à l'UMR 5138). Pour ce faire, des stations sphériques ont été installées à divers endroits, permettant au laser scanner de se repérer dans l'espace. De plus, certaines

[18] Plus de précision dans le rapport de 2013

sphères servent à recaler automatiquement les scans entre eux dans le logiciel Faro Scene. Puis le scanner laser a été lancé dans la résolution choisie. Une fois la prise de données sur le terrain effectuée, les scans ont été traités par les logiciels Faro Scene et 3D Reconstructor. Le résultat se présente sous la forme de nuages de points issus de cinq scans différents. Les parties de l'édifice qui nous intéressent ont alors été sélectionnées, et on a pu obtenir cinq ortho-photographies pour compléter les relevés manuels. L'opération a concerné les parties hautes du parement externe de la deuxième travée de la nef, ainsi que les deux parements des murs sud et ouest, du bras sud du transept.

En plus des relevés sur le bâti, il a été possible de revenir ultérieurement sur le terrain, pour réaliser un plan[19] de l'ensemble des vestiges à la lunette de chantier. Cette entreprise a été menée par Thomas Genty (archéologue) et moi-même. Ainsi, il a fallu poser des stations définissant les axes de référence des angles et des distances levés. Cette méthode, assez approximative, n'a été choisie que faute de disposer d'un matériel plus efficace, et a produit un plan qui ne saurait être considéré que comme un support de travail provisoire.

Enfin l'ensemble de ces relevés, scans et plan, ont été entièrement traités sous Illustrator pour l'assemblage et la mise au net.

[19] Id

II/ Historiographie

2.1. Sources manuscrites et éditées

2.1.1. La Charte de Charles le Chauve[20]

La « charte » est un terme utilisé « généralement pour désigner un acte écrit, émanant le plus souvent d'une autorité royale, religieuse ou seigneurial, mais jamais à une époque où l'auteur multiplie les documents dans le cade d'administration ad hoc. Une charte contient soit une concession de biens, de droits…, soit une décision judicaire. »[21]

Le texte dont il est question ici, est la Charte de l'empereur Charles le Chauve de 877[22]. Elle concerne l'Eglise de Viviers et ses possessions. La mention qui nous intéresse est celle de *Puletum*, c'est-à-dire Le Pouzin. Selon la Charte, Le Pouzin est cédé à l'évêque de Vivier, Ethérius. On peut donc en déduire qu'il en va de même pour la montagne de Rompon qui en est une dépendance.

2.1.2 La *Charta Vetus* ou *Charta Vielha*

Le nom de Rompon apparaît dans le cartulaire de l'église de Viviers nommé la *Charta Vetus* ou *Charta Vielha*. Elle aurait été rédigée sous l'évêque Thomas II, durant le Xème siècle, mais aurait également été rédigée par l'évêque Gaucerand (1133-1146). Le cartulaire qui nous est parvenu est une copie. En effet, l'original a été détruit en 1567, mais la charte a été en grande partie reprise lors d'une enquête en 1407, sur les biens et les revenus du diocèse de Viviers. Cette enquête a été réalisée par l'abbé de Cruas à la demande du Saint-Siège et a également été détruite à la Révolution. Reste une copie du XVIIème siècle rédigée en deux temps par le chanoine Jacques de Banne. Dans un premier temps, il rédige en 1638 un

[20] La Charte est présentée en Annexe n°1
[21] O. Guyotjeannin, J. Pycke et B.-M. Tock, Diplomatique médiévale, Brepols, 1993 ; p. 25
[22] Repris par Claude de Vic, Joseph Vaissete, Alexandre Du Mègedans dans *Histoire générale de Languedoc*, 1811, Toulouse, T 2, p 667. Voir Annexe, version Latine.

Mémoyres des antiquités de l'Eglise cathédrale de Viviers recherchées par moy J. de Banne, puis il écrit en 1647 une *Chronologie des évesques de Viviers et encore de ceux qui ont siégé dans la ville d'Aps auparavant que le siège épiscopal fut transféré en cette ville*. Grâce à ces deux manuscrits[23], on dispose de la liste des évêques du diocèse depuis sa création à Alba avec l'évêque Januarius jusqu'à sa délocalisation à Viviers sous Auxonius[24]. On peut également prendre connaissance d'un certain nombre de donations faites au diocèse de Vivier, dès la fin du Vème siècle et pendant un peu plus de deux siècles, ainsi que différentes informations contenues dans des diplômes impériaux et des chartes pour l'Eglise de Viviers. Pourtant, il est important de manier la *Charta Vetus* avec prudence puisqu'il s'agit d'une copie dont l'original n'existe plus. Toutefois, elle a été largement utilisée par les historiens[25] depuis le XIXème siècle. Si on voit les informations de la *Charta Vetus* comme dignes de foi, on peut considérer qu'un certain Rodolphe donne à sa femme des biens situés sur la montagne de Rompon en 948[26]. Il fait également don de deux églises à l'Eglise de Viviers, dont une se trouve sur ce site.

2.1.3. La charte de Donation de 977[27]

Une des sources les plus importantes pour l'histoire du site est la donation de 977[28], faite par Silvius et se épouse Gunilis : celle-ci permet de connaître le moment exact où cette terre passe aux mains de l'ordre de Cluny. Dès lors, un changement de main s'opère dans la juridiction du mont Rompon. Jusque-là, les comptes étaient rendus au diocèse de Viviers. À partir de 977, le site passe sous l'autorité de Cluny. Toutefois, Silvius émet une condition à cette donation pour qu'elle soit valide. En effet, l'ordre de Cluny doit installer sur la montagne de Rompon un monastère avec des moines, « *ea racione ut dominus abba Mayolus vel sua congregatio in ibidem locum monasterium construant et monachos in ipso mittant* ».

---

[23] Ces deux manuscrits sont conservés d'une part aux Archives diocésaines de l'Ardèche, et d'autre part aux Archives départementales de L'Ardèche sous la côte 1 MI 4.
[24] Les noms de ces deux évêques sont mentionnés dans la Charta Vetus. De plus, celui de d'Auxonius apparait dans le *Consilia antiqua Gallliae* de Sirmond.
[25] Cette Charte est tellement utilisée que certaines parties ont été publiées, par exemple les *Actes de Charles le Chauve* ou encore les *Actes des rois de Provence*.
[26] Extrait en Annexe n°2.
[27] Une copie de cette charte est en annexe n° 3 en version latine et traduite.
[28] Cette charte de donation fait partie du recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, établie lors de l'abbatiat de Mayeul, et c'est à partir de ce moment que le site entre dans l'ordre Clunisien. Une copie de l'original et une traduction sont reprises en annexe.

Si cette condition n'est pas respectée, l'Ordre de Cluny, alors sous la direction de l'abbé Mayeul, ne peut pas obtenir ces terres. Silvius précise également qu'aucune personne de sa famille ne pourra revendiquer les biens qu'il donne, de quelque manière que ce soit. C'est pour cette raison que le prieuré reste une possession de l'Ordre Clunisien jusqu'à la Révolution.

2.1.4. Les visites pastorales

Dom G. Charvin rassemble dans *Statuts, Chapitre généraux et Visite de l'ordre de Cluny*[29] (1965-1979) l'ensemble des textes latins de l'ordre de Cluny qui lui sont parvenus. Ces textes rassemblent les rapports de visites faites par les définiteurs de l'ordre, choisis lors des chapitres généraux. Toutes ces informations ont été rassemblées dans une série de neuf tomes, de 1030 au XVIIIème siècle. Chacun reprend les informations d'une période donnée, pour l'ensemble des maisons appartenant à l'Ordre de Cluny. Ces données sont rassemblées de façon chronologique et par type de document. De même, les visites se faisaient par groupe de maisons, qui sont ordonnées par province. Ainsi, les documents concernant le prieuré Saint-Pierre de Rompon sont regroupés dans les visites pastorales de la Provence. Pour l'étude de cette source, il a semblé judicieux de faire un inventaire[30] comprenant les éléments importants compris dans l'ensemble des rapports. Ainsi, de nombreuses informations peuvent y être trouvées, comme le nom du prieur, le nombre de moines, l'état spirituel et l'état temporel du prieuré... Donc, on peut ainsi se faire une idée du prieuré dans une période donnée.

2.1.5. Autres sources écrites

[29] Concernant le prieuré de Rompon, il s'agit des visites faites par des membres de l'ordre de Cluny. Il faut donc préciser que les rapports donnés aux chapitres généraux ne concernent pas en totalité le prieuré de Rompon. En effet, les visites des prieurés et abbayes ne se font jamais pour un seul site, mais pour un ensemble. Ainsi, seules quelques phrases de chaque rapport nous intéressent dans cette étude.
[30] Mis en annexe

De nombreuses sources écrites n'ont pas été publiées et sont restées à l'état d'archives, conservé aux archives départementales et nationales. Elles sont diverses et variées tant dans les sujets que dans le temps.

Pour l'étude du prieuré Saint-Pierre de Rompon, toutes les sources n'ont pas été étudiées de la même manière. Beaucoup ont été survolées car elles n'entrent pas dans le cadre direct de l'étude archéologique. En effet, de nombreuses sources consultées sont des inventaires de possessions réunis dans les terriers et sous forme de reconnaissances. De plus, les terriers en question concernent le prieuré via la dépendance donnée. C'est le cas du terrier de la paroisse de Lubilhac[31] ou encore le terrier en faveur du prieur de Rompon à Saint-Pierre-de-Vérage[32].

Ces documents pourraient être plus approfondis dans le cadre d'une étude ayant pour sujet l'implantation et l'influence du prieuré Saint-Pierre de Rompon à travers ses dépendances et ses possessions. « Les terriers sont des registres fonciers contenant, avec l'indication des terres relevant d'une seigneurie, d'une maison religieuse…, celle des droits et redevances attachés à chacune d'elles, avec la reconnaissance de la situation par les vassaux et tenanciers. »[33]. Selon l'époque de sa rédaction, les terriers consultés sont soit en latin soit en vieux français. Leur organisation est toujours la même, puisqu'il s'agit d'une listes d'actes pour un même domaine. Ainsi, il y a souvent une introduction avec la présentation des personnes concernées et le lieu de référence. Puis vient chaque reconnaissance qui comprend toujours la date où elle a été faite, la présentation de la personne et la liste des biens (vigne, jardin, terre, maison…) qui dépendront du seigneur, du religieux… Chacun des actes peuvent être subdivisés avec les termes qui reviennent, comme *anno, item, postque*… pour les terriers latins.

D'autres sources ont été consultées, comme le cadastre de la commune du Pouzin, ou les notes d'auteur comme A. Mazon, présentés par la suite avec le plan cadastral. Enfin, de nombreuses sources n'ont pas besoin d'être sujettes à une étude détaillée, puisqu'elles fournissent directement l'information, comme les inventaires des biens nationaux de l'époque

---

[31] Nouvelle acquisition latine 1766 *(Terrier du prieuré de Rompon, diocèse de Viviers, paroisse de Lubilhac (Ardèche), 1335-1337.XIVe s. Pap. 89 feuillets. (Provient de "D. Caroli Septalae, episcopi Dertonae, 1674.")*, Bibliothèque Nationale Française, Paris
[32] Archives départementales de la Drôme, 4 G 60
[33] http://www.comite-histoire.minefi.gouv.fr/fiscalite/cadastre/le-cadastre.-guide-des-sources1294

de la Révolution[34] ou encore des plaintes de propriétaire comme madame Cuminal pour des fouilles clandestines sur le site du prieuré[35].

2.2. Sources iconographiques

2.2.1 Gravure du XVIIème siècle (Ill. 9)

Parmi les sources, il en est qui donnent seulement une mention ou qui représentent tout simplement le prieuré. C'est le cas d'une gravure (scène historique) du XVIIème siècle, intitulée *Plan du siége du Pouzin, en Vivaretz, assiégée et rendue en l'obéissance du Roy, le.....* Elle provient d'un *Recueil. Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 25, Pièces 2136-2190,* datant de 1628-1629[36]. Elle représente la commune du Pouzin, vue depuis l'Est. Il est possible d'y voir le château au centre, posé sur un promontoire et à ses pieds le village avec ses champs irrigués par des canaux. Tout ceci près de l'Ouvèze qui se jette dans le Rhône. Il est possible de passer d'un côté à l'autre de celle-ci, grâce au pont romain représenté sur la gravure. Pour ce qui est de la représentation du prieuré, il se situe dans l'angle supérieur droit. On peut y voir une route allant du village jusqu'à lui. La représentation n'est pas détaillée mais le prieuré n'a pas été oublié par l'auteur.

2.2.2. Les cadastres Napoléoniens et le cadastre rénové[37] (Ill. 10 à 13)

Le cadastre est « le registre public définissant la surface et la valeur des fonds et servant de base à l'assiette des impôts »[38]. Il comprend un ensemble d'informations basé sur

---

[34] Archives départementales de l'Ardèche, Q 65 et Q 74
[35] *Id.*, 71 J 43
[36] Conservé à la Bibliothèque Nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-201 (25)-FOL, repris par Laffont P. Y., *DARA: Atlas des châteaux du Vivarais (X°, XIII° s.),* n°25, Lyon, 2004, p. 173
[37] Conservé aux archives départementales de l'Ardèche sous la côte 3 P 2644 et accessible en ligne sur le site du département de l'Ardèche
[38] Pérouse de Montclos J.-M., *Architecture ; description et vocabulaire méthodiques,* 2011, p. 35

les matrices cadastrales, qui sont les listes des contribuables pour une période donnée et précisant s'il s'agit des propriétés bâties ou non bâties et le plan cadastral. Pour la commune du Pouzin, existent plusieurs matrices s'étalant sur des petites périodes, mais l'ensemble permet de connaitre la répartition des terres de 1823 à 1974. Il s'agit là des matrices conservées aux archives départementales de l'Ardèche[39]. Ces matrices et ce plan cadastral est établie dès 1810, lors des délimitations des communes : c'est le cas du procès verbal de la commune du Pouzin[40] et de ses voisines.

De plus, cet ensemble est représenté par un plan cadastral, délimitant les parcelles de la commune. La commune du Pouzin possède deux plans cadastraux relativement différents, en plusieurs feuillets. Le plan cadastral Napoléonien est l'un des plus anciens établis. Il date de 1810 et comprend neuf feuillets. Il délimite la commune de Le Pouzin en secteur et en parcelles. Pour situer le site, il faut consulter, en premier lieu, le tableau d'assemblage[41] de la commune fait par le géomètre Auguste Ronzier et son quadrillage fictif qui permet de situer le « Couvent » en E3. La commune est délimitée et le nom de ses voisines y est inscrit. Sur le cadastre, le prieuré porte le nom de « Couvent ». Le site est représenté en hauteur sur la rive droite du Rhône. On note la présence de la rivière de l'Ouvèze et de plusieurs petits chemins menant au prieuré.

Le plan de la commune n'est pas assez précis, donc chaque secteur est également représenté séparément. Ainsi, le secteur du prieuré fait partie de la zone A, intitulé « section A dite du Couvent »[42]. Tout comme le premier plan, il reprend le fleuve, les ruisseaux avec leur nom, pour la partie longeant le plateau où se situe le site, ainsi que les ravins et les routes de la zone A. En revanche, il complète le premier plan, puisqu'il découpe l'espace en parcelles. En effet, la montagne de Rompon est divisée en plusieurs parcelles, principalement des parcelles non bâties, mais parmi elles, la n°151 est colorée en rose et représente une parcelle habité : c'est la bergerie. La parcelle n°150 est celle du prieuré, mais il n'est pas représenté. Ce n'est pas le seul élément notable, puisque la limite de la parcelle 149 est plus épaisse dans la partie nord-est et davantage pensée, ce qui pourrait être la limite du rempart tardo-antique.

Le cadastre Napoléonien fut repris en 1963 pour y faire des modifications. Il comprend les feuillets 10 à 28 pour l'ensemble de la commune. Le cadastre est donc dit

---

[39] Sous les côtes 3 P 1216 à 3 P 1223, ainsi que 1629 W 367 – 370 et 371
[40] Sous la côte 3 P 2490
[41] Tableau d'assemblage relevé au 1/10000, portant la cote 3 P 2644-2 .
[42] Secteur A, feuillet 1, relevé au 1/2500, portant la cote 3 P 2644-1.

« rénové »[43], les différents éléments sont passés au rouge pour les corrections. La grande partie des traits reprend le cadastre d'origine mais quelques modifications sont apportées. Celles-ci variant selon les changements de propriétaire qui ont été effectués entre-temps. De plus, les numéros des parcelles ont été changés pour s'adapter au besoin. La parcelle anciennement n°151 prend le numéro 69, elle est toujours hachurée sur le plan rénové et de cette façon, les contours des bâtiments de la bergerie sont plus net à percevoir. Quant aux vestiges de l'église, ils n'apparaissent toujours pas puisqu'il s'agit d'une propriété considérée comme non bâtie. En effet, nul ne peut y habiter. Enfin, les corrections apportées touchent partiellement le tracé des chemins menant au prieuré, mais aucun d'eux n'a disparu.

2.2.3. **Les photographies du XXème siècle**[44]

Le site fut l'objet de plusieurs clichés photographiques conservés aux archives départementales de l'Ardèche. Ils sont divisés en plusieurs séries.

La première série regroupe six clichés[45], réalisés en 1921 (Ill. 14 à 19). Les photographies sont rassemblées dans un inventaire fait par Elisabeth Audigier et font partie de la collection des « Monuments Historiques et des sites ». Parmi ces clichés, deux sont des vues générales, trois concernent l'abside et la dernière montre la partie sud de la prieurale.

La deuxième série de photographies, a été prise entre 1925 et 1939 (Ill. 20 à 29), par Paul Jacquin, un photographe de Valence. Cet ensemble comprend treize clichés[46], dont cinq vues générales du site, ainsi que six concernant l'abside. Dans cet ensemble, une photographie reprend les vestiges de la façade sud de l'église, prise du cloître et une autre montre la partie intérieure de l'édifice.

Ces clichés permettent de connaître l'état du prieuré au début du XXème siècle et de le comparer à son état actuel. Toutefois, les clichés ne permettent pas de voir toutes les parties du prieuré. Ainsi, quelques éléments, comme la partie basse du parement interne du mur sud du transept ou encore le parement externe du mur ouest du transept et le parement externe de

---

[43] Secteur A, feuillet 1, relevé 1/2500, portant la cote 3 P 2644-26.
[44] Quelques clichés sont présents parmi les illustrations de ce rendu, et un inventaire des photographies à été fait pour connaître le contenu des clichés, leur prise de vue et leur date.
[45] Les photographies sont archivées sous la cote 15 Fi – 198.
[46] Les photographies sont archivées sous la cote 07 Fi – 198.

l'escalier, ne sont pas entièrement visibles. De même, certains éléments ne sont pas du tout observables sur les clichés. C'est le cas de l'absidiole sud, du parement interne du mur ouest du transept et les espaces internes des angles sud-ouest et nord ouest de la croisée du transept.

Quelques différences sont notables sur les parements de l'église. Ainsi, le mur sud du transept est bouché par des pierres et seul un petit espace permet de voir à l'intérieur de l'église. Pour les parements externes du mur ouest du transept, l'état ne semble pas avoir changé à la différence des murs externes de la nef. En effet, la première travée comprend un espace permettant de voir la maçonnerie et qui est aujourd'hui comblé. Il en va de même pour la partie basse du parement de la deuxième travée et son contrefort ouest. Au moment de la prise des photographies, la maçonnerie était visible. Enfin, la troisième travée, à la différence des deux premières, se voit dépossédée de son comblement. Les parements visibles de l'espace interne ont peu changés, pour les éléments suivants : le mur sud du transept que l'on discerne en partie haute, et le mur de la nef.

L'élément important dans ces clichés est l'abside. En effet, cette dernière possède encore sa voûte en cul-de-four entièrement appareillée, qui s'est effondrée sous le poids de la neige en 1998. De plus, les photographies prises à proximité de l'abside peuvent nous permettre d'avoir une idée de sa hauteur par rapport au niveau de sol du début du XXème siècle. En effet, les photos comprennent toujours une personne à côté de son parement.

Aucune photographie n'a été prise avec une vue directe, sur l'espace conventuel, mais certains clichés donnent quelques indices. Ainsi, entre 1921 et 1939, le bâtiment de la bergerie est en ruine, il ne possède plus sa toiture et l'on distingue deux ouvertures marquant l'emplacement de portes. L'une se situe à l'ouest et correspond à la grande porte actuelle, quant à l'autre, elle est au nord et n'existe plus du tout. Pour l'espace au sud du prieuré, on constate en 1921 l'existence de deux petits murs juste devant le mur sud du transept. De plus, le niveau de sol est plus haut que le sol actuel. Ceci se voit grâce à la citerne qui ressort peu du sol, contrairement à maintenant, où elle dépasse d'environ 0.50 m à 1 m du sol. Enfin, deux petits parements en pierre sèche, retenant des pierres et de la terre, définissent l'emplacement d'un chemin au sud de la nef. Cette méthode est régulièrement utilisée dans les régions montagneuses comme en Vivarais pour retenir la terre et faire des paliers ou des voies de communication terrestre.

Les deux dernières séries de photographies sont conservées en tant que document archéologique. La première série comprend six clichés du plateau de Rompon en vue

aérienne[47] . Quant à la seconde, qui semble plus tardive, elle comprend une séries de seize clichés[48] dont six représentent le prieuré et sont pris également en vue aérienne (Ill. 30 à 33). Elles ont deux inconvénients, puisque de ces deux groupes, on ne connaît ni la date, ni le nom des auteurs. Toutefois on peut dire qu'elles ont été prises avant 1998, grâce à l'abside qui est encore en élévation.

Ces photographies permettent d'avoir une idée générale du plan du prieuré et d'en tirer quelques informations. On peut voir l'ensemble des vestiges avec à l'est l'ensemble du grand bâtiment. Et quelques éléments de construction qui sont actuellement prises dans la végétation. Enfin, les photographies semblent tardives car la bergerie à été restaurée et possède des ouvertures modernes et une toiture, mais cette dernière est alors d'aspect vétuste.

2.2.4. **Plan du prieuré et ses bâtiments immédiats**

Un plan partiel du site est présenté par R. Saint-Jean (Ill. 34), et a probablement été réalisé peu avant 1971[49]. Ce plan reprend la prieurale, avec un tracé en pointillé pour les éléments restitués et en trait plein sur fond noir pour les éléments en élévation. Les bâtiments annexes représentés sur le plan sont : la bergerie avec ses trois pièces (dont une porte la nomination « logis »), une grande citerne située à l'Est de la bergerie, une citerne plus petite datée du XIIème siècle, contre le mur sud du bras sud du transept. Ainsi que les murs nord, est et une petite partie du mur ouest du long bâtiment situé le plus à l'est de l'église. Il y a également un tracé d'orientation nord/sud, débutant contre le contrefort est du mur sud du transept. L'ancien cloître est situé entre le mur ouest du bras sud du transept, le mur sud de la nef et la bergerie.

Un autre plan[50] plus complet et plus récent est réalisé par l'un des anciens propriétaires nommé Michel Cuminal (Ill. 35). On peut seulement dire qu'il est fait avant 1996 puisque durant cette année, la famille Cuminal cherche à vendre sa propriété qui sera rachetée en 1998. Ce plan reprend tout ce qui a été cité précédemment avec en plus, pour la bergerie, la

---

[47] Les photographies sont archivées sous la cote 100 Fi 17.
[48] Les photographies ont pour support des diapositives et sont archivées sous la cote 100 Fi 07.
[49] Saint-Jean R. « Le prieuré clunisien de Rompon au Moyen-Âge, *dans FHLMR*, 1972, 44e congrès, Privas 22-23 Mai 1971, pp. 81-82.
[50] Document privé.

présence d'un escalier dans une des pièces menant à l'étage. L'appellation d'« habitation » à l'emplacement « logis » et la mention d'« Ancienne écurie » est ajoutée. La grande citerne est reliée par un mur à la bergerie et est entourée d'un dallage. Tous les murs et contreforts du long bâtiment à l'est sont représentés et l'un d'eux se prolonge au sud. Les limites nord du bâtiment voûté est plus complet que sur le plan précédent. L'ancien cloître, à la différence de l'autre plan, est situé au sud du mur sud du transept. De nombreux détails, comme l'emplacement de chemins, de végétation sont également restitués.

Des plans ont été faits en 2003[51], lors des fouilles archéologiques menées par l'I.N.R.A.P. Ceux-ci représentent une partie du plateau calcaire avec ses altitudes. Ils marquent la limite du projet d'extension de la carrière par l'entreprise Lafarge. Le prieuré y est représenté de la même manière que le plan dans l'article de 1972 de R. Saint-Jean. L'un d'eux est intéressant puisqu'il signale l'emplacement des sondages effectués et le résultat obtenu. Ainsi, une représentation du rempart tardo-antique (Ill. 36 et 37) est donnée en partie en pointillé et permet de constater que le prieuré se trouve à l'intérieur de cette limite. L'autre délimite la zone archéologique et l'emplacement du mobilier archéologique trouvé.

2.3. Études et bases de travail

2.3.1 Le Regeste Dauphinois

« Le regestre est un document regroupant un ensemble d'actes dont l'analyse est le résumé de l'acte qui en fait connaître, sous une forme aussi concise et précise que possible, le contenu juridique et historique ainsi que l'auteur et le destinataire »[52].

Le Regeste Dauphinois est une somme de travail considérable, rédigée entre 1912 et 1926, par Ulysse Chevalier (1841-1923). Ce chanoine à publié de nombreux ouvrages concernant l'Histoire du Dauphiné. Ainsi l'on trouve une compilation des textes historiques liés au Dauphiné de l'an 140 à l'an 1349. Composé de six volumes classant

---

[51] Ferber E., Ferber F., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS mars 2003 ; Ferber E., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS septembre – novembre 2003 ; Darnaud O., Ferber E., Rigaud P., « Le Couvent des Chèvres au Pouzin (Ardèche): découverte d'un site fortifié de hauteur tardo-antique », *Archéologie du midi médiéval*, Tome 26, 2008, pp. 45-57

[52] O. Guyotjeannin, J. Pycke et B.-M. Tock, Diplomatique médiévale, Brepols, 1993, p. 404

chronologiquement les sources et un septième volume de supplément, comprenant des sources oubliées dans les premiers volumes. Cet ouvrage présente chaque source sous forme d'un petit article numéroté. Ils sont écrits sous forme de petit extrait ou résumé comprenant l'essentiel de l'information, dates, noms, contexte de la source et la ou les références utilisées.

Certains articles concernent le prieuré Saint-Pierre de Rompon[53]. Cet ouvrage a donc permit de connaitre l'existence de certaines sources et leur localisation pour pouvoir les consulter ou encore avoir une copie rédigée dans un autre ouvrage lorsque cette référence n'est plus accessible.

2.3.2 Les érudits locaux

Albin Mazon

Albin Mazon alias Docteur Francus (1828-1908), renonce à ses études de médecine et se tourne vers le journalisme. Ce qui lui permet de se former aux méthodes de recherche qui lui seront très utiles par la suite. En effet, il a fait de nombreuses études sur le Vivarais et a regroupé de nombreuses informations grâce a ses correspondances avec des curés et vicaires ; docteur, juges.... De nombreux livres concernant le Vivarais ont été publiés sous son véritable nom ou encore sous celui de Docteur Francus. Certaines études sont restées à l'état de recherche et de petits dossiers composés de notes, lettres, coupures de documents originaux… Ces dossiers concernent villes et villages de l'Ardèche, conservés aux archives départementales de l'Ardèche et accessibles en partie en ligne[54]. Ces études étaient menées de manière méthodique et conservées par ordre alphabétique.

Mazon avait déjà fait quelques recherches, notamment dans *Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais*, qui comprend un chapitre consacré à l'ordre de Cluny[55]. D'autres ouvrages ont été consulté pour avoir un contexte plus large pour l'étude du prieuré, comme *Notice sur la baronnie de La Voulte*, d'où était originaire une partie des seigneurs du

[53] Un inventaire de ses quelques articles est mis en annexe
[54] Le fond Mazon est conservé aux archives départementales de l'Ardèche sous la cote 52 J et sur le site des archives
[55] Mazon A., *Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais, d'après les anciens cartulaires et d'autres documents*, Privas, 1891-1893, T2, pp. 1-29

Pouzin qui ont été en relation avec les prieurs. Enfin, des ouvrages à visée historique ont été consultés pour avoir une idée plus précise de la période donnée, comme *Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais*. En effet, le Pouzin fut une place forte de cette période.

Paul d'Albigny

Paul d'Albigny (1831-1912), fonda la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*, avec Albin Mazon, en 1893. Cette revue se consacre à l'étude du passé de l'Ardèche, sur lequel travaillent de nombreux érudits de l'époque. Il était le directeur de « l'imprimerie centrale de l'Ardèche », ce qui a permis la production du périodique. Il a écrit de nombreux articles, dans la *Revue du Vivarais*[56], dont onze concernent le prieuré, intitulé *Le prieuré de Rumpon ou Rompon*. Deux de ces articles présentent le prieuré, c'est-à-dire, pour être plus précis (selon le sous-titre), *Sa fondation - ses dépendances – ses prieurs. Inventaire de titres du prieuré vers 1638*[57]. Il s'appuie sur diverses sources telles que la *Charta Vetus*[58], ou les chartes de Cluny[59], mais aussi d'auteurs comme P. Columbi qui énumère les églises données au prieuré par l'évêque Léger[60], de visites d'un moine de Cluny en 1296[61], de Dom Symon et Dom Morel pour l'état du prieuré à la fin du XVIIème siècle. Il fournit également des photographies prises par M. Dupin (fils du notaire de La Voulte). Les articles suivants concernent les sources *Inventaire des documents du prieuré de Rompon rendus à M. De Mayniac par M. De Bedel*[62] et permet d'avoir une liste, suivie d'une présentation de l'ensemble des sources et informations qu'il a eu entre les mains, au sujet du prieuré et de ses dépendances. Toutefois il n'a pas été possible d'avoir connaissance du lieu de conservation de ces documents : seuls quelques uns ont été retrouvés. La majorité des

[56] Les différents articles sont regroupés dans des publications trimestrielles et par année dans deux tomes. La rédaction de l'étude du prieuré par P. d'Albigny se fait en 1896 et 1897.
[57] Albigny P. d', « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *in Revue du Vivarais*, 1886, T. 6, p. 425 et p. 490
[58] Elle est conservée d'une part aux Archives diocésaines de l'Ardèche, et d'autre part aux Archives départementales de L'Ardèche sous la côte 1 MI 4.
[59] Il s'agit de la charte dite de fondation et la charte de donation de bien. Voir annexe.
[60] L'extrait du texte est cité dans l'article d'Albigny P., en tend que sous-titre, dans « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, pp. 425-435.
[61] L'original est conservé parmi les acquisitions latines de la BNF sous les cotes 2270 et 2271. P. d'Albigny reprend ce texte dans « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, p. 438.
[62] L'extrait du texte est cité dans l'article d'Albifny P., en tend que sous-titre, dans « Le prieuré de Rumpon ou Rompon ; Inventaire des documents du prieuré de Rompon rendus à M. de Mayniac par M. de Debel », *Revue du Vivarais*, 1897, T 6, p. 543 et p. 599 ; T 7, p. 89, p.115, p. 177, p. 242, p. 338 et p. 345

sources listées dans ses articles, concerne les XVIème et XVIIème siècles. Toutefois quelques sources datant de la période comprise entre le XIIème et XVème apparaissent. L'inventaire[63] tiré des ses articles permet d'avoir une idée des documents utilisés, mais aussi des dépendances du Prieuré et parfois d'avoir pour une date donné le nom du prieur.

2.3.3. Études récentes

Des études plus récentes, concernant entièrement ou partiellement le couvent Saint-Pierre de Rompon, ont été rédigées. Les paragraphes ci-dessous en donnent une présentation succinte.

Robert Saint-Jean

L'une d'entre elles a été menée par Robert Saint-Jean[64] et présentée lors d'un congrès en 1971. De ce dernier en sort la publication d'un article de 17 pages, avec une présentation de l'emplacement, des vestiges archéologiques et un bref historique. Ceci avec des illustrations, comme le plan[65] et quelques photographies sur lesquelles on note l'ouverture de la porte telle qu'on la voit aujourd'hui, ainsi que la consolidation de la partie basse de la deuxième travée et son contrefort ouest. Enfin, l'une des photographies représente un chapiteau décoré de feuilles d'acanthe, qui aurait été trouvé dans les vestiges du prieuré.

Cécile Perroud-Christophle

Cécile Perroud-Christophle[66] a publié son ouvrage en 1980. Cette étude est centrée sur l'histoire du plateau de Rompon, comprenant d'une part l'histoire du village de Rompon-Le-Vieux, qui forme aujourd'hui un petit hameau et, d'autre part, celle du prieuré Saint-Pierre de

---

[63] Inventaire des sources présenté en Annexe
[64] SAINT-JEAN R., « le prieuré clunisien de Rompon au Moyen Âge », Fédération historique du Languedoc-Roussillon, XLIVème congrès (Privas, 1971), Montpellier, 1972, pp. 81-98
[65] Présenté en Annexe
[66] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps obscurs de la montagne, du village de Rompon-le-vieux, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais*, 1980.

Rompon. La rédaction ne fait pas de différence nette entre l'histoire du village et celle du prieuré. Ainsi, on dispose d'une vue d'ensemble sur l'histoire du site en général, de l'Antiquité à nos jours.

L'auteur a également été soumis aux lacunes dans les sources. Mais son travail historique est conséquent et peu de changements sont à apporter. C'est pour cette raison que l'historique proposé dans le présent mémoire doit beaucoup à cet ouvrage : il ne s'agit, ici, que d'un résumé des faits importants permettant la mise en contexte des vestiges soumis à notre étude.

Violaine Charrel

Seuls deux travaux universitaires ont été menés partiellement ou entièrement sur le prieuré, avec des thèmes d'étude différents. C'est le cas de Delphine Faure (voir paragraphe ci-dessous), et de Violaine Charrel qui à étudié, en 1994, l'occupation des sols sur le rivage rhodanien[67] dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'Histoire Ancienne intitulé *L'occupation des sols sur le rivage rhodanien et dans son arrière-pays entre l'Eyieux et le Payre, du Ie siècle av. J.-C. au Moyen âge*. Les lieux mentionnés dans ce travail et qui nous concernent sont les communes de La Voulte, Rompon, Saint-julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac et Baix. L'auteur étudie chaque commune séparément et inventorie, pour chacune d'elles, les monuments et vestiges des époques concernées. Ainsi, dans la partie concernant Le Pouzin, le prieuré est brièvement mentionné. En outre, le sujet traité permet une approche de quelques communes qui faisaient partie des dépendances du prieuré dès 1112 (à l'exception de la commune de Baix).

Delphine Faure

Un master spécialisé Technologie, Culture et Patrimoine [68] a été mené par Delphine Faure en 2006. Le sujet est l'étude des vestiges du prieuré dans le but d'évaluer les risques pour le site et pour les visiteurs. En effet, le lieu étant la propriété de l'entreprise Lafarge,

---

[67] Charrel V., *L'occupation des sols sur le rivage rhodanien et dans son arrière-pays entre l'Eyieux et le Payre, du Ie siècle av. J.-C. au Moyen âge*, 1994.
[68] Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon*, Avril – Sept 2006.

celle-ci est responsable si un accident se produit sur sa propriété dont l'accès ne peut, par ailleurs, pas être interdit aux visiteurs, puisqu'il s'agit d'un lieu de randonnée et de tourisme. Il fallait donc protéger d'une part le site contre d'éventuelles dégradations et d'autre part, assurer la mise en sécurité des visiteurs. L'auteur désigne l'emplacement exact des risques (par exemple la citerne qui est bouchée de façon non conforme ; ou la fragilité des vestiges), et émet différents *scénarii* concernant la mise en sécurité et la valorisation des vestiges et de son environnement immédiat.

D. Faure précise également à l'entreprise Lafarge les différentes démarches à entreprendre selon ces différents *scénarii*. Ainsi, elle présente différentes idées qui peuvent être appliqué selon leur temps d'application et leur coût. L'entreprise a opté pour le moment, pour premier scénario que D. Faure a proposé : clôturer la zone considérée dangereuse.

2.3.4. Interventions Archéologiques

Deux interventions archéologiques ont été réalisées en 2003 sur le plateau de Rompon. Une prospection pédestre et des diagnostiques ont été menés par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventive (I.N.R.A.P.) sous la direction d'Emanuel Ferber. Ces sondages ont été réalisés en marges du site, lors d'une demande d'élargissement de la carrière exploitée par l'entreprise Lafarge et ont permis la caractérisation de l'anthropisation du site antérieure au prieuré.

Chacune des interventions fut suivie d'un rapport ; le premier [69] suit la prospection terrestre faite le 10 mars, qui reprend très brièvement l'historique et qui fait l'inventaire de ce qui a été trouvé sur la zone prospectée (divisée en 6 terrasses). Ce qui a permis de dater une occupation du IVème – Vème siècles et d'envisager un site de hauteur fortifié.

Après la première prospection du 10 mars, une deuxième intervention sur le terrain a eu lieu entre le 20 octobre et le 3 décembre et suivit de la rédaction du rapport[70]. Ce dernier donne les résultats obtenus par la prospection pédestre et les sondages.

---

[69] Ferber E., Ferber F., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS mars 2003.
[70] Ferber E., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS octobre 2003 – janvier 2004.

D’autres sondages pratiqués à la pelle mécanique ont été réalisés sur l’ensemble du site. Ils sont présentés et interprétés. Ils ont permis d’en connaitre davantage sur l’occupation tardo-antique, de définir les limites de la muraille qui entoure une partie du plateau et dans l’espace de laquelle s’est installé le prieuré postérieurement.

Ces études ne sont pas centrées directement sur le prieuré en lui-même, mais les informations sur l’ensemble de site permettent une meilleure compréhension du contexte général du plateau et de la volonté d’une implantation monastique. Une synthèse de ces deux rapports a également été publiée[71] et est accessible directement au public.

[71] Darnaud O., Ferber E., Rigaud P., « Le Couvent des Chèvres au Pouzin (Ardèche): découverte d'un site fortifié de hauteur tardo-antique », *Archéologie du midi médiéval*, Tome 26, 2008, pp. 45-57.

III/ Historique

Le secteur comprend quelques grottes à proximité, comme la grotte de Granouly et la grotte des Clos, qui sont caractérisées par une occupation dès l'époque solutréenne. Ceci n'est pas étonnant, quand on considère la proximité de la grotte de Payres, qui a fait l'objet de nombreuses études[72] menées par Marie-Hélène Moncel. Ce site est situé sur la commune de Rompon. Toutefois aucun mobilier archéologique datant d'époque préhistorique n'a été trouvé sur la zone archéologique du prieuré Saint-Pierre de Rompon. En revanche, quelques éléments de céramique non tournée ont été trouvés lors de la prospection et ont suggéré une occupation protohistorique[73].

3.1. De l'antiquité au Moyen-âge

3.1.1 De l'époque tardo-antique à la première moitié du Xème siècle

Le plateau de Rompon est un site qui a été occupé avant l'époque médiévale. La prospection[74] de 2003 effectuée sur une zone au nord du prieuré, comprenant six terrasses, a permis de trouver du mobilier archéologique déterminant une période d'occupation tardo-antique des IVème et Vème siècles (par exemple une série de quatorze petites monnaies de Constantin ou de ses fils) à l'intérieur de l'enceinte. Celle-ci a conservé quelques segments de maçonnerie. Afin de définir sa limite, une intervention archéologique a été menée en fin de cette même année. Plusieurs sondages ont permis de confirmer la datation de cette occupation et de définir le tracé de l'enceinte tardo-antique[75] de l'oppidum. De plus, deux tours flanquées

---

[72] Moncel M.-H., Le site de Payre : occupations humaines dans la vallée du Rhône à la fin de pléistocène moyen et au début du pléistocène supérieur, Paris, 2008

[73] Durand E., Lefebvre C., *Les habitats protohistoriques (VIIIème – Ier s. avant notre ère) du département de l'Ardèche*, rapport d'activité du Programme H.10, 1993, SRA Rhône-Alpes

[74] Ferber E., Ferber F., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS mars 2003

[75] Ferber E., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS septembre – novembre 2003 ainsi que Ferber E., « Le Pouzin, Couvent des Chèvres », *in Bilan scientifique DRAC Rhône-Alpes*, Lyon, 2003, pp.52 - 53

sur un des murs, marquent l'emplacement d'une entrée dans l'oppidum. Ce qui permet d'avoir la limite septentrionale du rempart.

Peu de données sont disponibles pour les périodes antérieures à la fin Xème siècle. Deux points de vue sont à distinguer, en Vivarais : un politique (changements de pouvoir dans la région, après la chute de l'empire Romain[76]) et un religieux (implantation forte du christianisme). Ainsi, Alba devient le premier siège épiscopal du Vivarais[77] et avec lui commence l'histoire du diocèse[78]. Le transfert du siège épiscopal à Viviers aurait eu lieu durant le Vème siècle, sous l'évêque Anxionus[79], et ce probablement dû à la facilité d'accès[80] (axes de communications importants, principalement fluviaux).

Certaines sources attestent les relations entre pouvoirs politiques (notamment régaliens) et ecclésiastiques qui touchent le Vivarais, et à moindre mesure ses villages. Par exemple Louis le Pieux donnant l'immunité à l'évêque de Viviers en 815[81]. Plus tard ce sera Charles le Chauve, qui en 877, dans la Charte dîtes de Charles le Chauve[82], posera les limites du diocèse de Viviers et précisera que Le Pouzin (*Puletum*) fait partie de sa juridiction. Ces chartes montrent également la relation étroite qui existe entre les rois, seigneurs et religieux.

Les documents ecclésiaux permettent d'avancer dans l'étude de l'histoire religieuse en général ou de l'église Saint-Pierre de Rompon en particulier. Dans son ouvrage, Ulysse Chevalier[83] mentionne une dotation faite à l'église de Viviers en 727 par un dénommé Rudulphus. Toutefois, Ulysse Chevalier s'appuie sur l'ouvrage de Jean Columbi, qui datait toutes les chartes du VIème siècle. Pourtant, le nom germanique « Rodolphe » marque souvent une époque ou règnent les dynasties bourguignonnes, entre 994 et 1032. La charte est

---

[76] Régné J., *Histoire du Vivarais, le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039),* Tome 1, Largentière, 1914, Cholvy G., *Histoire du Vivarais,* Toulouse, 1988, Laffont P. Y., *Châteaux du Vivarais: pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut moyen âge au XIII° siècle,* Rennes, 2009

[77] Esquieu Y. *Les anciennes églises d'Alba, étude historique et archéologique,* Lyon, 1970

[78] *Charta Vetus* ; J. Régné, *Histoire du Vivarais, le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039),* Tome 1, Largentière, 1914 ; Charay J. (abbé), *Petite Histoire de l'Eglise diocésaine de Viviers,* Aubenas, 1977

[79] Ces auteurs pensent que cela s'est fait durant le premier tiers du Vème siècle, *Charta Vestus et le Consilia Antiqua Galliae*. D'autres pensent que le changement de site se fait avec la chute de l'empire Romain

[80] Esquieu Y., *DARA: Vivier, cité épiscopale: étude archéologique,* Lyon, 1988

[81] J. Régné, *Histoire du Vivarais, le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039),* Tome 1, Largentière, 1914

[82] Cartulaire de l'église de Viviers, et enquête pour l'abbaye de Cruas – V. Columbi Vivar. P 203
Repris par Claude de Vic, Joseph Vaissete, Alexandre Du Mègedans dans « Histoire générale de Languedoc » 1811, Toulouse tome 2 p 667, une copie est mise en Annexe n°1

[83] Chevalier U., *Regestre Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349,* Valence, 1913-1926, Tome 1-7

amplement décrite et expliquée dans l'ouvrage de Cécile Perroud-Christophle[84]. Il s'agit donc de la même dotation faite en 948[85], reprise par les érudits locaux, tels Albin Mazon et Paul d'Albigny. Celle-ci serait tirée du pouillé de Viviers rédigé par Thomas II en 950, plus connu sous le non de la *Charta Vetus*. Comme on l'a dit précédemment, les informations tirées de cette source doivent être utilisées avec précaution. Celle-ci mentionne un certain Rudulphe, qui dote « l'église de Saint-Pierre, sur la montagne de Rompon… », qu'il donne à Dieu et à Saint-Vincent.

Aucune autre information n'est disponible pour cette période, mais la charte de 948 permet au moins de connaitre l'existence d'une première église Saint-Pierre sur le plateau de Rompon.

3.1.2. De la deuxième moitié du Xème siècle au XIIème siècle

Il faut attendre 977 pour commencer à avoir plus d'informations sur le site. La *Charta Vetus* nous informe d'une part que ces terres sont données en 948 au diocèse de Viviers par Rodolphe et, d'autre part, du don de la montagne de Rompon et de ses deux églises à Cluny, en l'an 40 du roi Conrad, soit en 977, sous l'abbatiat de Mayeul, par Silvius de Clérieu, sa femme et leur fils[86]. Silvius étant grand feudataire de Conrad et parent par alliance des rois bourguignons, cela pourrait expliquer qu'il ait été détenteur de ces biens et de l'église[87].

Cette donation aurait été réalisée, « pour le rachat des pêchés et le salut des âmes de Sylvius, sa femme Gunilis et leur fils Guillaume »[88], ce premier donnant donc une partie de ses biens situés dans le *pagus* de Viviers. La liste des dons est énumérée dans une charte de

[84] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais*, Roanne, 1980

[85] Repris en Annexe n°2
[86] Repris dans son intégralité en annexe, en latin et traduite
[87] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais*, Roanne, 1980
[88] *Id.*, Annexe

Cluny[89] et délimite les terres concernées. Les limites sont : le Rhône à l'est, la rivière de l'Ouvèze au sud, le ruisseau de Chambaud à l'ouest et le ruisseau de Montelier au nord.

Sylvius Clérieu émet une condition à cette donation. En effet, l'abbé de Cluny doit s'engager à y installer un prieuré dans les années suivantes. Selon la Charte, deux églises existent déjà sur la montagne de Rompon. Malheureusement, aucun texte ni aucun autre document concernant les premiers bâtiments conventuels de la fin du Xème siècle ne nous sont parvenus. Toutefois, en tenant compte de la charte de dotation de 948, l'existence de l'église Saint-Pierre n'est pas à douter. En revanche, seule une fouille archéologique pourrait nous éclairer sur le sujet. Il est seulement possible de supposer que l'église Saint-Pierre, mentionnée dans la charte ait servi de fondation à celle encore présente et visible. Il en va de même des premiers bâtiments conventuels qui pourraient se trouver à l'emplacement des vestiges actuellement visibles. Il n'est en effet pas rare de réutiliser des fondations et de reconstruire par-dessus. De plus, le plateau de Rompon est bien mal connu et aucune autre fouille autre que celle de 2003 n'a été faite, il est donc impossible d'en connaitre l'occupation réelle.

À la suite de cette donation, de nombreuses autres ont été faites par une multitude de fidèles et quelques-unes de ces chartes nous sont parvenues. C'est une période de croissance pour l'Ordre et ces maisons. Ils reçoivent des dons en nature, terres, vignes, bâtiments… Ainsi, la charte de Bernardus et sa femme Arimberga de 984[90], en est un bon exemple. Dans cette dernière, ils donnent une vigne à l'Ordre de Cluny, située à Rompon.

Ainsi, durant les XIème et XIIème siècles, le prieuré obtient de nombreuses richesses ainsi que l'autorité sur d'autres maisons, qui deviennent ses dépendances. Ces maisons rendent des comptes à l'abbaye ou au prieuré dont elle dépend. Ainsi, on a vu que le prieuré Saint-Pierre de Rompon est une dépendance directe de Cluny. Le contrôle de la maison-mère se fait par des visites pastorales et des réceptions pécuniaires. Il en va de même pour les dépendances du prieuré Saint-Pierre de Rompon. Toutes les dépendances du prieuré ne sont

[89] Charte 1434, « C*harta qua Silvius et uxor ejus viulis et filius ecrum willelmus dant Monasterio cluniacensi montem Romponem, cum Duabus ecclesis,... », in Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* formé par Bernard A. Paris, Imprimerie nationale, 1976, p. 491 ; voir Annexe n°2

[90] Mis en Annexe n°4

pas connues mais les première attestées sont au nombre de huit. Le prieuré reçoit ses paroisses en 1112 avec leurs revenus et leurs dîmes, par Léger (Léodegaire), évêque de Viviers.

« Anno MCXII, imperante (ut annotavit) D. Henico rege teutonico, priori de Rumpone ecclesias S. Mariae exobredio, S. Stephani de lacu, mandamenti Sancti Albanensis omnino sex, scilicet S. Albani, S. Symphoriani de Senec, S. Juliani, S. Gervanii, S. Cyriaci et danique capellem quod Volla dicitur. »[91].

Elles sont regroupées sur trois cantons actuels : La Voulte-sur-Rhône*[92] au nord, Chomérac* au sud et Privas* à l'ouest. Ainsi, pour le canton de la commune de La Voulte-sur-Rhône*, il s'agit de la chapelle du château de cette même commune, de Saint-Gervais de Rompon* et de Saint-Cyrille de Saint-Cierge-la Serre*. Pour le canton de la commune de Chomérac*, de Saint-Alban (en Saint-Alban*) de la commune de Chomérac*, de Sainte-Marie-Madeleine du Pouzin*, de Saint-Symphorien-de-Senec, de Saint-Symphorien-sous-Chomérac* et de Saint-Julien de Saint-Julien-en-Saint-Alban*. Enfin, pour le canton de la commune de Privas*, il s'agit de Saint-Etienne-du-lac de Privas.

L'apogée du prieuré est sans doute atteint durant cette période, au XIIème siècle, puisqu'il reçoit ces paroisses en 1112 (Pl. 4). En outre, la troisième croisade (1189-1192) n'a pas réfréné les donations faites au prieuré, comme on peut le constater avec celle dues à Adémar de Poitier, comte de Valentinois[93] en 1197 : il fait don de la maison de l'hôpital situé devant l'église Saint-Marie-Madeleine du Pouzin. Il s'agit d'une période bénéfique pour l'ensemble de l'ordre clunisien. Enfin, le style architectural employé dans la construction de l'église dont on peut voir les vestiges illustre bien ce siècle. Le prieuré pouvait accueillir jusqu'à douze moines et un prieur. Il n'était pas rare qu'ils soient liés à une famille seigneuriale, ce qui permet aux maisons religieuses d'avoir un appui et de recevoir de nombreux biens.

3.1.3. Du XIIIème au XVème siècle

[91] Ce texte est repris de P. Columbi par Mazon A., *Note sur l'origine du Vivarais*, T.2, p. 172 ; Albigny P. dans « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, pp. 425-435
[92] Les noms de communes suivies d'un astérisque sont les noms actuels.
[93] Archives départementales de l'Isère, B 3518, *Vidimus* de 1268

À partir du XIIIème siècle, le prieuré Saint-Pierre de Rompon est mieux connu par les sources. Elles sont plus nombreuses et plus variées. Certaines nous montrent que le prieuré reçoit encore des donations. Ainsi, les seigneurs continuent à faire des dons d'argent et de terres au prieuré[94], comme les terres Champ-Rond données au prieur Guillaume par Aymar II et Philippa sa femme, afin de fêter la naissance d'un fils, en 1201. Ce ne sont pas les seules interactions attestées entre la famille des comtes de Poitiers-Valentinois et le Prieuré. En effet, il y a d'autres documents produits en faveur du prieur de Rompon, comme le testament d'Aymar de Poitier de 1277. Il veut que l'on « donne satisfaction aux réclamations élevées contre lui »[95]. D'autres sources témoignent de personnes prêtant serment au prieur de Rompon[96] comme G. Artaudi et H. de Rochefort entre 1228 et 1229, ou encore de transactions[97] et de confirmations[98]. Cette relation avec la famille des comtes de Poitiers-Valentinois semble encore très présente depuis l'achat de la seigneurie du Pouzin par ces derniers en 1228[99]. De plus, cette période est en particulier marquée par les guerres Albigeoises, ainsi que les Croisades. En outre, les querelles entre les comtes d'Anduze de la Voulte et les comtes de Poitier n'arrangent pas la situation du prieuré, celui-ci reconnaissant la protection d'Aymar de Poitier comte de Valentinois[100].

Les visites pastorales[101] sont elles aussi très instructives. Dès 1260[102], le rapport sur l'état du prieuré n'est pas très élogieux et le prieur est accusé de négligence dans la gestion des affaires spirituelles et temporelles[103]. Les visites qui suivent ne sont guère plus positives, par exemple celle de 1279[104] : « *Le 5 nous sommes venus à Rompon et avons trouvé là 13 moines avec le prieur. La maison doit 195 livres et 5 deniers ; et il faut savoir que le seigneur Girard a laissé la maison si démunie de blé pour nourrir les habitants dudit prieuré, ni de vin, depuis la Saint-Jean, ni de bœuf pour pouvoir cultiver et labourer les terres. Il est certain*

---

[94] Arch. de l'Isère, B 3518, *Vidimus* de 1268 et Arch. de l'Isère, B 3518, doc. original, parchemin

[95] Arch. de l'Isère, B 4106, doc. original, parchemin
[96] Id., B 3518
[97] Id., B3542
[98] Id., B 3518
[99] Régné J., *Histoire du Vivarais, le développement politique et administratif du pays de 1039 à 1500,* tome 2, Largentière, 1914
[100] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* Roanne, 1980, pp. 58-60
[101] Charvin G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny***,** Paris, 1965-1979, Tome 1-9 ; un inventaire est mis en annexe afin de synthétisé les visites pastorales faite au prieuré
[102] *Id.* Tome 1, Pièce 51, p.276
[103] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* Roanne, 1980
[104] Charvin G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny***,** Paris, 1965-1979, Tome 1, Pièce 97, p375

que le seigneur ci-devant prieur a été pris de nuit avec une femme : on en a la preuve ». De plus, entre 1288 et 1289, Rompon appartient à l'archevêque de Vienne Guillaume[105] mais en 1290[106], l'Ordre de Cluny le lui retire. Dans les rapports qui suivent, comme celui de 1296[107], l'état du prieuré ne s'améliore pas et ses effectifs seraient de seulement huit moines. Des bâtiments tels que le dortoir ne sont pas conformes aux règles et deux moines ont une maison distincte.[108] Les visites pastorales de cette deuxième moitié de siècle montrent un prieuré endetté d'un montant s'élevant à 15 Livres et 5 Sous en 1279, puis jusqu'à 40 Livres en 1297. Les maisons endettées de l'Ordre de Cluny sont alors nombreuses, ce qui est peut-être lié au contexte économique de l'époque[109].

Le XIVème siècle n'est pas une période brillante pour le prieuré et un changement politique va bouleverser la région, puisqu'un accord a lieu entre Philippe le Bel et l'évêque et Viviers, entre 1305 et 1308, pour que le Vivarais soit incorporé au royaume de France. Pour le prieuré, cela ne change pas grand-chose puisque de nombreuses visites ont lieu durant se siècle. Ces visites peuvent se divisent en deux groupes. La première série se concentre dans le premier tiers du XIVème siècle[110], et la seconde concerne le dernier tiers du XIVème siècle[111]. Le vide dans la période comprise entre 1331 et 1360 n'est pas sans signification lorsqu'on sait qu'il s'agit du début de la Guerre de Cent Ans[112]. Le prieuré est encore endetté : en effet, en 1314, sa dette s'élève à 60 Livres, ce qui reste raisonnable par rapport au siècle précédent. De plus, le prieuré comprend treize moines et l'office divin est bien fait, selon les Visites. Toutefois, la dette du prieuré atteint 350 Livres en 1325. En 1306, la condition des moines n'est pas fameuse « *Parce qu'au Prieuré de Rompon, d'après ce qu'ont rapporté les visiteurs, les moines ne sont pas vêtus et chaussés selon la règle, qu'ils ne portent pas de froc et qu'ils ne couchent pas au dortoir vêtus selon la Règle, les « juges » décident que les moines dudit lieu, selon les corrections du visiteur, soient surveillés sur l'observance de la Règle* ». C'est

[105] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* Roanne, 1980
[106] Charvin G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny***,** Paris, 1965-1979, Tome 2, Pièce 132
[107] Version latine et une traduction sont mises en Annexe n°5

[108] *Id*. Pièce 152 ; Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* Roanne, 1980
[109] C'est la période pendant laquelle on passe d'une économie foncière à une économie de plus en plus monétaire
[110] Charvin G, T. 2 et 3
[111] *Id.*, T. 4
[112] Mazon A., *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans (1337 – 1453),* Tournon, 1890

aussi une période où l'on connait quelques prieurs choisit par Jean XXII[113]. Quant aux rapports faits à partir de 1360, ils semblent montrer une amélioration des conditions du prieuré. Les aspects temporels et spirituels sont dits être convenablement gérés, sans autre précision. De plus, la dette a baissé, selon les définiteurs, lors de leur visite en 1373. Enfin, une source permet d'ajouter pour ce siècle une nouvelle dépendance : la paroisse de Lubilhac[114] dans la commune de Coux, faisant partie du canton de Privas.

Durant le XVème siècle, les visites pastorales ne nous donnent pas beaucoup d'informations sur le prieuré. Si ce n'est le nombre de moines, qui varie entre cinq et douze. De plus, les aspects spirituels et le temporel semblent assez bien dirigés et aucune information sur un éventuel endettement n'est donnée. Toutefois, les bâtiments sont dans un état assez médiocre selon les visites comme celle de 1443 : « *le prieuré réclame de nombreuses réparations tant dans l'église que dans les autres lieux, ceci par la faute du prieur défunt, mais le nouveau prieur a commencé lui-même les réparations* »[115]. De plus, le prieuré est dirigé par le prieur de Saint-Martin d'Aps (aujourd'hui, Alba-La-Romaine), en l'absence du prieur conventuel retenu à Cluny.

Une source permet de confirmer qu'un autre prieuré dépend de Saint-Pierre de Rompon, pour ce siècle, mais il est impossible de savoir depuis quand. Il s'agit du prieuré Saint-Pierre de Vérage dans la Drôme[116]. Enfin, ce siècle marque un tournant majeur pour l'Ordre clunisien. En effet, de nombreuses maisons entament leur déclin[117]. Elles ne se relèveront pas de la Guerre de Cent Ans et des diverses guerres civiles. Le pouvoir religieux s'affaiblit et la présence clunisienne commence à reculer.

---

[113] Mollat G., *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes*, Paris, 1921-1947

[114] Nouvelle acquisition latine 1766 *(Terrier du prieuré de Rompon, diocèse de Viviers, paroisse de Lubilhac (Ardèche), 1335-1337.XIVe s. Pap. 89 feuillets. (Provient de "D. Caroli Septalae, episcopi Dertonae, 1674.")*, Bibliothèque Nationale Française, Paris

[115] Charvin G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny*, Paris, 1965-1979, Tome 5, Pièce 421, p 197

[116] 4 G 60 : Terrier en faveur du prieur de Rompon à Saint-Pierre-de-Vérage (1480-1487)

[117] Riche D, *L'Ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, Saint-Etienne, 2000 ; Racinet Ph., *Crise et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge*, Artois Pesses Université, 1997

3.2. Du XVIème siècle à nos jours

3.3.1. Des Guerres de Religion à la Révolution

Le XVIème siècle ne connait aucune visite pastorale attestée qui serait effectuée au prieuré de Rompon. Peu d'informations sur le prieuré nous sont parvenues. Néanmoins, Paul d'Albigny a visiblement eut une quantité non négligeable de sources entre les mains. Il en a fait la liste dans ses articles[118]. Cette période est marquée principalement par les Guerres de Religion, qui ont lieu dans une grande partie de la France durant ce siècle, et le Vivarais ne fait pas exception. Celles-ci font subir d'importantes destructions sur les bâtiments religieux. De plus les antagonistes, catholiques et protestants, cherchent à s'approprier les points stratégiques, tel que les nœuds routiers comme Le Pouzin et Baix[119]. Le Vivarais se retrouve scindé en deux et Le Pouzin est l'un des territoires où s'installe une communauté de Huguenots[120]. La première Guerre de Religion éclate en 1562 juste après l'affaire de Vassy[121] et les historiens, tel qu'A. Mazon pensent que c'est à ce moment que le prieuré aurait été détruit. Le Pouzin fut assiégé durant cette période. L'intérêt du lieu vient de sa localisation et a servi de place forte aux protestants[122]. La survie les églises catholiques s'en est trouvée menacée. Les Guerres de Religions vont durer jusqu'en 1598 (Édit de Nantes[123]). Le prieuré est plus ou moins abandonné : à la fin du XVIème siècle, il se trouve apparemment sans vie[124]. Ce qui n'empêche nullement le prieur d'avoir des différents avec le curé de Privas[125].

---

[118] *Id.*, « Le prieuré de Rumpon ou Rompon ; Inventaire des documents du prieuré de Rompon rendus à M. de Mayniac par M. de Debel », *Revue du Vivarais*, 1897, T 6, pp. 543-553 et pp. 599-603 ; T 7, pp. 89-96, pp.115-120, pp. 177-183, pp. 242-247, pp. 338-343 et pp. 345-190 ;
Une synthèse de la liste est mis en Annexe

[119] Dourille de Crest, *Histoire des Guerres civiles du Vivarais*, Valence, Paris, J. Marc Aurel, E. Marc Aurel, 1846

[120] Ancienne appellation pour le protestant.

[121] Le 1er mars 1562, le duc François de Guise s'irrite contre des protestants qui font leur culte de manière illégale selon l'Edit de Janvier. Ce dernier ordonne le massacre des protestants. Cet acte est suivit des guerres de religion.

[122] Association pour la recherche du patrimoine, *Le Pouzin, De la préhistoire à nos jours*, Edition de l'Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin, 2000, pp. 49-82

[123] Cet Edit donne la possibilité aux protestants de célébrer leur culte ouvertement

[124] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais*, Roanne, 1980, pp. 85-99

[125] Archives départementale d'Ardèche, E DEPOT 75 GG 1

Au XVIIème siècle, le prieuré possède toujours son prieur, le premier étant naturellement à la charge[126] du second. Une visite de Dom Symon et Dom Morel en 1690 – 1692[127], nous informe que le prieuré est en ruine, ayant visiblement pour cause les Guerres de Religion[128]. Dom Symon, vicaire de l'ordre de Cluny rapporte : « *Quant au prieuré de Rompon, où il y avait autrefois sept moines et un prieur, l'office divin ne s'y célèbre plus, parce que l'église est par terre comme celle du Pouzin. Ce prieuré dépend de Cluny ; le prieur est F. Joly, moine de cette abbaye, et M. de Cugis, gentilhomme, commis dudit prieur et du précédent*… ». Malgré son état, il conserve son titre, ses terres, ses revenus, malgré l'absence de moine en son sein. De même, Dom Symon et Dom Morel viennent le 29 juin 1692 et font une description relativement détaillée de leur visite[129].

3.2.2. **Du XVIIIème siècle à nos jours**

Pour l'Église, le prieuré devient une terre rapportant des bénéfices sans avoir à entretenir un monastère et l'Ordre de Cluny impose 8 Livres au prieuré de Rompon en 1735. D'après les actes officiels, son appellation persiste encore en 1725[130] et la mention de Rompon est présente au chapitre général de l'Ordre de Cluny pour les années 1728 à 1768[131]. En effet, l'Ordre cherche à regrouper les moines pour faire des conventualités de dix à douze religieux. Ainsi, un moine est « pris » à Rompon en 1728. Enfin, l'Ordre, en la personne du Procureur Général, poursuit l'extinction et la suppression du prieuré de Rompon en incorporant les fruits et revenus de ce dernier à la communauté du prieuré conventuel de Notre-Dame de Thin en 1756. La dernière intervention de l'Ordre apparait le 2 avril 1768 et met en application la suppression de la communauté du prieuré de Rompon.

---

[126] *Id.*, pp. 101-117
[127] Copie de la visite mis en Annexe n°6

[128] Mazon A., *Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais, d'après les anciens cartulaires et d'autres documents*, Privas, 1891-1893, 2 vol.
Albigny P., « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais*, 1896, Tome 6, pp. 429
[129] Mise en Annexe, dans l'inventaire Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny, d'apprès Charvin G.
[130] Archive privée
[131] Charvin G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny*, Paris, 1965-1979, Tome 8, Pièce 664 et 670

La fin de ce siècle connaît un tournant majeur pour le Vivarais et pour l'ensemble du pays : la Révolution. Le Vivrais prépare les États Généraux entre 1788 et 1789[132]. L'année suivante, le département de l'Ardèche est créé et les biens ecclésiastiques deviennent biens nationaux après la suppression des Ordres religieux. Ceux-ci sont évalués à partir des rapports d'experts laïcs lors d'états des lieux[133]. Ainsi, chaque ville et village recense ses biens nationaux. Les terres sont vendues en parcelles à la municipalité, aux paysans et aux bourgeois. L'étude de ces documents ont permis de constater que le prieuré Saint-Pierre de Rompon est nommé Couvent et qu'il est clairement définit comme faisant partie des biens nationaux de Rompon[134]. Les parcelles de Rompon sont divisées entre la commune et M. Marquet de Pomier[135] qui est titulaire d'un bail à « cens »[136]. Sa fille épouse le docteur Barrier, qui a fondé l'établissement thermal de Celles les Bains en 1833. Cette généalogie est importante puisque c'est avec cette famille que le prieuré devient une propriété privée.[137]

Lorsque le prieuré devient propriété privée, il subit le même sort que de nombreux autres sites religieux. Comme Cluny, ce qui reste du prieuré est vendu et passe de propriétaire en propriétaire jusqu'à aujourd'hui. Entre-temps, le prieuré passe de la commune de Rompon à celle du Pouzin. Ce constat se fait à travers les procès verbaux, suivit du cadastre de 1810[138]. Enfin, la montagne de Rompon se retrouve à l'état de pâturages[139].

Le prieuré est inscrit aux Monuments Historiques par arrêté du 31 mai 1927. À partir de là, les vestiges sont protégés et aucune intervention ne peut être réalisée sur le site. Ce qui n'empêche pas les fouilles clandestines dont la famille Cuminal se plaint[140] vers 1973-1975, alors qu'elle est propriétaire[141] (héritage de ses ancêtres Barrier). Elle voulut le vendre en

---

[132] Association pour la recherche du patrimoine, *Le Pouzin, De la préhistoire à nos jours*, Edition de l'Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin, 2000

[133] Perroud-Christophle C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais*, Roanne, 1980, pp. 119-129

[134] Archives départementales d'Ardèche Q 65 et Q 74

[135] *Id.*

[136] Cela lui permit de garder les ruines et les terres alentour qu'il avait déjà en 1786, par son délibéré du 10 janvier 1791

[137] La généalogie est disponible sur http://perso.wanadoo.fr/rompon.nature

[138] Archives départementales d'Ardèche ; 3 P 2490, 3 P 2499, 3 P 2644

[139] Jacquin P., Photographies du prieuré Saint-Pierre de Rompon, 7 FI vol 3; 198-1/13, Archives départementales de l'Ardèche, Privas, 1925-1939, ainsi que la Collection des Monuments Historiques et des sites, Photographie du Prieuré Saint-Pierre de Rompon, 15 FI vol 3; MH 60574-9, Archives départementales de l'Ardèche, Privas, 1921

[140] Archive de l'Ardèche, 71 J 43

[141] Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon*, Avril – Sept 2006, Annexe

1996. L'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin monte alors un dossier dans le cadre d'un achat éventuel. C'est seulement entre 1998 et 1999 que le prieuré est acheté par une autre personne. Ces années marquent une mauvaise période pour les vestiges du prieuré. D'une part, l'abside en cul-de-four s'effondre sous le poids de la neige durant l'hiver 1998[142] et aucune suite n'est donnée malgré la visite des représentants du Conseil Général. De plus, le propriétaire voulait faire de la bergerie un centre de remise en forme, ainsi qu'une location de quad. Pour ce faire, il fit des travaux de terrassement autour des ruines et vint jusqu'à l'emplacement du cloître. Il mit au jour une partie des sépultures, qui furent pillées le lendemain[143]. Il utilisa même des dalles du cloître qu'il retailla pour le sommet des piliers du portail qu'il installa à la limite de son terrain sur le chemin communal. Il installa également un réseau de fibre optique et fit venir l'eau et l'électricité jusqu'au prieuré[144]. Ce propriétaire reçut des avertissements du Ministère de la Culture[145], dans lesquels un bref état du site était dressé, ainsi qu'une liste des interventions auxquelles a procédé ledit propriétaire et les peines encourues pour une intervention sur un site inscrit aux Monuments Historiques.

Les mauvais jours s'éloignent pour le site quand il est racheté en 2001 par Lafarge Granulats Rhône Auvergne. Ce qui fut une aubaine pour le « Couvent des Chèvre » puisqu'aucune intervention n'a été réalisée par l'entreprise, si ce n'est celle de clôturer et de débroussailler[146]. Ainsi, le site est visible et l'accès interdit. L'entreprise prend en compte l'ensemble de la zone archéologique, même si cela ne fait pas partie de ses domaines de compétence. En effet, lorsqu'elle projette d'étendre la carrière, elle se conforme aux règles dont dépendent les sites archéologiques. Enfin en 2003, la commune du Pouzin ainsi que l'entreprise Lafarge adhèrent à la Fédération des Sites Clunisiens. Depuis, le site a été l'objet d'études préventives[147] et du patrimoine[148]. La mise en valeur est en marche et la Fédération

---

[142] *Id.* ainsi que *Association* pour la recherche du patrimoine, *Le Pouzin, De la préhistoire à nos jours,* Edition de l'Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin,

[143] Madame Bertrand est un membre de l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin qui suit de près l'évolution du site. Elle a donc pu informer et suivre ce que ce propriétaire faisait. Elle a pris quelques photographies de l'état du site au moment de l'intervention sur le site.

[144] Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon,* Avril – Sept 2006, Annexe

[145] Exemplaire conservé par l'association pour la recherche du patrimoine du Pouzin, copie mis en Annexe n°7

[146] La clôture fut installée durant l'été 2010 pour des raisons de sécurité. L'entreprise étant le propriétaire du site, elle en est de fait responsable, notamment s'il arrivait quelque chose aux randonneurs qui désireraient se promener dans les ruines qui sont très fragiles. La zone a été débroussaillée durant l'été 2011, à notre demande pour faciliter l'étude du site.

[147] Ferber E., « Le Pouzin, Couvent des Chèvres », *in Bilan scientifique DRAC Rhône-Alpes*, Lyon, 2003, pp.52 – 53 ; Ferber E., Ferber F., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS mars 2003 ; Ferber E., Rigaud P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS septembre – novembre 2003

des Sites Clunisiens à fait installer un panneau explicatif durant l'année 2012. Enfin, ils ont installé officiellement la plaque-rosace du prieuré le vendredi 21 juin 2013.

[148] Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon*, Avril – Sept 2006

IV/ Analyse archéologique[149] (Pl. 5 à 10)

Le prieuré est implanté sur une surface avoisinant les 2500 m^2. Il s'agit là d'une donnée relative puisque des vestiges ont été vus dans le couvert végétal situé au sud. On ne tient compte que de ce que l'on voit sur le plan. Cet espace mesure en moyenne 54 m d'orientation nord-sud et 47 m de d'orientation est-ouest. Le niveau de sol relatif varie entre 283,60 m et 288,35 m. Cet ensemble peut se diviser en deux. D'une part, la prieurale BAT 40, qui devait mesurer environ 34 m de long, de l'abside située à l'est à la façade ouest. Toutefois, les vestiges persistent à peine sur 30 m de long. De même, elle devait mesurer à peine 26 m de large, entre les limites nord et sud du transept. Pourtant les vestiges se perçoivent seulement sur environ 22 m. Une description détaillée de chaque élément sera faite au fur et à mesure de leur présentation. D'autre part, les bâtiments conventuels qui se situent au sud et sud-est de la prieurale se composent de plusieurs ensembles définis sur le terrain, comme la bergerie au sud de la nef, BAT 32 ; la partie non définie mais pouvant marquer l'emplacement de la cour centrale définissant la zone de l' « ancien cloître »[150] au sud du transept, BAT 41 ; et des espaces fermés situés au sud-est du chevet, BAT 39, BAT 42, BAT 43 et BAT 44. Ces derniers seront également présentés au fur et à mesure de leur présentation individuelle. Ces ensembles sont construits sur un espace connu, mesurant environ 34 m du nord au sud et 47 m d'est en ouest.

La description de l'église se fera d'est en ouest, puisque l'église est orientée. En outre, les murs ou la limite des murs de la partie ouest où devrait se tenir la façade ne subsistent pas. Le choix s'est donc imposé de lui-même, afin de présenter les vestiges présents sur le site. La présentation et la description se feront également du sud au nord pour chaque zone architecturale. De plus, chaque mur sera présenté de manière générale, suivi d'une présentation de ses éléments structurants et de l'analyse de la construction, pour finir sur un petit bilan lorsque cela est nécessaire. Puis viendra la description des vestiges des bâtiments

---

[149] L'ensemble du vocabulaire architectural employé dans cette étude est repris dans un glossaire à partir d'ouvrages de référence.
[150] Appellation donnée par M. Cuminal, sur son plan repris en annexe.

conventuels. Elle se fera par groupe d'éléments formant un ensemble. Ceux-ci ont été vus lors de l'intervention archéologique, ils ont donc été définis à ce moment là.

4.1. Le chevet

4.1.1. L'abside (UM 006) (Pl. 11 à 13)

Description générale (Ill. 38 à 46)

L'abside possède une ouverture d'environ 5,50 m de large. N'ayant pas la totalité de cette dernière, on peut seulement se baser sur une mesure approximative des vestiges restants. Ces éléments forment deux parties de parement interne et un petit élément avec un trou de boulin avec sa maçonnerie autour. Ce résultat et lié à l'effondrement de la voûte sous le poids de la neige, en 1998. Avant cette année, les deux parties de parement était relié par cette voûte. De plus, les clichés photographiques pris avant cette date permettent de constater qu'il s'agissait d'une abside en cul de four[151]. Seul l'espace entre les deux, comprenant l'emplacement du trou de boulin 6.10, existait déjà. Toutefois, la hauteur de l'espace vide de construction était limitée par la voûte que l'on voit sur les photos anciennes du début du XXème siècle.

La partie, la plus au nord, est conservée sur environ 4,10 m de long une fois développée et environ 3,10 m de haut. Quant à la partie la plus au sud, elle mesure environ 1,96 m de long, pour environ 2,80 m de haut. Il faut garder en mémoire que ces parements ne se situent pas à la base de l'abside, mais en hauteur. Ainsi, le niveau de sol se situe environ à 287,60 m d'altitude : il s'agit d'une altitude relative[152]. De plus, le sol varie à l'intérieur de l'abside, ceci étant lié à son effondrement. Ce dernier étant relativement récent par rapport au reste du site. Le départ de la voûte se discerne sur le parement situé au nord à environ 2,40 m du sol actuel jonché des restes de l'abside effondrée en 1998. Quelques rares traces de parement apparaissent sur la partie externe de l'abside, mais pas en quantité suffisante pour nécessiter un relevé où des photographies suffisent.

---

[151] Il s'agit des photographies des archives d'Ardèche.
[152] Le plan à été réalisé à partir d'un point de référence relatif, à défaut d'avoir un point N.G.F. de référence. Ainsi, toutes les altitudes données sont relatives et non réelles.

Eléments structurants

Aucun élément de décor peint ou sculpté n'a été trouvé sur le reste des parements actuel ou sur les anciennes photographies. Ceci met en avant une architecture sobre. L'état de l'abside depuis le début du XXème siècle, date de la prise des clichés qui nous sont parvenus, ne permet pas de connaître le nombre de baies. Aucun élément n'est visible à cette hauteur. Toutefois, un élément dépassant très légèrement de la démolition, permet de se questionner sur une éventuelle baie positionné sur la partie sud de l'abside. Se pourrait-il que cet élément, qui est une pierre taillée sur un côté, dans le sens exact de l'ébrasement externe, puisse être un élément de construction d'un piédroit ? Si tel est le cas, il s'agirait du piédroit sud de l'ébrasement externe de la baie. L'emplacement de cette baie serait désaxé au sud et pourrait appuyer l'idée de deux ouvertures. Se pourrait-il qu'il y ait deux baies, chacune installée entre les deux parements restants et séparée par le trou de boulin 6.10, visible entre les parties nord et sud de l'abside ? Aucun élément actuel ne permet de valider cette hypothèse et seul un projet visant à démonter la démolition permettrait d'en savoir plus.

Construction

- ***Maçonnerie***

Les parements des murs en élévations sont construits en moyen et grand appareil. Les modules varient de 15 à 52 cm de large, pour des assises de 10 à 30 cm de haut. Les groupes de modules paraissent plus ou moins organisés. Des assises moins hautes apparaissent à partir de la seconde assise marquant le départ de voûte, sur la partie nord. La première sert de transition entre la paroi verticale et la voûte. Toutefois, on peut voir également une petite assise de 12 cm en partie basse et comprenant des trous de boulin. Au milieu du parement, une assise marque une variation dans les modules employés. La moitié de cette dernière est en grand appareil et l'autre moitié est en moyen appareil sur deux niveaux. L'assise unique se transforme en deux assises au cours de la construction. Le parement situé au sud montre aussi un changement de la taille des assises lors de la construction. En effet, des assises de petit module sont insérées entre celles composées de grand module. Les éléments sont homogènes

et forment un tout cohérent. On constate également que la maçonnerie semble être assisée à la manière du parement. Ainsi, la maçonnerie est construite en même temps que les parements interne et externe. Elle ne semble pas être limitée à sa fonction de simple blocage comme dans les constructions antique où les deux parements étaient construits au fur et à mesure et entre lesquelles on ajoutait les éléments de maçonnerie pêle-mêle. *A contrario*, dans la construction de la prieurale, le parement et la maçonnerie sont construits en même temps.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Les trous de boulin sont réglés, pour la plupart, en fonction de la hauteur de l'assise. Ainsi, ils n'ont pas la même taille, selon le module de pierre employé. La numérotation des trous de boulin du parement interne de l'abside se fait du nord vers le sud. Ceci permet de définir sept verticales pour installer les perches. Ces deux assises comprennent des trous de boulin traversant, tel que 6.1, 6.3 et 6.8. Ces derniers donnent directement sur la maçonnerie. Quelques autres sont bouchés comme 6.4, 6.5 et 6.9. Enfin, tous les autres trous de boulin sont dits « borgnes ». Ils sont tous maçonnés, ils sont composés de pierres servant pour les piédroits, le linteau et l'appui. L'élévation située au nord révèle deux modules de boulin distincts. Le premier de 28 cm de haut par 18 cm de large (TB 6.1 à 6.4) à 289,46 m d'altitude[153], dont les entraxes varient entre 88 cm et 1,15 m; le second, de 12 cm de haut par 12 cm de large (TB 6.6 à 6.9) à 288,44 m d'altitude, dont les entraxes varient entre 88 cm et 1, 30 m. Chacune d'elles comprend quatre trous de boulin, certains sont alignés verticalement avec ceux de l'autre assise ; ils entrent donc dans le type aligné[154], de sorte que les boulins se situent du même côté de la perche. D'autre part, certains trous de boulin sont légèrement décalés dans leur alignement, ils entrent dans le type alterne-interne ou dyaxial décalé[155]. Ainsi, dans le premier cas, deux perches sont nécessaires et elles sont positionnées et attachées du même côté des boulins. Dans le deuxième cas, les deux perches sont disposées de chaque côté des boulins avant de se rejoindre au milieu.

Quant à l'élévation sud, elle possède également deux assises avec des trous de boulin. La plus haute en comprend seulement un (TB 6.5) qui est relativement bien aligné sur l'assise I de la partie nord, et est positionné à 289,34 m. L'assise la plus basse comprend deux trous

---

[153] Il s'agit d'altitude relative et non d'altitude N.G.F., comme cela a été expliqué dans la méthodologie.
[154] DARA, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, 2002, p. 34.
[155] *Id.*

de boulin, à 288,84 m et sont de tailles différentes. L'un fait la hauteur de l'assise, soit 25 cm de haut et l'autre est plus petite puisqu'il ne fait que 13 cm. De plus, ce dernier est différent (TB 6.12), puisqu'il est directement taillé dans la pierre. Il est la seule représentation du type façonné pour l'abside, mais aussi pour l'ensemble des vestiges de l'édifice. L'alignement vertical suggère l'utilisation de deux perches attachées ensemble. Comme pour la partie nord, deux méthodes sont possibles soit la première, qui consiste comme à installer les perches du même côté selon le type dyaxial[156] décalé, soit la deuxième méthode qui consiste à installer une perche d'un côté et de l'autre des boulins selon le type alterne-interne[157]. Enfin, le trou de boulin se situant entre les deux élévations est légèrement plus haut que l'assise II de la partie sud, de 12 cm et plus bas que l'assise II de la partie nord de 52 cm. Il fonctionne très probablement avec l'assise de la partie sud et cet écart est probablement lié à une éventuelle installation de baie.

4.1.2. Les Absidioles (UM 007 et 008) (Pl. 14 et 15) (Ill. 46 à 55)

Description générale des parements interne et externe de l'absidiole sud (UM 008)

L'absidiole sud possède une ouverture d'environ 3,70 m de large. Tout comme l'abside, elle ne possède pas la totalité de son parement interne permettant de définir avec exactitude son ouverture. Toutefois, une partie de son parement interne et externe reste visible. Le sol actuel de l'absidiole se situe à environ 287,30 m d'altitude. Les vestiges du parement externe mesurent 3 m une fois développé et environ 1,80 m de haut pour la partie la mieux conservée. Il faut également tenir compte de la maçonnerie visible de chaque côté du parement, dont la partie la plus au sud conserve l'emplacement d'un trou de boulin (TB 8.1). Quant aux vestiges du parement interne, ils mesurent 5,20 m une fois développé et environ 1,60 m de haut.

Eléments structurants

---

[156] *Id.*
[157] *Id.*

Une ouverture visible sur les deux parements composant le mur de l'absidiole marque l'emplacement de la baie. L'ouverture est de 34 cm et elle possède un double ébrasement, permettant d'avoir une coupe horizontale de la baie. De plus, le piédroit sud possède petite encoche pour recevoir une barlotière. L'ébrasement externe semble plus large que l'ébrasement interne. Il est de 76 cm. L'ébrasement externe est impossible à définir avec exactitude, mais sa mesure semble approcher les 80 cm. Cette approximation est dûe aux lacunes du parement externe, sur la partie nord de l'absidiole. De plus, la base actuelle de la baie n'est pas celle d'origine, mais comme tout le reste des vestiges, il s'agit du niveau de démolition.

Construction

- ***Maçonnerie***

Le module des pierres sur l'ensemble des parements de l'absidiole varie de 10 à 30 cm pour la taille des assises et de 12 à 56 cm pour la longueur des pierres. Les vestiges du parement externe ne comprennent pas de changement conséquent dans l'emploi des modules et ce dernier reste homogène. Seule la construction de la baie montre une différence dans le choix des pierres utilisées. Lors de la construction du piédroit sud, certains blocs peuvent être plus hauts que la taille de l'assise. Ainsi, pour deux assises de mur, on retrouve une assise pour le piédroit de la baie. En revanche, un changement dans les modules et les assises intervient sur la partie nord du parement interne. Il n'est pas possible d'en dire d'avantage, à cause de l'état de conservation de ces éléments.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Enfin, deux trous de boulin sont alignés horizontalement et marquent la présence d'un platelage à une hauteur de 286,90 m d'altitude et un entraxe de 1,20 m. Ils sont tous les deux visibles sur la paroi externe de l'absidiole, dont un donne directement sur la couche de démolition composant l'intérieur de l'absidiole. Quant au deuxième trou de boulin, il est visible dans la maçonnerie externe et sur le parement interne. Il est donc traversant à défaut de parement externe. Dans l'état actuel des choses, la démolition ne permet pas de connaître la

relation entre les trous de boulin de l'abside et de l'absidiole, puisque pour cette dernière on se situe environ 90 cm plus bas.

L'absidiole nord (Ill.55)

L'absidiole nord (UM 007) possède encore moins d'éléments. En effet, lors de la prise des données permettant de faire le plan, il nous a seulement été possible de définir deux petits segments d'environ 50 cm chacun. L'un se situant sur la partie nord du parement externe et l'autre sur la partie sud du parement interne. L'ensemble se situant à une altitude relative avoisinant 288,55 m. Le sol effectue un pendage vers l'est plus ou moins présent selon la quantité de démolition accumulée.

4.2. Le transept

4.2.1 Le mur sud du bras sud du transept (UM 009) (Pl. 16 à 21) (Ill. 56 à 83)

Description générale des parements interne et externe

Le parement extérieur du mur sud du transept sud mesure environ 8,40 m entre les deux contreforts 020 à l'ouest et 021 à l'est. Ce parement est conservé sur environ 10 m de haut. Le niveau de sol, sur cette partie de l'édifice, oscille entre 284,11 m et 284,8 m. Le parement intérieur du mur sud du transept sud mesure environ 8,70 de long. Ce parement est conservé sur 9.80 m de haut. Les assises les plus hautes soulignent la forme de la voûte en berceau. Contrairement à l'extérieur, les limites du sol sont très hétérogènes. En effet, la limite est se situe à 287,06 m d'altitude. Il s'agit de la zone la plus haute ; elle décline jusqu'au piédroit est de l'ouverture, pour se stabiliser dans la partie ouest du mur. Cette limite de sol, la plus basse, se situe à environ 284,36 m d'altitude. Ce qui fait une différence de 2,70 m entre les deux extrémités est et ouest du mur. Ce mur est très riche en éléments architecturaux, permettant de structurer l'espace global, mais aussi chaque parement.

Eléments structurants

Le mur comprend deux éléments visibles des deux côtés de ce dernier. En effet, il s'agit de deux ouvertures, dont une est située en partie haute et la seconde en partie basse du mur. La partie supérieure du parement comprend une baie à double ébrasement (9.30), entièrement appareillée, avec un linteau monolithe au centre du double ébrasement. Ce dernier est taillé pour donner la forme du plein cintre. Ainsi, la baie garde cette forme sur l'ensemble de sa construction. La largeur externe des ébrasements mesurent 1,10 cm entre les deux piédroits. La limite des parements marquant la base de l'ouverture est très mal conservée, mais il est possible d'en connaitre sa hauteur depuis la baie, grâce à la limite de la moulure de l'ébrasement. Elle mesure environ 1,45 m de haut pour 50 cm de large et se situe à 289,76 m d'altitude. Elle est légèrement désaxée par rapport à la porte. La baie se situe, pour le parement extérieur, à environ 4,10 m du contrefort est (021) et à 3,20 m du contrefort ouest (020). Pour le parement intérieur de l'édifice, elle se situe à 2,80 m du mur ouest du bras sud du transept (011) et à 2,35 m du départ de l'arc (010).

La partie basse du mur est pourvue d'une porte (9.31), elle mesure 1,65 m de large et elle est présente sur l'épaisseur du mur, qui est de 1,25 m. Sa hauteur varie selon l'endroit ou elle est mesurée. En effet, le seuil de la porte n'est pas visible, à cause de la couche de démolition. Elle mesure environ 3 m de haut, lorsque la mesure est prise à l'extérieur et environ 2,75 m de haut, lorsque la mesure est prise à l'intérieur. L'ouverture se situe à environ 4,40 m du contrefort est (021) et à 2,35 m du contrefort ouest (020). Elle est positionnée à environ 1,90 m du mur ouest du bras sud du transept (011). La limite supérieure de la porte n'est pas très visible, puisqu'elle ne se distingue que grâce aux quelques pierres restantes de l'intrados. Celles-ci délimitent la forme de l'arc en plein cintre. Il faut également tenir compte du fait que l'ouverture est en grande partie comblée sur les photographies du début du XXème siècle et que cette limite à été consolidée au ciment. Les piédroits et les claveaux des parements externe et interne, délimitant l'ouverture, ne sont pas présents, à cause de son état de conservation. Toutefois, les éléments formant la base de cette dernière sont en partie visibles. Ce qui a permis de connaitre la largeur et l'épaisseur de cette ouverture. La limite des piédroits est nettement délimitée, malgré les lacunes du parement qui s'étalent sur l'ensemble de la porte. Seule, une pierre faisant partie du piédroit ouest est encore en place et comprend une encoche carrée d'environ 2 à 2,5 cm de côté. Elle se situe sur la partie haute du piédroit à 285,96 m. Cette encoche permettait probablement l'installation des gonds de la porte.

Le parement externe est divisé en deux parties par un négatif visible sur la longueur du mur et suivant un pendage est-ouest (9.36). Ce dernier est plus bas à l'ouest de 50 cm. Il permet d'avoir, dans sa partie haute, la baie et dans sa partie basse, la porte. Les vestiges des pierres qui la composent peuvent dépasser du mur jusqu'à 10 cm, voire 15 cm. De plus, la hauteur du négatif varie entre 20 et 40 cm. Ce négatif est lié à dix autres (9.37 à 9.46) et sont installés à intervalles relativement réguliers, variant entre 50 et 70 cm. Toutefois, l'état de conservation des négatifs ne permet pas de les identifier totalement, puisqu'une partie de parement définissant leur emplacement n'est pas conservée. Ce qui permet de connaitre seulement la taille des négatifs dans leur ensemble. Ils semblent servir à l'encrage de poutres, dans le mur et supportant l'élément (9.36). Les poutres soutenant un plancher ou une toiture devaient mesurer environ 20 à 25 cm de côté selon la taille des plus petits négatifs. Plusieurs éléments suggèrent un négatif de toiture. D'abord, l'emplacement de la baie, qui ne devrait pas être ici, s'il s'agissait d'un plancher. De plus, le pendage ne devrait pas être présent, dans un tel contexte. Enfin, les planchers sont en bois et ne laissent pas, dans leur négatif, des pierres dépassant d'une dizaine de centimètres. Il est correct d'interpréter ces négatifs comme appartenant à une toiture.

Dans la partie basse du parement, à l'ouest du piédroit de la porte, une petite niche rectangulaire est présente (9.33). Elle mesure 54 cm de large, 70 cm de haut pour une profondeur de 46 cm. Sa construction est faite de remploi de pierre calcaire taillé, ainsi que des petites pierres calcaires non taillées. Cet ensemble est délimité du parement par une césure périmétrale et permet de constater que la reprise mesure environ 1 m de côté entre l'extrémité de ces limites. Elle comprend également des tuiles qui jonchent par ailleurs l'ensemble du sol du site. Il s'agit donc d'une insertion venue après la construction du parement, avec une fonction que l'on ignore pour le moment ou bien simplement pour consolider le mur. Toutefois, elle est présente sur les photographies du début du XXème siècle, ce qui permet de replacer cette construction avant cette date.

Parmi les autres éléments visibles sur la partie inférieure du parement, il y a un culot taillé à l'est du mur. Il est installé à l'angle ouest du mur sud du transept et du contrefort est, 021. Ce dernier est directement pris dans la maçonnerie. Ceci se constate grâce à l'absence de parement à cet emplacement. Enfin, trois petites encoches faites dans trois pierres taillées sont localisées entre la porte et le culot. Elles mesurent entre 2 et 6 cm de côté, pour une profondeur variant entre 6 à 10 cm. Deux des trois encoches sont alignées verticalement et l'ensemble forme un triangle sur le parement (9.47). La fonction de ces encoches est pour le

moment indéterminable, même si elle rappelle l'encoche trouvée sur le piédroit ouest de la porte. Elles serviraient donc à fixer un ou plusieurs éléments dont on ignore tout pour le moment.

Le parement interne possède également quelques éléments intéressants. À l'est du parement est installée une petite corniche (9.35), mesurant 85 cm de long et 15 cm de haut, situé à 289,30 m d'altitude. Sa partie supérieure déborde du mur d'environ 10 cm et le rebord supérieur fait environ 7 cm de haut. Ce bandeau de 7 cm sur son point le plus bas est lié au mur par un segment. Cette petite corniche est une moulure simple ayant une fonction décorative, mais aussi une fonction architecturale puisqu'elle sert d'imposte et supporte le départ de l'arc 010. Il est conservé sur six assises et marque une séparation architecturale entre le transept à l'ouest et le chevet à l'est.

Une autre corniche (9.34) figure sur le mur, à l'ouest du départ de l'arc. Elle a les mêmes caractéristiques que la petite corniche, puisqu'elles sont toutes deux taillées à l'identique et marquent une certaine sobriété dans leurs traits. Elle mesure 1,70 m de long et sa limite est, est du à l'arrêt des vestiges. De plus, elle se situe une assise au-dessus de cette dernière. La cornique est situé à 289,60 m d'altitude. Sa fonction diffère légèrement, puisqu'elle se suffit à elle-même et sert simplement d'élément décoratif.

Construction

- ***Maçonnerie***

Les modules de pierre employés sont variables et mesurent de 12 à 35 cm, avec des pierres longues de 10 cm et d'autres de 60 cm. La majorité des modules employés sont des modules de moyen (20 à 35 cm de long) et grand appareil (> 35 cm de long, > 20 cm de haut), mais quelques éléments de petit appareil (< 20 cm de long) peuvent être insérés le plus souvent dans les assises comprenant du moyen appareil. En effet, il n'est pas rare d'avoir une hauteur d'assise identique avoisinant les 15 à 20 cm de haut. Ces modules sont très variables sur la totalité des parements et forment des ensembles. On constate que la base des parements interne et externe est construite en moyen appareil, mais à l'est de la porte, les bâtisseurs utilisent très vite de gros modules, dès 286,16 m pour le parement externe. De plus, la composition de la partie basse est différente de chaque côté de la porte. À l'est de cette dernière, le parement est construit avec du moyen appareil jusqu'à mi-hauteur puis quelques

assises en grand appareil apparaissent, avant de repartir sur du moyen appareil. Quant à la partie à l'ouest de la porte, le premier tiers est en moyen appareil, puis deux assises sont de grand appareil pour revenir sur du moyen appareil jusqu'à la limite de la toiture. De même pour le parement interne, le grand appareil est principalement utilisé à l'est de la porte dès 285,50 m. On constate un changement significatif dans la taille des modules à proximité de la limite supérieure de la porte, puisque le moyen appareil est de nouveau employé. De plus, une perturbation dans le parement interne montre deux assises se transformant en une seule pour rattraper cette dernière, suivie d'une assise de nivèlement permettant de construire de façon homogène sur l'ensemble du mur dès 28,50 m d'altitude. Ceci s'expliquerait par une construction menée en même temps de chaque côté de la porte où il a fallu rattraper un décalage entre les deux parties.

À l'est de ce parement, une autre perturbation (9.50) se distingue sur environ 1,65 m de haut et 80 cm de long. Il est fort probable qu'elle longe le parement jusqu'au sol de l'église, mais il est actuellement impossible de le confirmer. L'homogénéité du parement se fait à partir de la même assise de nivèlement. Enfin, une autre perturbation apparait plus haut entre la baie et le départ de l'arc 010. Elle longe ce dernier sur presque 2 m et marque le passage de la construction de l'arc au reste du mur. Les modules employés de chaque côté de la baie sont majoritairement en moyen appareil et passent au module supérieur dès la fin de la baie. Le négatif de la voûte est marqué par l'emploie du moyen appareil dès 293 m d'altitude.

Le parement externe situé au dessus du négatif de la toiture est homogène avec le reste des parements, puisque les modules sont toujours employés par ensembles définis. Jusqu'à la base de la baie, trois assises de gros module sont utilisées à l'ouest, alors que du moyen appareil est utilisé à l'est jusqu'à mi-hauteur de la baie. Les modules s'inversent de chaque côté avant de retrouver des assises de grand appareil faisant quasiment la longueur du mur avant de revenir sur un module plus petit pour le reste du mur. À l'est du parement, contre le contrefort 021, le petit appareil longe l'ensemble de cette partie, du négatif de la toiture jusqu'à la fin du parement. Il s'agit de l'espace où les trous de boulin ne sont pas présents sur certaines assises. Malgré ce semblant de perturbation, les assises de moyen appareil visibles à hauteur du cintre de la baie, parcourent l'ensemble du parement, à l'ouest de cette dernière.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Le mur sud du bras sud du transept comprend vingt-neuf trous de boulin. Ils ne sont pas tous visibles, des deux côtés du mur. En effet, certains trous de boulin n'apparaissent pas sur le parement interne. C'est le cas des trous de boulin 9.1, 9.6 et 9.17. Le premier ne se distingue pas sur ce parement et les deux autres donnent sur l'espace des corniches 9.34 et 9.35, et de ce fait ne traverse pas le mur. De plus, la corniche 9.35 est alignée sur l'horizontale V et devait servir de support pour le platelage. De même, les trous de boulin 9.25 et 9.26 ne sont pas visibles puisqu'ils donnent directement sur la démolition. Enfin, l'ensemble des trous de boulin sont traversant à l'exception de l'horizontale V où ils sont tous bouchés sur le parement externe (9.13 à 9.17). Ce parement se divise en deux avec la partie comprise au-dessus du négatif de la toiture, qui compte dix-sept emplacements de boulin (9.1 à 9.17). Quant à la partie inférieure du parement, elle compte onze trous de boulin (9.18 à 9.29) dont un (9.20) que l'on devine entre la porte et le négatif de la toiture. Ce dernier se situe sans doute dans l'espace comblé en pierres sèches, mesurant de 40 à 70 cm de long et de 20 à 30 cm de haut. Ce trou de boulin se distingue dans la maçonnerie de la porte, du côté du parement interne, et devrait apparaitre à l'extrémité est de cet espace du parement externe.

L'échafaudage de ce mur est traversant et comprend huit horizontales pour installer les platelages. Ces derniers étaient supportés par six verticales comprenant des perches, qui étaient elles même attachées entre elles et aux boulins. En se limitant aux vestiges et en se basant sur l'échafaudage, on peut constater l'absence de deux trous de boulin, à l'est du mur, sur l'assise II et IV du parement externe, ainsi qu'un autre, à l'ouest de ce parement sur l'assise II. Le premier platelage du parement se situe à 285,81 m d'altitude et les suivants se situent entre 90 cm à 1,50 m. En effet, la hauteur entre les premiers platelages installés et les derniers, a tendance à se réduire. De même, les entraxes varient entre 1,05 m et 4,05 m. Ces différences sont liées à l'emplacement ou non d'ouverture. Ainsi, les perches disposées autour de la baie ont les plus grands entraxes, à la différence des deux verticales positionnées à l'ouest, qui ont les entraxes les plus petits (1,05 m). La partie haute du mur est plus régulière et ce malgré l'emplacement de la baie. La construction et l'emplacement de l'échafaudage sont mieux maîtrisés. En revanche, la partie inférieure semble plus chaotique, comme on l'a déjà vu avec l'emploi des modules. L'installation des trous de boulin n'y échappe pas, puisqu'ils doivent s'adapter aux assises. De plus, l'emplacement de la porte oblige une adaptation dans l'installation de l'échafaudage. Ainsi, on constate qu'il y a une différence de hauteur dans les platelages de l'horizontale VII. Le platelage est se situe à 287,06 m alors que celui positionné à l'ouest se situe à 286,81 m, soit une différence de 25 cm. Il est donc

possible d'envisager que la construction à l'est de la porte soit indépendante de la construction à l'ouest. Les parties basses du mur, jusqu'à la première assise de trou de boulin, semblent être communes, afin de poser les bases de la construction. Puis elles deviennent plus ou moins indépendantes avant l'horizontale III situé à 291,66 m d'altitude. De plus, le trou de boulin 9.27, situé à l'est de la porte ne possède aucun alignement vertical avec d'autre trous de boulin. Il est adapté à l'emplacement de la porte, pour marquer la probable fin de l'échafaudage de la partie est. Toutefois, il devrait y avoir un trou de boulin sur la verticale de 9.27, à l'horizontale VII. En effet, l'espace est trop grand entre les trous de boulin 9.23 et 9.24, puisque l'entraxe est de 4,20 m. De plus, sur cette horizontale, aucun trou de boulin ne se situe à proximité du piédroit est de la porte. Le trou de boulin manquant sur les deux parements, devaient se situer dans l'espace de la maçonnerie qui entoure la porte.

Le parement interne présente les mêmes caractéristiques que le parement externe. Toutefois la première horizontale varie selon son emplacement vis-à-vis de la porte. Ainsi, l'horizontale est se situe à 285,76 m, alors que l'horizontale ouest se situe à 285,63 m, soit une différence de 13 cm. L'horizontale de trous de boulin met sur le même niveau l'ensemble du platelage du mur est l'assise III et se situe à 291,66 m d'altitude. Les entraxes varient entre 1,10 m à l'est du parement et 3,80 m entre les trous de boulin situés de chaque côté de la baie sur les horizontales III et IV. Comme pour le parement externe, l'entraxe entre 9.23 et 9.24 est également de 4,20 m. Enfin, l'emplacement des trous de boulin sur les deux parements sont également disposés de la même façon que sur celui de l'abside. On retrouve des trous de boulins de type alignés, alterne-interne ou dyaxal décalé.

Les contreforts

Le parement externe du mur sud du bras sud du transept est délimité par deux contreforts auxquels il est chaîné avec des pierres positionnées en carreau et en boutisse de façon alternée. À l'est, le contrefort 021 a perdu une très grande partie de son parement et sa base se situe à 284,61 m d'altitude. En effet, seule la partie ouest est chaînée au mur 009. Ce parement est conservé sur sa hauteur avec de nombreuses lacunes sur la partie sud non chaînée. Toutefois, la base du contrefort nous donne son épaisseur, qui avoisine 1 m. Le négatif de la toiture apparaît également sur ce parement et montre une pierre ancrée dans les deux parements, celui du mur du transept et celui du contrefort. À l'est, le parement est visible

seulement par les quelques rares pierres taillées sortant de la démolition et marquant la limite de ce dernier. De plus, un trou de boulin est aussi visible dans la maçonnerie.

Le contrefort 020 marque l'angle extérieur des murs sud et ouest du bras sud du transept. Il est mieux conservé que son pendant, puisqu'il conserve davantage d'éléments visibles. Il apparaît à la surface du sol, entre 284,11 m d'altitude, pour le parement sud et 284,56 m pour le parement est. Il est également chaîné au mur 009 et conserve aussi les traces du négatif de la toiture sur le reste de son parement est. La profondeur de ce parement est de 1,04 m et conserve deux trous de boulin en partie basse. Son parement sud donne sa largeur, qui est de 1,88 m, et comprend quelques assises sur une hauteur de 1,08 m. Le parement ouest du contrefort se fond dans le parement ouest du mur ouest du bras sud du transept 011.

Le peu qu'il reste des contreforts permettent de les délimiter avec exactitude et d'avoir quelques empruntes d'échafaudage. Ainsi, les trous de boulin du contrefort ouest (020) sont à la même hauteur que les trous de boulin du parement externe du mur sud du transept (09). On constate en effet, que le platelage lié au trou de boulin 20.2 se situe à 285,78 m. Il s'agit de la même hauteur que la première assise de trous de boulin du mur sud du transept à 2 cm près. Quant au trou de boulin 20.1, son platelage se situe à 1,28 m au-dessus de 20.2. De plus, l'absence des parements a permis de voir comment fonctionne la maçonnerie avec ce dernier. La maçonnerie est relativement bien assisée avec le parement, de la même manière que la maçonnerie visible du chevet. Toutefois, l'absence de parement sud ne permet pas de savoir si des trous de boulin étaient présents pour échafauder l'ensemble du contrefort ou si les trous de boulin des parements est et ouest suffisaient pour la construction. Ainsi, l'échafaudage extérieur, utilisé pour le mur sud du bras sud du transept et celui utilisé pour le mur ouest du bras sud du transept pouvaient suffire à l'édification de cette partie du bâtiment. En effet, les trous de boulin sont situés à seulement 60 cm de la limite du parement sud du contrefort.

Bilan

La construction de ce mur suit celle de l'absidiole sud et doit lui être reliée, ce qui pourrait justifier la perturbation (9.50) qui se trouve à l'est sur le parement interne. Toutefois, les bâtisseurs installent une assise, qui nivelle l'ensemble du parement autour de 4 m, 4,50 m de haut. La construction se poursuit d'est en ouest, différents modules sont utilisés, mais ils sont relativement bien utilisés. En effet, on constate, sur les deux parements, qu'ils sont

utilisés par groupe de taille, pour faciliter leurs emplois. Pourtant, lors de la construction du mur, les espaces de chaque côté de la porte sont montés en même temps et leur jonction n'est pas toujours aisée à déterminer. Cela expliquerait la perturbation située quelques assises au-dessus de la porte. De plus, le manque de parement autour de cette dernière ne permet pas d'en dire davantage. Toutefois, rien de tel n'est visible sur le parement externe. La construction semble se faire avec deux groupes de bâtisseurs installés de chaque côté de l'espace réservé à l'ouverture de la porte. On constate un changement de module sous la baie. Sur le parement externe, ce changement apparaît après l'installation de la toiture. Quant au parement interne, il apparaît après l'assise de nivellement. Par la suite, ces deux ensembles distincts permettent de construire les deux côtés de la baie, pour s'uniformiser à nouveau après la construction de cette dernière. Enfin, la construction du départ de l'arc marque la fin de la construction de l'absidiole sud. Là, encore une perturbation du parement est liée, sans doute, au temps d'adaptation pour relier correctement les parements. Enfin, les contreforts sont construits en même temps que le mur 009, puisqu'ils sont chaînés à ce dernier.

4.2.2. Le mur ouest du bras sud du transept (UM 011) (Pl. 22 à 27) (Ill. 84 à 92)

Description générale des parements interne et externe

Le parement externe de l'ensemble forme le bras sud du transept et se divise en deux éléments distincts. La partie sud comprend le parement, qui appartient au mur ouest du bras sud du transept (011), et au nord celui qui appartient à la construction de la tour d'escalier (012). Ce dernier sera décrit lors de l'étude de l'escalier lui-même. Cette division de l'espace amène à une approche différente des autres murs dans l'étude des trous de boulin sur les parements externe et interne. Cette étude se fera par parements, qui seront regroupés pour tenter de faire des équivalences entre les trous de boulin. Le niveau de sol forme un pendage nord-sud, à 284,68 m d'altitude au nord et à 283,93 m d'altitude au sud, pour le parement externe du mur 011. Le parement est conservé sur une hauteur d'environ 6,50 m et sur une largeur d'environ 4,85 m. La maçonnerie est conservée sur une hauteur d'environ 8,90 m. Au centre du parement, un espace (11.11) est comblé par des pierres sèches sur une hauteur de 2,40 m et 1,50 m de large. Elles remplacent le parement d'origine et permettent de consolider

le mur afin d'éviter qu'il ne se fragilise davantage. Ce comblement est déjà présent sur les photographies prises au début du XXème siècle.

Le parement interne ne permet pas de différencier la construction du mur 011 de celle de l'escalier 012. Toutefois, on peut voir actuellement l'espace de l'escalier par l'absence de parement, qui se devinait par la présence de la porte, lorsque le mur était entier. Le mur est conservé au sud, sur une hauteur de 8,10 m, allant du sol à l'élément de corniche, mais subsiste sur une longueur de 80 cm pour la partie haute du mur et sur 3,80 m pour sa partie basse. Dans cette partie du mur, au sud, il y a un espace vide de parement et d'une partie de la maçonnerie. Il mesure environ 2,28 m de haut et 1,34 m de large. Sa profondeur est variable selon la maçonnerie et varie entre 40 cm et 80 cm. Le parement interne 011 est chaîné au sud au parement interne du mur sud du transept 009.

Eléments structurants

Le mur comprend une baie à double ébrasement. La baie est conservée différemment selon le parement. En effet, le parement interne dévoile davantage le négatif de la baie avec l'absence totale de parement sur cette partie du mur. Seules les pierres qui forment le centre de la baie définissent la limite entre l'ébrasement externe de l'ébrasement interne. Ainsi, l'ébrasement interne se devine légèrement et n'est quasiment pas visible. L'ouverture de la baie se situe à 1,35 m du mur sud du bras sud du transept. Sa base est situé à 289,31 m d'altitude, soit environ 41 cm plus bas que la base de la baie du mur sud 009. L'intérieur de la construction de la baie peut être étudié et l'on constate que cette dernière est insérée dans le mur au fur et à mesure de la construction. La maçonnerie se cale sur les assises des piédroits de la baie. L'absence de parement ne nous permet pas de connaître la mesure de la limite de l'ébrasement. Toutefois la taille de l'ouverture est connue et elle mesure environ 55 cm de large et 1,45 m de haut. Le parement externe permet de constater que la baie est entièrement appareillée et possède un linteau monolithe taillé en forme de plein cintre. Cette dernière est en partie bouchée sur la partie extérieure de la base de la baie. Ceci permet de définir les limites externes de l'ébrasement, qui mesure 1,40 m de large.

Le parement interne comprend un élément de décor. Il s'agit d'une portion de corniche (11.25), qui apparaît au-dessus de la baie, contre le mur sud du transept. Elle est installée à environ 292,40 m d'altitude. Les vestiges de la corniche mesurent 55 cm de long et sont

taillés comme les éléments 9.34 et 9.35 appartenant au parement interne du mur sud du transept. Ainsi, sa partie supérieure déborde du mur et le rebord supérieur est taillé à angle droit et son point le plus bas est lié au mur par un segment en diagonale. Sa fonction diffère légèrement des deux autres éléments 9.34 et 9.35. En effet, il s'agit d'un bandeau longeant l'ensemble du mur et il sert à marquer la limite entre le parement du mur et le départ de la voûte. Ce dernier est définit sur le mur sud du transept (009). De plus, il semblerait que cette corniche ne sert pas seulement de décor et de transition entre deux éléments architecturaux, mais elle semble avoir aussi une fonction pratique. Elle est positionnée à une hauteur qui correspond à l'assise II des trous de boulin du mur 009. Cette position lui permet de servir dans le cadre de l'installation de l'échafaudage. Ainsi, il est possible de poser une moise supportant le platelage. Cette dernière vient donc s'appuyer sur cette corniche lors de la construction de l'édifice.

Construction

- ***Maçonnerie***

Le choix des modules ne diffère pas de ceux des murs précédents. L'utilisation du moyen et grand appareil coexiste et forme des ensembles. Ainsi, la partie basse du mur est construite avec du moyen appareil. Ce module est employé, pour le parement externe, jusqu'à 286,48 m d'altitude et comprend une assise de grand appareil au milieu. La partie qui suit est construite en grand appareil jusqu'à 287,80 m puis vient un espace du parement où les deux modules sont associés. Ceci implique l'utilisation d'une assise de nivellement avant l'installation la baie. Cette assise homogène de grand appareil se situe à 288,98 m d'altitude. Quand au parement interne, il garde une construction en moyen appareil jusqu'à 288,76 m d'altitude. À partir de cette hauteur et jusqu'à la corniche, les modules varient entre petit et grand appareil. Toutefois, la partie conservée est tellement faible qu'il est impossible d'en dire davantage.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Le mur est étudié différemment par rapport à celui du transept, d'une part à cause de la présence de la tour d'escalier au nord, d'autre part, parce que les trous de boulin ne sont pas

traversant et la maçonnerie du mur empêche de connaître directement les relations entre ceux des parements. Ces derniers sont donc étudiés séparément avant d'être mis en commun.

Le parement externe comprend huit trous de boulin visibles (11.1 à 11.8), aucun d'eux n'est traversant. Trois sont à la limite du parement au sud et sont alignés sur la même verticale. Ils servent à la fois sur le mur 011 et sur le contrefort sud-ouest 020, puisque le contrefort est le prolongement du mur 011. L'échafaudage de ce mur comprend quatre horizontales pour installer les platelages. Ces derniers étaient supportés par trois verticales de perches attachées aux boulins. En se limitant aux vestiges et en se basant sur l'échafaudage, on peut constater l'absence de deux trous de boulin au centre du mur. À l'endroit même où se situe la consolidation en pierre sèche 11.11. Le premier platelage se situe à 285,60 m d'altitude et les suivants se situent entre 1,20 m à 1,50 m. Les entraxes ne sont identifiables que sur l'horizontale III, puisque ne manque aucun trou de boulin. Ils sont de 1,35 m entre 11.2 et 11.3 et de 1,85 m entre 11.3 et 11.4. Les trous de boulin ne nous donnent pas plus d'information. Dans le cadre de l'installation de la baie, seul un trou de boulin est visible au sud de cette dernière. L'emplacement de la tour d'escalier ne permet pas de positionner de trou de boulin au nord. Il est probable que l'installation du platelage se soit fait à l'aide d'un trou de boulin situé dans le parement sud de la tour d'escalier. Toutefois, l'état de conservation de ce parement ne permet pas la vérification de cette hypothèse, mais le trou de boulin 12.6 vu dans la maçonnerie sud permet de supposer qu'il n'était pas le seul du parement sud de la tour d'escalier.

. Le parement interne comprend onze trous de boulin visibles (11.12 à 11.22), répartis sur trois alignements verticaux pour l'utilisation des perches et cinq horizontales pour l'installation des platelages. Le premier platelage se situe à 285,76 m d'altitude et les suivants se situent entre 1,15 m à 1,35 m, excepté entre les deux assises I et II situées dans la partie haute du parement. En effet, l'espace entre ces assises mesure 2,35 m ; manque probablement une assise intermédiaire avec trou de boulin. De plus, la faible surface conservée en partie haute se situe à la limite sud du mur sur 80 cm environ ; les trous de boulin ne sont donc pas toujours visibles dans la maçonnerie. Malgré cette absence de parement, la présence de la baie sous-tend cette idée. L'analyse de la répartition des trous de boulin conduit à en restituer un en partie basse, dans l'espace vide 11,24. Ce dernier mesurant environ 1,30 m de large sur 2,26 de haut. Enfin, au nord du mur, un trou de boulin (11.15) n'est pas aligné avec l'une des assises II ou III. En effet, il se retrouve entre les deux. Toutefois, il est aligné verticalement avec les trous de boulin situés au nord de la porte 11.20 et 11.22. Les entraxes varient entre

2,40 m et 2,70 m. Ces dimensions ne se justifient pas par la présence de la baie au sud et celle de la porte au nord. De plus, le parement ne comprend aucune perturbation obligeant d'adapter la position de l'échafaudage.

Quelques trous de boulin peuvent donc être associés ; c'est le cas de la verticale située juste au sud de la baie. En effet, la position des horizontales sont quasiment aux mêmes altitudes à quelques centimètres près. Ainsi, prenons l'exemple de l'horizontale formée par la position des platelages de l'assise III du parement externe, qui se situe à 288,38 m et se situe à 288,31 m pour l'horizontale III du parement interne. Enfin, les trous de boulins sont positionnés et adoptent les types; aligné, alterne-interne ou dyaxal décalé.

Bilan

Le mur ne présente aucune perturbation majeure sur ses parements. Certains trous de boulin du parement externe ont pu être associés à ceux du contrefort. Ainsi, les emplacements et les altitudes des trous de boulin permettent d'associer 11.6 avec 20.1 et 11.8 avec 20.2. De même, certains sont associés à ceux du parement interne. Ainsi, les séries de trous de boulin alignés verticalement et situés au sud de la baie, des parements interne et externe, correspondent. Il est donc possible d'associer 11.1 avec 11.13, et 11.3 avec 11.16. De plus, les deux trous de boulin restitués sur le parement externe, dans l'espace construit en pierres sèches (11.11), correspondraient à 11.18 et au trou de boulin restitué sur le parement interne dans l'espace vide (11.24). Enfin, le parement externe est chaîné au nord avec la tour d'escalier (012). Quant au parement interne, il est également chaîné au sud avec le parement interne du sud du transept sud (009).

4.2.3. Le bras nord du transept (UM 028 et UM 031) (Ill. 93 à 95)

Le bras nord du transept ne conserve aucun mur en élévation. Seuls, quelques rares éléments se distinguent, pris dans la démolition. Celle-ci est répartie de chaque côté du mur et en recouvre la majorité. Les différences de niveau de sol dans cette partie de l'église semblent former un talus à l'emplacement des murs. Ce qui forme un espace non dégagé et empêche de voir les limites de la construction.

Le mur nord du bras nord du transept 031 se localise grâce à une petite partie de son arase qui définit un segment de parement externe. Ce segment mesure environ 1 m de long et se situe à environ 288,71 m d'altitude. L'arase se situe à une hauteur telle qu'elle permet d'imaginer que le mur est relativement bien conservé sous la démolition. De plus, le bras sud du transept permet, grâce à ses altitudes connues, de se faire une idée de la hauteur qui pourrait être conservé sous la démolition. En effet, le niveau de sol de la prieurale devrait se situer aux environs de 3,80 m à 4 m sous l'arase visible. Aucune autre limite ne se distingue sur le sol. Il n'est pas non plus possible de définir directement l'emplacement exact des contreforts, sur le terrain. On ne peut que les deviner en s'appuyant sur le bras sud du transept.

Enfin, le mur ouest du bras nord du transept 028 n'est pas mieux conservé. Pourtant il est possible de connaitre la limite interne du mur, grâce au peu de parement visible à proximité de l'angle de la croisée nord-ouest. Il en va de même pour sa limite externe, connue grâce au chaînage d'angle visible sur le terrain et délimitant les espaces que sont le mur ouest du bras nord du transept (031) et l'angle nord-ouest.

4.3. Les angles de la croisée du transept

La croisée du transept est très mal conservée. Aucun élément visible ne permet de définir ces limites dans la partie est. Quant à la partie ouest, les angles sont délimités par les maçonneries 027 au sud-ouest et 026 au nord-ouest. Ainsi, l'existence des piliers et des décors de cette dernière n'est pas vérifiable sur le terrain. Toutefois, il semblerait qu'un chapiteau décoré de feuilles d'acanthe ait été retrouvé dans les ruines[158] et pourrait appartenir à la croisée du transept. Les angles ouest forment deux ensembles différents et sont construits dans les angles sud-ouest et nord-ouest de la croisée. Le premier angle comprend une tour d'escalier (012) et le deuxième angle produit un espace en chicane et l'ensemble forme un « L ».

---

[158] SAINT-JEAN R., *Le prieuré clunisien de Rompon au Moyen Âge*, Fédération Historique du Languedoc-Roussillon, XLIVème congrès (Privas, 1971), Montpellier, 1972, p. 98.

4.3.1. L'angle sud-ouest ; la tour d'escalier (UM 012) (Pl. 22 à 24 et 30 à 32) (Ill.96 à 118)

Description générale des parements interne et externe

L'angle sud-ouest du parement interne du mur ouest du bras sud du transept (011) abrite l'emplacement de la porte (11.23) donnant sur l'escalier (012). Ce dernier permettait l'accès au clocher, comme dans la plupart des autres églises d'influence bénédictine de la région du Vivarais. Le parement interne du mur 011 est très mal conservé sur la partie nord, ce qui ne permet pas d'avoir une limite nette de la porte. De plus, son état permet de voir directement l'intérieur de la cage de l'escalier. Ce dernier est constitué de deux murs externes formant un angle droit et comblant l'espace entre le transept et la nef. La tour d'escalier, creusée dans l'épaisseur du mur ouest du bras sud du transept, est empâtée d'un massif de 2,90 m de long par 1,10 de large conservé sur 6.80 m de haut. Cette hauteur comprend deux révolutions de l'escalier. Le parement ouest est chaîné au nord avec le mur de la première travée et le parement sud est chaîné avec le mur ouest du bras sud du transept. Il est définit à la base grâce à deux assises apparentes formant l'angle de la tour d'escalier. Le niveau de sol varie pour cette partie entre 284,48 m et 285,45 m avec un pendage nord-sud. Enfin, le parement interne de l'escalier est homogène. Il conserve des traces d'enduit jaune, ici et là. De plus, quelques traces de taille sont visibles sur les pierres en calcaire cristallin.

Eléments structurants

Le mur est percé d'une ouverture rectangulaire maçonnée (12.9), mesurant 32 cm de large et 70 cm de haut. La baie se situe à 1,20 m du mur de la nef et à 3,30 m environ au-dessus du niveau du sol, soit à 287,98 m d'altitude. L'ouverture extérieure de la baie est positionnée légèrement en diagonale par rapport à l'ouverture intérieure donnant directement dans l'escalier. L'ouverture mesure 70 cm d'épaisseur. La taille de la baie, à l'intérieur de l'escalier, est légèrement différente. En effet, elle mesure 39 cm de large pour une hauteur de 65 cm.

L'escalier est accessible par l'ouverture présente sur la partie interne du mur 011. Malgré l'absence de parement, l'emplacement de la porte est défini par certains éléments. La

largeur de l'ouverture peut être connue par une assise comprenant quelques pierres, cette dernière mesurant environ 60 cm, et l'épaisseur du piédroit nord 50 cm. En revanche, il est impossible d'avoir la hauteur exacte de la porte puisque les piédroits et le linteau ne sont plus présents. Toutefois, deux pierres positionnant le départ d'un arc sont installées à 1,70 m du niveau de sol actuel. Elles marquent le début de l'arc de la porte, qui devait être en plein cintre selon la forme que dessinent ces pierres. L'entrée devait avoisiner les 2 m de haut. Deux encoches carrées sont visibles sur l'ébrasement interne qui forme le piédroit nord de l'ouverture. La première est taillée dans une pierre de calcaire fin. Quant à la deuxième, elle est taillée dans une pierre de calcaire cristallin. Elle se situe en partie basse et est mieux conservée que son homologue située plus haut. Ces encoches, d'environ 2 cm de côté, permettaient de fixer les gonds de la porte.

Il s'agit d'un escalier à vis entièrement appareillé. Il est conservé sur environ 6 m de haut et a un rayon d'environ 92 cm. Les marches ont une longueur d'environ 78 cm et une largeur maximale de 27 cm. Le diamètre du noyau de l'escalier mesure 28 à 29 cm. Les dernières marches sont moins bien conservées que les premières, ceci s'expliquant par les intempéries que subit la partie haute de l'escalier.

Construction

- ***Maçonnerie***

Les parements externes de la tour d'escalier sont construits en moyen et grand appareil, comme le reste de l'édifice. Le parement semble homogène et il est composé des deux groupes de modules avec en partie basse une concentration de moyen appareil jusqu'à 288,98 m d'altitude. Cette partie basse comprend quelques rares modules de grand appareil. La partie haute du parement est composée de quelques assises de moyen appareil, dès 290,98 m d'altitude. Ces dernières assises marquent la fin des vestiges conservés du parement. Enfin, tout comme le mur ouest du transept 011, il possède un espace comblé en pierres sèches (12.10). Ce comblement mesure jusqu'à 1,50 m de haut pour 1,40 m de large et se situe en partie basse. Le chaînage de ce parement avec le mur gouttereau sud de la nef présente un alignement entre les assises des deux murs.

Le parement sud de la tour d'escalier est conservé en partie basse sur sa largeur, soit 1,10 m, et sur une hauteur d'environ 6 m. La partie ouest de ce parement formant l'angle avec

le parement ouest de la tour d'escalier, est quasiment inexistant. Seules, quelques assises en partie basse sont conservées. Ainsi, le parement est conservé le long du mur sur une largeur maximale de 70 cm. Enfin, un trou de boulin 12.6 est visible dans la maçonnerie. Il est en connexion avec le trou de boulin 12.5 du parement ouest. Il se situe à environ 286,93 m d'altitude aligné sur l'horizontale IV des parements ouest de la tour d'escalier et du mur ouest du transept. Le parement est chaîné au mur ouest du bras sud du transept et il présente également un alignement entre les assises des deux murs. Ainsi, ces chaînages d'angle marquent une volonté de planification et une continuité dans la construction de l'édifice.

Le parement interne de l'escalier à vis est très régulier et est essentiellement composé de moyen appareil. Il est conservé sur la quasi totalité de sa hauteur à l'exception de la base de son parement. En effet, la maçonnerie est visible sur une hauteur avoisinant 1,10 m. De plus, elle est également assisée, comme le reste de la construction étudiée jusque là. Les marches sont toutes taillées en un seul bloc et se superposent pour former l'escalier. Il n'y a pas de limon au sens propre du terme, puisqu'elles se suffisent à elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être supportées. Elles sont associées au noyau à tambours qui forme le centre de l'escalier.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Les parements sud et ouest de la tour d'escalier (012) sont étudiés indépendamment du mur ouest de bras sud du transept (011). En revanche, le parement est de ce mur ne se différencie pas de l'emplacement de l'escalier ni du parement interne du mur 011. Il a donc été étudié d'un seul tenant lors de l'étude du mur ouest du bras sud du transept. Toutefois, les données ont été rassemblées pour comprendre la construction de l'ensemble.

Le parement ouest comprend sept trous de boulin (12.1 à 12.5 et 12.7 à 12.8), clairement visibles. Ils sont alignés sur les deux axes verticaux contenant les perches et cinq axes horizontaux pour l'installation des platelages. Ils sont tous borgnes, puisqu'ils sont installés de chaque côté de la cage d'escalier et aucun d'eux n'apparait sur le parement interne de la cage. De plus, le nombre de trous de boulin présents sur le parement est partiel, puisqu'il faut restituer trois trous de boulin sur la verticale sud située dans la maçonnerie. Il s'agit donc des trous de boulin situés sur les horizontales I, II et III. Le premier platelage se situe à 285,83 m d'altitude et les suivants entre 95 cm à 1,35 m. Les entraxes sont

identifiables sur l'horizontale IV et V, le premier mesure 1,76 m et le second 1,92 m. La position des trous de boulin adopte les types aligné, alterne-interne ou dyaxal décalé, comme le reste des négatifs de boulin visibles sur les autres murs. Ceci à l'exception des trous de boulin 12.4 et 3.7, qui semblent être disposés pour employer un autre type d'alignement, celui de type monoaxial alterné. Cela consiste à avoir une perche installée entre deux boulins. Enfin, les horizontales des trous de boulin varient légèrement entre le parement ouest de l'escalier (012) et le parement ouest du transept (011). La différence varie entre 10 et 20 cm.

Le parement sud est très lacunaire, et ne permet pas de voir les trous de boulin clairement. Ainsi, un seul se distingue dans la maçonnerie : le trou de boulin 12.6. Ce dernier rejoint le trou de boulin 12.5 du parement ouest. Il se situe à 287,08 m d'altitude. Il permet de construire la tour d'escalier et de relier la construction de l'échafaudage du parement ouest du mur 011 et celui du parement de l'escalier.

4.3.2. L'angle nord-ouest (Pl. 28 et 29) (Ill. 119 à 143)

L'angle nord-ouest est formé par trois ensembles qui ont été volontairement différenciés lors de l'étude, afin de simplifier sa compréhension. De plus, cette différenciation est aussi basée sur la forme que prend l'espace, puisque le passage en chicane forme un « L ». Cet angle nord-ouest est installé dans l'angle entre le mur ouest du bras sud du transept (028) et le mur gouttereau nord de la nef. Les parements extérieurs sont inexistants et il ne reste qu'une seule chaîne d'angle définissant la limite entre le mur 028 et le mur nord du massif. Les vestiges qui forment l'ensemble du massif sont limités à la maçonnerie. Cette dernière est très fragilisée par les aléas du temps et pour preuve : un très grand bloc de maçonnerie, qui était en partie maintenu par une poutre en bois, tomba au sol lorsque le bois céda entre avril et octobre 2012.

Actuellement, on accède à un premier espace (029) par une ouverture donnant sur le bras nord du transept. Il est construit d'orientation est-ouest et entièrement appareillé. Cet accès n'est ni délimité ni défini à l'est par un parement, puisque ce dernier n'est quasiment pas présent sur la paroi interne du mur ouest du transept (028). Seul une petite partie persiste au nord de l'ouverture et marque la limite. Avant d'entrer dans cet espace, on peut voir un trou de boulin (28.1), situé au-dessus de l'ouverture. Toutefois, sa présence n'est visible que

dans la maçonnerie. L'espace 029 est réduit par la présence de la démolition au sol. Cette dernière varie entre 286,16 m et 286,36 m d'altitude environ. On constate que la couche de démolition est conséquente et il est impossible d'en connaitre l'épaisseur. L'espace mesure 1,25 m de long pour 1,15 m de large. Il est voûté en berceau plein-cintre et sa hauteur actuelle avoisine 1,90 m. Le départ de voûte apparaît dès 288,06 m d'altitude environ. Ainsi, les parements nord et sud se rejoignent pour former cette voûte. Ils sont conservés dans leur quasi-totalité. Toutefois, des lacunes apparaissent à l'extrémité est. Un trou de boulin semble apparaître au départ de la voûte, sur chaque parement. Rien de plus ne peut être dit sur les deux éléments pouvant être l'emplacement de trous de boulin, si ce n'est qu'ils sont sur la même horizontale. Aucun signe physique ne permet de penser à une installation échafaudée. Toutefois, la construction des voûtes nécessitait l'installation d'un cintre en bois. Se pourrait-il que ces éléments soient les seuls négatifs de cette construction provisoire ? Les parements sont homogènes, sont chaînés à l'arc 030 et sont construits en moyen appareil. Enfin, quelques petites traces d'enduit jaune apparaissent çà et là sur le parement.

Un arc en plein-cintre 030 apparaît au fond de l'espace voûté 029. Ce dernier permet la transition entre les espaces 029 et 025. Cet arc comprend une ouverture large de 90 cm et une épaisseur de 54 cm. La limite de la voûte 029 est 58 cm au-dessus de l'intrados de l'arc. Ce dernier est conservé en partie haute, ce qui n'est pas le cas de ses piédroits. En effet, ne restent que peu de vestiges les concernant. De plus, l'absence de piédroit nord a consolidé cette partie. Quant au piédroit sud, son arc appartient au parement est de l'espace 025. La construction de l'arc est en grand appareil et parmi l'une des pierres du piédroit sud, s'insère une pierre comportant une particularité. Il s'agit d'une taille dans l'angle est de cette dernière de 5 cm de haut et 10 cm de large et 10 à 15 cm de long. Cette taille pourrait laisser penser à l'emplacement d'une porte au niveau de l'arc. De plus, elle pourrait servir à accueillir le loquet de la fermeture de la porte.

Une fois l'arc 030 dépassé, il laisse place à un autre espace voûté, 025. Un bouchage semble apparaître au sud, en partie basse de l'ouverture, sans doute pour contenir la démolition de la nef. Ce dernier est également voûté en berceau plein-cintre. L'espace est construit avec une orientation nord-sud et donne sur la nef. Le niveau de sol de cet espace se situe à environ 287 m d'altitude. Le sommet de la voûte est à environ 2,10 m du sol actuel. Les parements est et ouest se rejoignent pour former la voûte dès 287,80 m pour le premier et dès 287,66 m pour le second. Ces parements n'ont pas dévoilé leur limite sud, il est donc impossible de savoir comment se termine cet espace. Toutefois, la longueur actuelle avoisine

les 2 m. L'arc 030 est construit dans la même continuité que le parement est. Aucune perturbation n'est constatée dans ce parement, l'ensemble est homogène. Le parement ouest possède deux trous de boulin 25.3 et 25.4. Ils sont tous les deux disposés sur la même assise, à 287,56 m. Le parement nord est moins bien conservé. Il mesure 54 cm de large et possède deux trous de boulin 25.1 et 25.2, situés à 287,66 m d'altitude. Le parement est inexistant sur une grande partie de la surface. En effet, au centre de ce dernier, un espace vide (25.5) dévoile la maçonnerie et sous celui-ci se trouve un ensemble maçonné (25.6), composé de mortier et de pierre non taillée. Il s'agit d'une consolidation. Enfin, les parements semblent homogènes et sont construits en moyen appareil. Les parements est et ouest sont chaînés au parement nord. Quant au parement externe de l'ouverture donnant actuellement sur la nef, il n'est pas visible si ce n'est un petit ensemble situé à l'est de l'ouverture et dans lequel se situe un trou de boulin (26.1)

4.4. La nef (Pl. 30 à 35) (Ill. 144 à 145)

La nef n'est conservée qu'en partie, puisque seul le mur sud reste en élévation. Elle conserve ses deux premières travées et une petite partie de la troisième. Le mur sud de la nef est étudié par travée, puis les données sont regroupées pour former un tout. Toutefois, pour faciliter l'étude globale du mur gouttereau, la localisation des trous de boulin est uniformisée à l'ensemble de ce dernier. Ainsi, le quadrillage est appliqué d'est en ouest sur sa totalité et le schéma suit le même principe que le mur sud du transept.

4.4.1. Première travée est (UM 013) (Ill. 147 à 162)

Description générale des parements interne et externe

Vu du parement externe, le mur est conservé jusqu'au-dessus de la baie, soit sur une hauteur de 6,50 m. Il se délimite à l'est par la tour d'escalier 012 et à l'ouest par le contrefort 019. Il est large d'environ 2,84 m. De plus, le parement est chaîné à ces deux éléments architecturaux. Le niveau de sol est variable puisqu'il est compris entre 284,98 m au centre de

la travée et 285,48 m à l'extrémité ouest de cette dernière. À l'intérieur de l'édifice, le niveau de sol est beaucoup plus haut que celui de l'extérieur. En effet il varie entre 286,82 m à l'est et 287,62 m sous la baie. Ainsi, le sol actuel à l'extérieur de la prieurale est 2,64 m sous le sol actuel situé à l'intérieur de l'église. Le parement intérieur de la première travée est conservé jusqu'au-dessus de la baie, soit sur une hauteur de 4,30 m.

Éléments structurants

Le mur de la première travée possède une baie à double ébrasement et elle se situe à environ 288,48 m d'altitude. L'ouverture de la baie mesure 44 cm de large pour une hauteur de 1,25 m. Il s'agit d'une baie en plein cintre et entièrement appareillée. Tout comme les baies du bras sud du transept, elle possède un linteau monolithe au centre et les claveaux forment le contour de l'ébrasement. Il est taillé de sorte à avoir la forme du plein cintre. La largeur des ébrasements mesure 96 cm et ont une épaisseur d'environ 50 cm, soit la moitié de l'épaisseur du mur. L'ébrasement externe de la baie est bouché en partie basse. Des petites encoches sont plus ou moins visibles sur l'ébrasement interne. Elles sont disposées à intervalle régulier, pour accueillir les barlotières qui supportent les vitraux.

Une limite très nette permet de différencier le parement et la maçonnerie. Cette limite fait office de négatif de l'arc formeret, sur la quasi-totalité de son emplacement. Restent pourtant quelques éléments de construction concentrés principalement sur la partie ouest du parement. En effet, sept claveaux de l'arc sont présents, ainsi que l'imposte sur laquelle ils reposent. Sous ce dernier, débute le pilier sur quatre assises. L'une de ses pierres est en tuf, un matériau qui n'a été trouvé nulle part ailleurs sur les vestiges observables. L'imposte est taillée aussi sobrement que la corniche du transept. L'arc formeret mesure environ 30 cm de large et déborde du mur de 29 cm. Ceci forme l'ensemble de l'arc visible à l'ouest (13.18) et son pendant à l'est, qui se limite au négatif de l'arc et à la pierre en saillie, formant l'imposte (13.17). Cette dernière est très mal conservée.

Construction

- ***Maçonnerie***

Le parement externe est homogène dans son ensemble et est composé principalement en moyen appareil. Les dimensions générales des pierres sont variables : leur hauteur est comprise entre 12 et 25 cm ; leur longueur est comprise entre 20 et 55 cm. Toutefois, une perturbation apparaît à l'est en partie basse (13.15). Elle se délimite sur un espace d'une hauteur de 1,96 m et sur une largeur de 1,08 m environ. Elle se distingue du reste du parement par un changement dans l'emploi des pierres, qui ne sont pas correctement taillées et sont mal assisées. De plus, une photographie du début du XXème siècle permet de constater que l'espace était vide de parement et que l'on voyait directement la maçonnerie. Il s'agit donc d'une consolidation, mais contrairement aux consolidations des parements ouest de la tour d'escalier et du transept, l'ensemble est lié au mortier.

Le parement interne de la travée n'est pas vu dans sa globalité. D'une part le niveau de sol, comme on la vu, empêche de voir la partie basse du parement. D'autre part, la partie visible est lacunaire, puisque l'espace situé entre la baie et la démolition est absente sur 1,46 m de haut et sur 90 cm de large au maximum. La base de la baie est également lacunaire de ce côté du mur. La construction de la baie marque un changement dans la taille de module. Il est possible de le constater dès la quatrième assise, positionnée sous la baie, soit à 289,62 m d'altitude. Le parement construit en partie basse est composé de modules hauts de 22 à 30 cm et pouvant aller jusqu'à 52 cm de long. Puis viennent les modules plus petits jusqu'au plein cintre de la baie, pour revenir à des modules de tailles plus grandes. Toutefois, l'utilisation de ces modules plus petits ne se fait pas sur la totalité des premières assises. En effet, l'emploi du grand appareil est notable à l'est du parement jusqu'à 289,47 m d'altitude. Le moyen appareil s'insère dans le parement sans qu'il y ait de perturbation. En effet, les assises s'agencent correctement avec les modules de grand appareil qui forment les piédroits de la baie. Ainsi, une assise servant aux piédroits équivaut à deux ou trois assises de modules de moyen appareil. Ce changement est sûrement lié au lit extrait à ce moment de la construction, puisqu'aucune césure ne vient perturber ce parement.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Le mur sud de la première travée (013) possède douze trous de boulin (13.1 à 13.12). Ils ne sont pas tous visibles de chaque côté du mur. En effet, certains trous de boulin n'apparaissent pas sur le parement interne, puisqu'ils se situent sous la démolition. Il s'agit des trous de boulin situés en partie basse du mur (13.10 à 13.12). Le trou de boulin 13.2 se

situe en partie à l'emplacement de l'arc formeret 13.18. De même, quelques trous de boulin n'apparaissent pas sur le parement externe puisqu'ils sont situés à l'est du parement interne et cet espace donne directement sur la cage d'escalier. Il s'agit de trous de boulin non traversants (13.3, 13.6 et 13.9).

Le parement externe possède donc neuf trous de boulin. Ils sont alignés sur deux axes verticaux, installés de chaque côté de la baie. Cinq horizontales permettent de disposer les platelages. Ceci permet de déduire l'absence d'un trou de boulin en partie basse, sur l'horizontale VII, dans l'espace vide 13.16. Les trous de boulin 13.11 et 13.12 sont bouchés et 13.2 et 13.10 sont borgnes. Contrairement aux autres trous de boulin situés sur les horizontales II, III et IV, qui sont traversants. Le premier platelage se situe à 285,78 m d'altitude et les suivants se situent entre 1,05 m à 1,55 m. L'entraxe entre les trous de boulin varie entre 1,85 m pour l'horizontale III à 2,18 m pour l'horizontale II.

Le parement interne est pourvu de huit trous de boulin visibles. Ils forment le négatif d'un échafaudage composé de quatre platelages et trois axes verticaux pour l'emplacement des perches. Les trous de boulin traversants, situés de chaque côté de la baie, forment les assises II, III et IV. Le platelage de l'horizontale IV se situe à 288,23 m d'altitude. L'installation des platelages varient entre 1 m et 1,40 m. L'entraxe entre les trous de boulin varie entre 1,30 m (entre 13.3 et 13.4) et 1,85 m (entre 13.7 et 13.8). On constate que l'entraxe entre les verticales se situant de chaque côté de la baie est nettement plus grande que l'entraxe située à l'est du parement.

Les négatifs des platelages du mur externe de la première travée sont quasiment à la même hauteur que ceux situés sur le mur ouest de la tour d'escalier. Il peut y avoir entre 5 et 15 cm d'écart entre les platelages des deux murs. On peut donc considérer que les horizontales sont relativement bien alignées et que la construction se fait de concert. En revanche, l'installation de l'échafaudage dans la partie interne de l'église ne peut pas être détaillée à cause de l'absence d'information que nous offre l'angle 027. En effet, le parement est absent et la maçonnerie ne dévoile aucun négatif de trou de boulin. Enfin, l'ensemble des trous de boulins sont de type alignés, alterne-interne ou de type dyaxal décalé.

Bilan

La travée est chaînée à la tour de l'escalier à l'est et au contrefort à l'ouest. Les parties visibles des parements externe et interne ne sont pas identiques, à cause des différences de niveaux de sol. Enfin, les éléments restants permettent de constater une continuité dans le choix des éléments décoratifs, avec la baie et les vestiges de l'arc formeret de cette travée. Cet ensemble montre une architecture faisant appel à la sobriété.

4.4.2. Deuxième travée (UM 015) (Ill. 163 à 174)

Description générale des parements interne et externe

Vu du parement externe, le mur de la deuxième travée est conservé sur 8 m de haut et mesure environ 4,30 m de large. Son parement est délimité à l'est par le contrefort 019 et à l'ouest par le contrefort 018. Le parement est chaîné à ces deux éléments. Le niveau de sol est plus homogène sur cette travée et il varie autour de 284,98 m d'altitude.

Quant au parement interne, il est visible sur 2,60 m de haut. Auquel il faut ajouter 1,80 m de maçonnerie, qui se situe au-dessus des vestiges du parement. Tout comme la première travée, le niveau de sol, à l'intérieur de l'édifice, est beaucoup plus haut qu'à l'extérieur. En effet, il varie entre 287,17 m au centre de la travée, et 287,52 m sur les extrémités de cette dernière. La différence entre les deux niveaux de sol est de 2,54 m environ. L'espace qui délimite le parement et la maçonnerie marque le négatif de l'arc formeret. Rien de physique ne reste de ce dernier si ce n'est sa forme en négatif.

Éléments structurants

Le mur est muni d'une baie construite comme les précédentes. Elle est entièrement appareillée et possède un linteau monolithe taillé en forme de plein-cintre. Elle possède un double ébrasement. Comme les baies de la première travée et celle du mur ouest du bras sud du transept, la baie est bouchée en partie basse sur l'ébrasement externe. Son ouverture mesure 60 cm de large et 1,90 m de haut. Elle se situe à environ 288,88 m d'altitude. Quant à l'ébrasement, son ouverture mesure 1,15 m de large. La baie est à 1,72 m au-dessus du niveau

du sol à l'intérieur de l'église. Sa base est bien définie par l'assise servant de support, mais les pierres sont abîmées à l'emplacement de la baie.

Construction

- ***Maçonnerie***

Le parement externe est homogène en partie haute. En revanche, la partie basse comprend deux éléments de perturbation. En effet, le parement a entièrement été repris sur toute sa longueur, du sol jusqu'à environ 1,80 m de haut (15.16). Cette consolidation se distingue très clairement, avec l'utilisation de pierres mal taillées ou peu taillées. Elles sont relativement peu assisées et le mortier les liant se distingue très bien de l'ensemble de la construction. De plus, cette consolidation a un rebord mesurant 27 cm à l'est et 22 cm à l'ouest. Il se situe à environ 60 cm du sol (15.17) et elle bouche l'espace vide que l'on pouvait voir sur la photographie du début du XXème siècle. Enfin, une césure (15.18) longe une partie du parement est et semble se perdre à proximité du trou de boulin 15,6 à une hauteur de 289,23 m.

Quant au parement interne, il est relativement homogène. Les modules sont pour la plupart en moyen appareil, sauf pour la construction de la baie. Ce qui est tout à fait normal au vu de l'architecture employée et des techniques de construction mises en œuvre. Le seul élément perturbateur sur ce parement est la césure (15.19), qui longe la partie est de ce dernier et semble se perdre à proximité du trou de boulin 15,6, à une hauteur de 289,42 m. Elle semble être le reflet de la césure visible sur le parement externe. Ainsi, les césures 15.18 et 15.19 sont liées et ne forment qu'une seule et même perturbation.

- ***Trous de boulin et restitution d'échafaudage***

Le mur sud de la deuxième travée (015), possède treize trous de boulin (15.1 à 15.13). Ils ne sont pas tous visibles sur le parement interne, puisque certains se situent sous la démolition, comme 15.12 et 15.13. D'autres se situent dans la partie haute de la maçonnerie, comme les trous de boulin 15.1 à 15.3. Il faut remarquer aussi qu'un trou de boulin se distingue à peine de la démolition située à l'intérieur de l'église (15.11).

Le parement externe possède six horizontales accueillant les platelages et trois axes verticaux accueillant les perches. Cet agencement permet de restituer deux trous de boulin sur l'assise VI, dans l'espace consolidé (15.16) au XXème siècle. De même, il est possible qu'un trou de boulin se situe sur l'horizontale V, sous le trou de boulin 15.8. Toutefois, la partie 15.18 située à l'est du parement, possède un espace avec des assises plus ou moins bien régulières par rapport a reste du parement. Ainsi, l'emplacement restitué du trou de boulin serait bouché par des pierres taillées. Or, jusqu'à présent, les quelques trous de boulin bouchés étaient comblés par des petites pierres et du mortier. Le premier platelage se situe à 286,38 m d'altitude et les suivants se situent entre 75 cm entre les horizontales V et VI, et 1,45 m entre les horizontales I et II. L'entraxe le plus petit est de 1,50 m pour l'horizontale IV et V, entre les trous de boulin situés à l'ouest du parement. Quant à l'entraxe le plus grand, il mesure 3,60 m pour l'horizontale III. Cet écart est anormalement grand, mais il se justifie par la présence de la baie. En effet, les trous de boulin se situent de chaque côté de cette dernière et sont installés à proximité des contreforts.

Le parement interne possède sept trous de boulin, dont trois sont à la limite entre le parement et la maçonnerie. Il s'agit de l'axe vertical situé à l'ouest de la travée. Ils forment trois alignements verticaux, comme sur le parement externe et seuls quatre alignements horizontaux marquent la présence des platelages. Il s'agit des horizontales II à V. La première horizontale complète est l'alignement IV qui se situe à 288,42 m d'altitude. L'espace entre ces assises varie entre 1 m entre l'horizontale II et III, et 1,40 m, entre l'horizontale III et IV. Les entraxes varient entre 1,35 m et 3,60 m, comme pour le parement externe.

Les trous de boulin de l'horizontale II et III sont installés de manière à suivre la forme de l'arc formeret. C'est ce qui explique ce décalage des trous de boulin dans les verticales est et ouest du mur. Ainsi, quatre types distincts dans la disposition des échafaudages sont constatés : le type aligné avec des trous de boulins alignés, ainsi que le type alterne-interne ou un type dyaxal décalé, qui présente des trous de boulin légèrement décalés ou encore le type monoaxial alterné, qui consiste à avoir un boulin de chaque côté de la perche. Enfin, les premières horizontales de trou de boulin des travées 013 et 015 se situent à des hauteurs différentes, mais à partir de l'horizontale V les hauteurs des platelages varient d'une altitude de 15 cm. L'échafaudage semble homogène sur l'ensemble des deux travées et de chaque côté du mur.

Bilan

La deuxième travée est chaînée au contrefort 019 à l'est et au contrefort 018 à l'ouest. À la base du parement externe, une consolidation à été effectuée et une autre césure longe la partie est des parements externe et interne, jusqu'au trou de boulin 15.6. Il pourrait s'agir d'une harpe d'attente avant la suite de la construction. Toutefois, aucun changement n'apparaît dans la technique de construction ni dans l'emploi des matériaux. Le chantier pourrait avoir été arrêté, pour une courte durée. La limite entre le parement et la maçonnerie marque un négatif qui permet de situer l'arc formeret, comme pour la première travée. Les assises des trous de boulin sont relativement bien alignées avec celles de la première travée. La différence entre les assises des deux travées est de 5 cm pour l'assise IV, et 15 cm pour l'assise II.

4.4.3. Troisième travée (UM 017) (175 et 176)

Le mur sud

La troisième travée conserve très peu de ses éléments, et son niveau de sol se situe à 285,48 m d'altitude. Elle se limite à peu de parement, situé à l'extérieur de l'édifice. Il est conservé sur environ 1,70 m de large et 3,70 m de haut à 4 m contre le contrefort ouest 018. Le parement comprend un espace vide sur sa partie basse à l'est. Cette absence de parement mesure environ 1 m de large pour 1 m 60 de haut. Il est possible de constater que la troisième travée est chaînée avec le contrefort 018. Enfin, deux trous de boulin sont alignés verticalement. Le premier permet d'avoir un platelage disposé à 287,28 m d'altitude. Le deuxième platelage se situe à 1,10 m au-dessus du premier. L'alignement des trous de boulin 17.1 et 17.2, ainsi que l'existence des horizontales VI pour la deuxième travée et VII pour la première travée, permettent d'envisager un troisième trou de boulin dans l'espace vide 17.3. Les trous de boulin appartiennent aux horizontales IV et V de l'échafaudage et ils sont de type aligné. Enfin, comme pour la relation entre les deux premières travées, les horizontales de la troisième travée sont alignées sur celle de la deuxième travée avec une petite différence variant de 5 à 10 cm. Ceci semble marquer une continuité dans l'échafaudage.

4.4.4. Les contreforts du mur sud (177 à 181)

Le contrefort 019 mesure environ 7,80 m de haut, 1,56 m de large et 88 cm d'épaisseur. Il conserve peu de parement, qui est concentré sur la partie nord. Ce qui permet de constater que le contrefort est chaîné avec les parements des première et deuxième travées. De plus, il garde une assise définissant sa base. Toutefois, le parement quasi inexistant permet d'étudier la maçonnerie, qui est assisée comme le parement qui l'entoure. Ce constat a déjà été fait sur d'autres espaces de l'église où la maçonnerie est visible.

Le contrefort 018 mesure environ 7,80 m de haut, 1,58 m de large et 70 cm d'épaisseur. Il conserve l'ensemble de ses parements, mais il est entièrement consolidé en partie basse et jusqu'à 3,60 m de haut. Cette consolidation (18.1) semble être de même facture que celle de la deuxième travée (15.16). La partie haute montre que le contrefort est chaîné à la deuxième et troisième travées. Enfin, l'état des deux contreforts ne permet pas de voir la présence de trou de boulin comme c'était le cas avec le contrefort ouest du mur sud du transept (020).

4.4.5. Le mur nord de la nef (Ill. 182 et 183)

Le mur nord de la nef ne conserve quasiment rien de ses éléments de construction. À l'est, il se distingue grâce au petit fragment de parement qui délimite l'espace formant l'angle nord-ouest de la croisée du transept. La démolition qui forme le niveau de sol actuel recouvre les vestiges du mur. Il est possible de voir quelques traces de maçonnerie des murs çà et là, sans pour autant pouvoir le délimiter réellement. Sur l'espace où se situe le mur nord de la nef se dégage un bloc de maçonnerie qui se situerait entre la première et deuxième travée. Il s'agit de la maçonnerie qui est au centre du contrefort externe et de la section interne séparant les deux travées. Son emplacement est défini par des pierres délimitant l'angle ouest formé par le parement interne de la première travée et l'arc formeret. En revanche, il est impossible de délimiter les deux dernières travées. Ainsi que la façade ouest de l'église.

4.5. L'espace conventuel (Ill. 184)

Selon les deux plans qui ont été faits du site durant le XXème siècle et ce qui à été étudié directement sur le terrain, de nombreux vestiges se distinguent dans la partie située au sud de la prieurale. De plus, ces plans positionnent et nomment certains éléments, comme c'est le cas du cloître. Ce dernier n'est pas mis au même emplacement selon les deux plans. En effet, celui de R. Saint-Jean, place le cloître contre le mur gouttereau de la nef, comme il était coutume de le faire, lors de l'implantation des bâtiments. Quant à M. Cuminal, il le place contre le mur sud du transept et débordant à l'ouest du transept. Ainsi, il considère que la citerne en est le centre. Il faut également tenir compte d'une chose : l'emplacement des bâtiments conventuels agencé autour d'un cloître, qui est traditionnellement construit au nord de l'église. Toutefois, dans le cas du prieuré Saint-Pierre de Rompon, aucun vestige n'a été localisé au nord de l'église. Les bâtiments se situent tous au sud et l'emplacement du cloître n'est pas précisément localisé, à cause du peu d'éléments dont on dispose actuellement. Seule une intervention archéologique pourrait permettre d'en savoir plus.

Les bâtiments conventuels constituent l'espace de vie des moines et se situent au sud de la prieurale. L'accès entre les deux ensembles se fait par la porte du mur sud du bras sud du transept. Les vestiges sont divisés en deux groupes : les maçonneries conservées en hauteur et celles dont seuls subsistent quelques parements et qui sont restitués par déduction. Ceci peut se faire lorsque les maçonneries semblent former des alignements cohérents. Ainsi, ces maçonneries permettent de distinguer les bâtiments qui seront décrits séparément. Ainsi, on distingue : deux bâtiments plus ou moins rectangulaires, le plus grand à la limite est des vestiges, l'autre à l'ouest de ce dernier ; un bâtiment voûté ; un passage ; des murs partiellement visibles, des dalles, une citerne au centre des vestiges ; un bâtiment appelé « bergerie », situé le plus à l'ouest. Enfin, au sud de cet espace, d'autres éléments sont pris dans la végétation, mais ils ne seront pas traités ici, car il est actuellement impossible de les localiser et définir correctement.

L'étude menée pour cette partie se base sur quelques (rares) relevés, qui ont pu être faits. Toutefois, l'étude est principalement menée d'après le plan des vestiges, réalisé à la lunette de chantier, lors de la campagne archéologique en 2012. Le plan est accompagné des données recueillies sur le site. La description des bâtiments conventuels se fera d'est en ouest, car on connait la limite est de cet espace conventuel. En effet, après le dernier bâtiment situé à

l’est, le site forme un dénivelé important avant d’arriver sur une petite terrasse qui délimite le plateau.

4.5.1. Le bâtiment est (Bat 44) (Pl. 39) (Ill. 185 à 205)

Le bâtiment est mesure environ 28 m de long du nord au sud pour 8,60 m de large au maximum, d’est en ouest. Il est composé des murs 060, 061, 062 avec ses contreforts 064 et 065, ainsi que le mur 063. L’ensemble comprend un petit escalier 066 au sud.

Le mur 062, d’orientation nord-sud se situe à l’est de ce bâtiment. Il marque la limite est de l’ensemble des vestiges. Lorsque l’on se situe dans l’espace clos, que forme le bâtiment 41, on distingue sa présence par des amas de pierres sur toute sa longueur. Il s’agit en partie de pierre liées avec du mortier que l’on distingue plus ou moins sur la longueur du mur, mais aussi de la démolition qui le recouvre. L’arase du mur se situe à environ 283,63 m d’altitude. Toutefois, l’altitude du sol de ce bâtiment n’est pas connue à cause de la démolition qui jonche le sol. Certaines pierres sont alignées et permettent de délimiter les parements interne et externe. Ainsi, il est possible de connaitre la largeur du mur, qui est de 80 cm. Les parties de parement que l’on distingue permettent de constater que les pierres du parement sont relativement bien taillées et assisées. De plus, le parement externe est visible sur une bonne hauteur puisque ce mur est situé sur un changement de niveau du plateau. Ainsi, les éléments qui semblent peu conservés, vu de l’intérieur du bâtiment, le sont d’avantage à l’extérieur. Toutefois, l’espace externe n’est pas très accessible, tant par les dénivelés importants que par la végétation abondante. De plus, les vestiges sont plus ou moins solides selon les endroits. Le mur comprend deux parements avec une fourrure entre les deux. Les parements sont relativement poches l’un de l’autre, aussi la maçonnerie n’est-elle pas aussi massive que celle de l’église, comme le suggère l’épaisseur du mur. Le dénivelé impose au bâtisseur d’installer, à l’est, le long du mur, des contreforts. Ainsi, deux contreforts sont visibles au sud, mais il est possible que d’autres encore aient été installés. Le contrefort 064 mesure 85 cm de large et environ 1 m de long. À côté de ce dernier et légèrement en contrebas, dans la démolition, une pierre sculptée (piédroit de fenêtre) a été trouvée, près du parement sud. L’autre contrefort situé à la fin du mur est plus massif. Il mesure 1,20 m de large et presque 2,50 m de long. Toutefois, le mur 062 semble être prolongé au-delà du contrefort et du mur 063, mais il est

impossible d'en dire plus à cause de la végétation. Ainsi, il pourrait y avoir un autre bâtiment au-delà du mur 063, qui ferme l'espace rectangulaire au sud. Le peu de vestiges et l'abondance de la végétation ne permettent pas vraiment de voir les relations entre ces éléments, mais il semblerait que l'ensemble ne soit pas chaîné.

Le mur 063, d'orientation est/ouest ferme le bâtiment 41 au sud. Il conserve quelques assises sur environ 1 m à 1,50 m de haut. Il mesure environ 7 m de long, pour la partie visible et environ 60 cm de large. Il n'a pas été possible de voir s'il se prolonge à l'ouest. La construction du mur est en appareil relativement peu taillé. Les parements sont grossiers et mal assisés. Il semble posé contre le contrefort et le mur est 062, mais cet angle sud-ouest de la construction est très difficile à comprendre compte tenu de l'état actuel de l'espace. S'il s'agit bien d'un mur posé contre le contrefort 065 et le mur 062, il pourrait s'agir d'un mur de refend perpendiculaire. Ainsi, il serait postérieur à la construction du bâtiment et serait lié soit à une modification volontaire de l'espace, soit à une rénovation de celui-ci. Enfin, contre le parement interne de ce mur à l'angle ouest, sont installés quelques marches d'escalier, six au total. Elles permettaient l'accès à la partie basse de ce bâtiment. Cet accès mesure environ 60 à 70 cm de large.

Le mur 060 d'orientation nord/sud, est le mur ouest du bâtiment 41 et rejoint les six marches au sud. Il conserve une portion de son élévation à son extrémité nord. Il mesure environ 26,40 m de long et environ 80 cm de large. Il est très lacunaire dans son ensemble, mais quelques éléments de parement permettent de le délimiter. Le parement ouest n'est pas visible en hauteur à l'exception de son extrémité nord. En effet, cette partie se trouve entièrement sous la démolition. Toutefois, l'arase se distingue par endroits et elle se situe à 283,75 m d'altitude. Le parement ouest du mur 060, conservé à l'extrémité nord, à été relevé puisque l'on y distingue un piédroit appartenant à une porte et la maçonnerie (60.2) de cette dernière situé à 1,10 m du niveau du sol. Sur le piédroit, au niveau du sol actuel, se situe une taille (60.1) d'environ 10 cm de côté. Le parement est conservé sur environ 2 m de long et 2,10 m de haut. Le sol à cette endroit est à une altitude relative de 284 m. Il est composé de modules de grand appareil pour le piédroit, avec une hauteur de 25 à 30 cm et une longueur de 45 à 50 cm. Quant au parement, il est composé de pierres plus ou moins bien taillées et mal assisées. Quant au parement est, qui donne sur l'intérieur du bâtiment, il se distingue

seulement par endroits, car il est très lacunaire. Il est conservé sur une hauteur variable, selon les vestiges.

Le dernier mur 061 d'orientation est/ouest du bâtiment 41, se situe au nord. Il mesure 8,60 m de long et 80 cm de large et il est conservé en élévation sur environ 6 m de long. Il n'a pas été possible de définir sa hauteur conservée, et il n'a été que très partiellement relevé sur son parement externe, qui est situé à son extrémité ouest. Il s'agit de l'angle comprenant le piédroit est de la porte. Le même piédroit que celui du mur précédent. Le relevé a été fait sur environ 1,50 m de large et 2,80 m de haut, puisqu'il fait partie du relevé du mur 059. Il comprend également un alignement vertical de trois trous de boulin. Le reste du mur n'a pas été relevé a cause du niveau de sol qui accuse un pendage ouest-est relativement important. En effet, le niveau de sol se situe environ à 284,22 m d'altitude à l'ouest et 283,60 m à l'est. Ceci ne permettait pas d'installer échafaudage ou échelle, et la quasi-totalité du mur est recouverte de lierre. Enfin, le mur n'a pas semblé être une priorité pour le relevé puisqu'il est homogène dans sa construction. Il est construit grossièrement avec des pierres plus ou moins taillées et relativement assisées. Sa construction rappelle les autres murs 060 et 062 de ce bâtiment, auxquels il est chaîné.

4.5.2. Le passage (BAT 43) (Pl. 36 et 37) (Ill. 206 à 210)

L'espace BAT 43 est délimité par trois murs distincts. En effet, l'état du site ne nous permet pas de voir s'il y a ou non un mur au sud, pour former l'espace. Ce dernier ne semble pas exister et il est donc impossible d'avoir sa longueur précise.

Le mur situé à l'est est le mur 060, qu'il partage avec le bâtiment BAT 44 et qui à été présenté en même temps que ce bâtiment : il mesure 26,40 m de long. De même, le parement ouest situé au nord du mur 060 a été relevé et décrit précédemment, puisqu'il possède un piédroit de porte situé à sa limite nord. Le piédroit appartient à une porte d'orientation est-ouest, entre les murs 059 et 061, créant un accès nord-sud. La maçonnerie 60.2 n'est que le blocage qui représente le négatif de l'arc formant la porte. L'ensemble ne semble pas distinct et semble former un même état.

Le mur nord 059 d'orientation est/ouest, marque l'emplacement de la porte menant à l'intérieur de la structure. Ce mur vient s'installer contre l'angle 050 et n'est pas chainé à ce dernier. Il est construit dans le prolongement du mur 061, d'est en ouest. Il est conservé sur environ 3,30 m de haut. Le parement interne du mur mesure 4 m de long, entre son angle est et sa limite ouest. De plus, il mesure 80 cm de large. Le parement externe a entièrement été relevé jusqu'au premier alignement des trous de boulin du mur 061, pour comprendre leur relation. Quant au parement interne, la technique de la photographie redressée a été utilisée en partie basse, dans l'espoir de gagner du temps sur le terrain. Il s'est avéré que cette technique ne se prêtait pas bien au site. Il a fallu revenir au relevé manuel et sélectionner les éléments à relever. De cette manière, les deux techniques ont permis d'avoir l'ensemble du parement interne. Les parements possèdent les mêmes éléments architecturaux. Deux trous de boulin (59.1 et 59.2) sont visibles de chaque côté du mur et ils sont alignés sur une même assise située à 285,52 m. L'ouverture 59.3 définissant l'emplacement de la porte est assez mal conservée. Seul le piédroit est clairement visible et l'arc se définit par la maçonnerie. L'ouverture mesure environ 1,30 m de large pour 1,80 m de haut, mais il faut se souvenir qu'il ne s'agit que d'une hauteur relative. De plus, aucun parement ne la délimite clairement. La construction des murs parait assez chaotique, mais il y a une volonté d'assiser les éléments. Contrairement aux murs de l'église, les murs ne possèdent quasiment pas de blocage entre les parements. Les trous de boulin du mur 059 sont légèrement plus hauts que le trou de boulin 61.2. La mesure entre les bases de ces derniers est de 22 cm. L'ensemble de la construction ne semble pas perturbée à cause d'une insertion tardive de la porte, au contraire, elle semble contemporaine des murs 059, 060 et 061.

Enfin, le mur comprenant l'angle 050 d'orientation nord-sud, délimite l'espace BAT 43 à l'ouest. Il se distingue de la démolition par son arase supérieure, mais ne conserve pas ses élévations. Il semble rejoindre les segments des murs 046 et 051. Ces derniers seront étudiés en même temps que les bâtiments auxquels ils appartiennent.

4.5.3. Le Bâtiment voûté (BAT 39) (Pl. 38) (Ill. 211 à 221)

Le bâtiment voûté se situe à l'ouest du passage BAT 43 et au sud-est du transept. L'espace interne mesure environ 6,70 m d'orientation nord/sud et 5 m d'orientation est/ouest.

Deux de ses murs sont conservés sur quelques assises. Il s'agit des murs 046 à l'est et 047 au nord. Le mur sud 048 se distingue principalement par son blocage et le mur 045 à l'ouest est sous la démolition et en partie visible par un segment arrasé.

Le mur nord 047 d'orientation est-ouest, semble s'appuyer contre le contrefort 021, qui conserve très légèrement une petite partie du parement sud. Ce petit espace conservé semble continuer derrière le mur nord du bâtiment voûté. Le parement interne a été relevé ; il mesure 5,30 m de long et est conservé sur environ 1,50 m de haut. Sa largeur ne peut pas être définie à cause de l'état de conservation de la limite nord et de la présence d'un début de voûte. Toutefois, l'ensemble est conservé sur 1,60 m en comptant la voûte. De plus, sa limite ouest n'est pas définie à cause de la démolition accumulée dans cette partie du bâtiment. Le niveau de sol est variable entre 283,30 m au plus bas et 284,90 m d'altitude au niveau de la démolition. Le mur est construit avec des modules bien taillés en bel appareil, comme on le voit dans la construction de l'église et avec une maçonnerie entre les parements. Le parement sud de ce mur est principalement composé de moyen appareil variant entre 12 et 20 cm de haut pour 12 à 40 cm de long. Quelques rares modules de grand appareil sont visibles en partie basse, et mesurent 28 cm de haut pour 28 à 56 cm de long. Le mur est chaîné à l'est avec le mur 046 et un début de voûte est visible dès 284,20 m. Malgré ce changement dans la forme du mur, le parement reste construit de la même manière. Il est possible de voir directement la maçonnerie au-dessus du parement et de constater qu'elle est construite de la même manière que celle de l'église. En effet, elle est relativement bien assisée. Enfin, la partie basse du mur possède un petit rebord de quelques centimètres, qui commence à l'est du parement et se perd dans ce dernier vers le milieu du mur.

Le mur 046 d'orientation nord-sud du bâtiment mesure environ 2,40 m de l'angle nord à sa limite sud. Toutefois, le mur semble se prolonger au sud, au-delà du bâtiment 039, mais la limite se discerne plus ou moins bien. L'angle nord est l'angle 050 qui n'avait pas été défini lors de la description de BAT 43. Ainsi, le mur 059 de l'espace BAT 43 vient s'installer contre le bâtiment voûté. Le mur conserve sa limite est, arrasée à cause de la démolition présente dans l'espace BAT 43, et le parement ouest est conservé sur quelques assises. Il est large d'environ 1 m et est composé de deux parements et d'un blocage. Son niveau de sol varie entre 283,06 m pour la partie la plus basse et 258,51 m pour la partie la plus haute située au nord. Le parement intérieur mesure environ 5,20 de long et environ 1,30 m de haut. Toutefois, il ne s'agit pas de la longueur totale du parement, puisque le mur est arrasé au sud, peu avant le mur 048. Tout comme le parement nord, il est construit avec un appareil régulier

et bien assisé. Le parement est construit en moyen appareil comme c'est le cas du parement du mur 047. Toutefois, des modules plus petits sont présents au nord, à l'emplacement du début de la voûte. Ces petites pierres mesurent entre 10 et 12 cm de haut.

Le mur sud 048 d'orientation est-ouest du bâtiment voûté est très mal conservé. Il est composé de deux parements et d'une maçonnerie interne, et est conservé jusqu'à 285,57 m d'altitude. Les parements sont quasiment inexistants et se limitent à quelques petits segments, qui permettent de délimiter le mur. De plus, la maçonnerie forme un amas sur toute la longueur du mur. Cette dernière est très mal conservée à cause des intempéries. Le mur mesure environ 5,20 m de long et 80 cm de large et il vient se poser contre le mur 046.

Enfin, le mur ouest 045 d'orientation nord-sud comporte, au nord-ouest, un amas de démolition qui ne permet pas de constater beaucoup de choses. Seul un petit fragment de parement interne sort de cette démolition. Il s'agit du seul élément permettant de proposer une relation entre les murs 045 et 047. Ceci est trop mince pour en être certain, mais il semblerait que ces deux murs soient chaînés. Le mur 045 dispose d'une arase à 285,01 m, permettant de connaître sa largeur, d'environ 80 cm. Tout comme le mur 046, il semble se prolonger au sud. Enfin, les quelques pierres sortant de la démolition montrent l'emplacement d'un parement de même facture que les murs précédents. Il y a une certaine homogénéité dans la construction des murs de ce bâtiment.

4.5.4. Le Bâtiment rectangulaire (BAT 42) (Ill. 222 à 224)

Les limites de ce bâtiment sont très lacunaires, mais l'espace mesure 9 m de long d'orientation nord-sud et 4,80 m de large d'orientation est-ouest. Il possède un mur commun avec le bâtiment voûté BAT 039 : mur 048 (au nord). De plus, les arrases du mur 051 à l'est, situé à 284,74 m d'altitude, semble être le prolongement du mur 046. Le mur 052, à l'ouest, situé à 284,71 m, semble prolonger le mur 045. Ces murs appartiennent au bâtiment 039 et ceux du bâtiment 042 sont dans le même alignement. Les murs est et ouest semblent identiques pour BAT 39 et BAT 42. Ceci implique que le mur 048 a peut être une fonction de simple cloison, puisqu'il est posé contre le mur est des bâtiments et que sa relation n'est pas définie à l'ouest. Enfin, l'ensemble des arrases de BAT 42 est très lacunaire, mais il est possible de constater que ces murs se poursuivent au sud.

Le mur sud 053 d'orientation est-ouest du bâtiment est très peu conservé au sol. Il mesure environ 50 cm de large et son arrase se situe à 284,68 m d'altitude. Il est impossible de savoir s'il est chaîné ou non aux murs est et ouest et de définir sa construction.

4.5.5. Différents éléments (BAT 41) (Ill. 225 à 243)

De nombreux petits éléments apparaissent çà et là sur l'espace conventuel. Ainsi, un mur 055 d'orientation nord-sud est parallèle au mur 052 et se situe à environ 284,81 m d'altitude. Il laisse partiellement un segment d'environ 6,50 m de long marquant sa limite ouest. Il est large d'environ 60 cm sur l'espace qui a pu être mesuré. L'humus permet difficilement de voir sa construction.

Perpendiculaires à ce mur, des groupes de dalles calcaires rectangulaires apparaissent parmi l'humus et les ronces. Il s'agit de dalles massives de 50 cm de large et jusqu'à 80 cm de long. Les dalles 056 se situent à environ 284,80 m d'altitude. Les dalles représentées sur le plan sont en place et certaines apparaissent sous la maçonnerie liée à la citerne. De plus, plusieurs d'entre elles ont été déplacées ici et là sur le site, lors des travaux de terrassement d'un ancien propriétaire. Deux d'entre elles ont même été réutilisées lors de la construction du portail, construit à l'entrée de la propriété à environ 1,5 km du prieuré.

Un autre petit groupe de trois voire quatre dalles (057) apparaît à proximité du mur 045. Elles sont d'une facture différente et semblent plus anciennes. En effet, elles sont moins massives et forment des dalles carrées de 50 cm de côté. Elles se situent à 284,77 m d'altitude.

Contre le mur sud du transept sud, perpendiculaire à ce dernier, un élément de parement semble se distinguer de la démolition (054). Le segment visible mesure environ 1 m de long. Les quelques pierres qui le forment sont taillées et semblent se rapprocher de celles employées pour l'église et le bâtiment 039. Malheureusement, l'ensemble étant pris dans la démolition, rien ne peut en être dit de plus.

Le mur 037 d'orientation est-ouest se situe à l'ouest et est perpendiculaire au mur ouest du bras sud du transept 011. De plus, sa partie est est construite contre ce dernier. L'arase de ce mur est en partie visible et se localise à 286,16 m d'altitude. Ce dernier mesure

environ 2,80 m de long et environ 25 cm à 30 cm de large. Il forme un angle à l'ouest avec le mur 038 qui est d'orientation nord-sud et dont on ne voit que l'élément de l'angle avec 037. Cet angle est situé à environ 286,32 m d'altitude. Enfin, un massif maçonné 068, d'environ 1 m de long sur 50 cm de large est situé dans l'angle formé par le parement sud de la tour d'escalier 012 et du parement ouest du bras sud du transept 011.

Une grande citerne, d'environ 5 m de diamètre est installée à l'ouest du mur 055 et à l'est de la bergerie BAT 32. Elle est construite sur l'espace dallé, ce qui se démontre par quelques dalles (056) présentes dans l'angle que forme la citerne et le mur 034. Au sud, le mur 034 relie la citerne à la bergerie. Il forme un angle avec une portion de son élévation orientée nord-sud et l'autre portion de son élévation orientée est-ouest. Le but de cet angle est de mener les eaux de pluie du toit de la bergerie directement dans la citerne. Le mur est incliné d'ouest en est et comprend une ouverture pour atteindre la partie habitable de la bergerie. Ces éléments sont récents, tout comme la bergerie.

4.5.6. La bergerie (BAT 32) (Ill. 244 à 246)

La bergerie est le seul bâtiment entièrement en élévation. Elle est perpendiculaire à la nef. Elle n'a pas été étudiée, mais sera brièvement décrite puisqu'elle est présente sur le site du prieuré. Elle a été reconstruite et rénovée durant le XXème siècle, pour servir d'habitation et de bergerie. L'extérieur du bâtiment est recouvert d'un mortier qui nous empêche de voir les modifications qui furent entreprises tardivement. Toutefois, il est possible de connaitre en partie l'état du bâtiment avant la rénovation[159]. Le bâtiment mesure 18 m de long sur 14,80 m pour ses côtés les plus longs, mais l'agencement des pièces forme un « L ». Ce dernier comprend de nombreuses ouvertures modernes de forme plus ou moins carrées pour les baies. Ainsi que deux portes, l'une à l'est donnant sur le logis et l'autre, plus grande, à l'ouest, donnant directement sur la bergerie. À l'intérieur de la bergerie, trois pièces se distinguent au rez-de-chaussée, dont deux semblent avoir été habitées. Au-dessus d'une des pièces habitables situées au nord-ouest est construit un étage accessible par un escalier.

[159] Photographies anciennes des archives d'Ardèche sous les cotes 07 Fi et 15 Fi.

4.6. L’étude de mortier

Les mortiers ont fait l’objet d’une étude après avoir été prélevés sur le terrain. Les prélèvements ont été faits sur l’ensemble des murs de la prieurale. Ainsi que sur les murs de la salle voûtée BAT 039 et les murs en élévation 059, 060 et 061 du « passage » BAT 43, qui ont été relevés. Les prélèvements n’ont pas été faits sur les autres éléments des bâtiments conventuels.

Pour mener au mieux l’étude des mortiers, plusieurs éléments sont pris en compte et chaque description est la plus complète possible. Ainsi, les prélèvements sont numérotés, localisés, pesés, décrits selon leur aspect et leur composition. L’étude se porte principalement sur la prieurale et quarante-neuf prélèvements ont été pris sur cette dernière. Les autres correspondent au « passage » BAT 43 avec six prélèvements et au bâtiment voûté BAT 39 avec trois prélèvements.

Après étude préliminaire de chaque mortier, des groupes se sont formés permettant une meilleure compréhension de la construction. La couleur et l’état de conservation ne sont pas déterminants puisque selon l’emplacement du prélèvement, ces données changent. De cette manière les mortiers sujets aux intempéries seront d’une couleur plus foncée et seront plus friables.

L’église a fourni un mortier de construction sur l’ensemble de l’édifice. Ce dernier lie les pierres de calcaire non taillées entre les deux parements. Cette maçonnerie composée de pierres et de mortier, est assisée plus ou moins bien sur les assises des parements. Le mortier de l’ensemble de la construction semble homogène et est composé de sable fin et grossier, du gravier. Des nodules de chaux plus ou moins gros sont présents dans ce mortier. Les prélèvements ont donné six autres groupes présents sur le site. Le groupe G2 concerne la construction de la niche dans le mur sud du transept sud. Le groupe G3 représente un mortier présent sur le parement du contrefort et sa fonction n’est pas définie. Le groupe G4 concerne la consolidation visible dans l’espace de l’angle nord-ouest de la croisée du transept. Le groupe G5 constitue les consolidations des parements externes de la nef. Il s’agit des parties basses des première et deuxième travées. Ainsi que le contrefort 018. Enfin, les groupes G6 et G7 sont les mortiers des bouchages de baie. Les bouchages de la première et de la deuxième

travées semblent différents, et celui de la baie du mur ouest du transept n'a pas pu être prélevé.

Les quelques prélèvements faits sur les bâtiments conventuels forment trois groupes. Les groupes G8 et G9 concernent le « passage ». Le mortier G8 est le mortier de construction et le mortier G9 est le mortier appartenant au négatif de la porte. Enfin, le dernier groupe G10 appartient au mur du bâtiment voûté.

4.7. Bilan

L'étude archéologique des élévations visibles permet d'avoir une première idée sur l'évolution de la construction de l'édifice. Toutefois, des incertitudes persistent à cause de l'état du site : que ce soit au niveau des élévations fragilisées ou des différences de niveau de sol, qui empêchent de voir le parement des murs dans leur totalité. Cette première étude permet donc de garder une trace des édifices tels que conservés actuellement, en espérant que le projet de consolidation des vestiges voie le jour. Ceci permettrait une mise en valeur et surtout une possible intervention archéologique sur le site. Celle-ci pourrait permettre de démonter, dans un premier temps, la démolition, permettant ainsi une étude plus approfondie du bâti.

4.7.1. La Prieurale

Première église

Une première église est mentionnée dans deux chartes. En 948, Rodolphe explique « j'ai doté l'église de St-Pierre, sur la montagne de Rompon… ». Puis en 977 Silvius, sa femme Gunilis et leur fils Guillaume font une donation de terre à Cluny sur laquelle se trouvent deux églises situées sur « la montagne appelée Rumpone », dont l'une porte le vocable de Saint Pierre. Pourtant, il est impossible de savoir si cette dernière se tenait sur

l'emplacement de la prieurale actuelle. Les vestiges visibles remontant au XIIème siècle, il n'est pas possible de vérifier si une première église était construite à cet emplacement.

La construction de l'église

La prieurale conserve une partie de ses élévations, concentrées dans la partie sud de l'édifice. L'étude à été faite sur six murs et les deux angles ouest de la croisée du transept, comprenant l'escalier au sud et un espace au nord. Les rares autres éléments restants de l'édifice se limitent au nord à des petits segments d'arases ou de la maçonnerie en place, permettant néanmoins de reconstituer le plan. En revanche, la partie ouest, dès le début de la troisième travée (017), nous est inconnue. Toutefois, l'étude générale permet de décrire l'ensemble des vestiges et de les analyser d'après les relevés manuels, le scan laser, et le plan.

Les murs de l'édifice révèlent une construction homogène dans l'utilisation des modules. En effet, l'emploi du grand et moyen appareil se remarque sur tous les murs de l'église. Ces modules sont représentés sur les parements par ensembles de même taille. Ainsi, il est possible d'avoir un groupe de pierres de grand appareil, puis un groupe de moyen appareil, avant de voir réapparaître le grand appareil. De plus, les différents modules employés ne sont pas utilisés spécifiquement à une certaine hauteur de la construction. Ainsi, on retrouve des grands et des petits modules à des hauteurs différentes. De même, les parements ne sont par ordonnés dans l'utilisation des différents modules. Ces changements ne sont pas liés à des perturbations dans les parements, mais seraient plutôt dûs à l'extraction des blocs sur le plateau, selon les lits de calcaire, de différentes hauteurs (Ill. 247). Ce matériau est utilisé dans un grand nombre d'églises du Vivarais et surtout celles de la vallée du Rhône. Enfin, il n'a pas été possible de vérifier, par l'emploi des modules, si la construction de l'édifice a d'abord été préparée au sol sur quelques assises ou si elle s'est effectuée progressivement. En effet, les parties basses des vestiges ne sont pas toujours visibles ou d'origine. Les parements internes de l'église sont en grande partie sous la démolition (à l'exception de la partie ouest du bras sud du transept). Quant au parement externe, en plus de la démolition, il y a des parties basses qui sont reprises. Il est donc impossible de vérifier la méthode employée avec la position des modules.

Certains changements dans les parements font penser à une adaptation des bâtisseurs aux modules employés. De même, il est possible de voir, dans le cas du parement interne du

mur sud du transept (009), différents stades de la construction. Ainsi, les assises regroupées sous le numéro 9.49 relient les deux côtés de la porte qui semblent construits en même temps. D'autres changements font penser à un arrêt provisoire de la construction, comme les éléments 15.18 sur le parement externe de la deuxième travée et 15.19 sur le parement interne de cette dernière. Leurs emplacements se situent à l'est du mur et forment presque le même tracé. Ils sont le pendant l'un de l'autre, mais cela ne suffit pas pour dire qu'il y a obligatoirement un changement dans la construction. Mais d'autres données apportées par l'étude de mortier permettent d'avancer l'idée d'un arrêt provisoire de la construction.

Les ensembles architecturaux possèdent le même mortier de construction et les seuls changements qui ont été remarqués lors de l'étude montrent des mortiers différents utilisés dans les consolidations des murs (13.15, 15.16, 18.1 et 25.6) ou le bouchage des baies (13.14 et 15.15). De plus, les éléments sont chaînés entre eux et aucune rupture n'est visible.

Les trous de boulin sont majoritairement traversants sur le mur sud du bras sud du transept et sur le mur gouttereau sud de la nef. Seul le mur ouest du bras sud du transept ne semble pas avoir de trou de boulin traversant, au moins sur la partie nord, comprenant la tour d'escalier. Les coupes longitudinales externe et interne montrent que l'installation des échafaudages de l'ensemble de l'édifice est relativement homogène. Toutefois, on note une variation de 10 à 25 cm entre la hauteur des trous de boulin du parement externe de la nef par rapport à ceux du parement externe du transept. De plus, si on considère l'idée évoquée lors de l'étude du contrefort 020, ceci pourrait s'expliquer par la présence de deux échafaudages, un sur le mur du transept et l'autre sur le mur gouttereau sud. Cette différence entre la position des platelages plus ou moins grande se retrouve sur le parement interne entre les deux parements du bras sud du transept, à l'exception de la première assise de boulin. En effet, le platelage à l'est de la porte du mur sud se situe à la même hauteur que celui du mur ouest. Il semble y avoir ici un seul et même échafaudage pour ces parements. Quant à la relation entre l'échafaudage interne du bras sud du transept et celui du parement interne du mur gouttereau sud, il est impossible de proposer de solution, puisque manque le parement de l'angle 027. De plus, la comparaison des emplacements des platelages est variable. Quant aux parements externes du mur ouest de l'escalier, et ceux du mur gouttereau sud, ils présentent une variation de 5 cm à 10 cm dans la disposition des platelages. Il est donc probable que la structure échafaude l'ensemble de ces murs. L'ensemble de ces échafaudages semble très bien s'adapter aux installations des baies. Ces dernières disposent de trous de boulin positionnés

régulièrement autour de leur ouverture. De même, pour la construction de l'escalier, qui est couvert par cette structure lors de la construction.

L'ensemble des éléments de l'angle nord-ouest de la croisée du transept forme un tout homogène. L'espace de la croisée semble être d'origine au vu des vestiges présents. Les parements ne présentent pas de perturbation si ce n'est les consolidations. Ils sont chaînés entre eux, ce qui suggère une construction d'ensemble et non séparée. Les trous de boulin ne donnent que peu d'information à ce sujet et le sol actuel est trop haut pour comprendre la fonction réelle de cet espace. De plus, l'arc 030 permet l'installation d'une porte qui s'ouvre sur le transept. Tous ces éléments permettent d'envisager des hypothèses sur la fonction de cet espace.

En l'état actuel du site, il est possible de considérer l'espace 025 comme un espace clos. Il pourrait ainsi permettre l'accès à un escalier permettant de descendre dans une crypte. Il a aussi été envisagé de l'identifier à une sacristie, toutefois l'espace est beaucoup trop petit, même pour un prieuré. Il est peu probable que l'espace soit assez grand pour y contenir l'ensemble des objets liturgiques. Des espaces clos se trouvent dans d'autres églises, qui ont une fonction d'oratoire. Mais ici, une fois encore, l'espace est trop petit pour cette fonction.

L'espace 025 peut également être considéré comme un espace ouvert. Si un passage est créé pour accéder du transept à la nef, l'accès peut se faire par là si un chancel sépare la nef et le chœur. Ce chancel aurait pu être installé entre l'angle nord-ouest (026) et l'angle sud-ouest (027). Il semblerait que l'utilisation de la croisée nord pouvait encore servir d'espace particulier, comme une petite chapelle, pour des reliques.

Décor architectural

Encore une fois, peu d'éléments sont préservés. En effet, aucune sculpture ne permet de connaître l'éventuel programme iconographique, voulu lors de la construction de l'édifice. Seul le cliché photographique d'un chapiteau roman, utilisé par R. Saint-Jean lors d'un

congrès[160], permet de se faire une idée. Il s'agit d'un chapiteau surmontant une colonnette trouvée dans les ruines. Il a pu appartenir aux colonnes installées dans la croisée du transept, comme c'est le cas dans d'autres églises du Vivarais (Viviers, Veyrines…). Il est également possible qu'il appartienne à l'un des chapiteaux de la nef, recueillant la retombée de l'arc doubleau (comme dans l'église de Cruas). Toutefois, rien ne permet d'être certain quant à son emplacement d'origine. De plus, rien ne nous dit que la croisée du transept et la nef possèdent toutes deux des colonnes avec chapiteaux. En effet, il n'est pas rare de voir les chapiteaux réservés à la seule croisée du transept et de voir des pilastres simples, accueillant les arcs doubleaux.

Les vestiges possèdent quelques éléments architecturaux. Ils présentent un décor sobre. Ainsi, dans le transept et le chevet, des corniches taillées simplement servent de décoration, comme la corniche 9.34 et d'élément architectural comme l'imposte 9.35 marquant le départ d'arc 010 à l'entrée de l'absidiole sud. Une autre corniche 11.12 délimite le parement du départ de voûte et est confirmé par le négatif laissé par les vestiges du mur sud du transept. Cette voûte devait être en berceau retombant sur les murs est et ouest du transept. Rien ne permet de savoir avec exactitude comment était voûtée la croisée du transept. Pourtant l'escalier 012 marque la présence d'un clocher, qui est installé, dans la majorité des édifices de la région, au-dessus de la croisée du transept. Rien ne permet de connaître son apparence et son installation dans l'édifice. Toutefois, si l'on prend pour référence les églises de la région, on constate que les clochers sont la plupart du temps de forme en plan carrée. Le clocher devait être installé sur une coupole supportée par des trompes, comme à Saint-Pierre de Ruoms, Saint Félicien, Pailhares,…

La nef contient encore moins d'éléments de décor que le transept. Ils sont présents principalement sur la première travée. Cette dernière possède deux pierres installées de chaque côté marquant les impostes de l'arc formeret. Les quelques claveaux et le négatif entre le parement et la maçonnerie permet d'affirmer qu'il s'agit d'un arc en plein cintre. Enfin, la nef devait probablement être voûtée en berceau, avec une voûte retombant sur les murs nord et sud au-dessus des arcs formerets.

---

[160] SAINT-JEAN R., « le prieuré clunisien de Rompon au Moyen Âge », Fédération historique du Languedoc-Roussillon, XLIVème congrès (Privas, 1971), Montpellier, 1972, pp. 81-98

D’autres éléments participent au décor de l’église. C’est le cas des baies à double ébrasement. Elles possèdent un linteau monolithe taillé en forme de plein cintre présent au centre des ébrasements, qui sont totalement appareillés. Quelques églises possèdent ce type de linteau monolithe en Vivarais, mais elles semblent être minoritaires. C’est le cas de l’église de Thines ou de l’église Saint-Martin de Chambonas dans les Cévennes du Vivarais. Pour cette dernière, les linteaux sont présents sur l’épaisseur des ébrasements des baies de l’abside. À Rompon, la différence entre les baies se situe dans leurs tailles et l’altitude de leurs bases. En effet, elles sont construites à une altitude variant entre 288,48 m (13.13) et 289,76 (9.30). De plus, les trois premières baies (9.30, 11.9 et 13.13) ont une largeur qui varie entre 44 cm et 55 cm, pour une hauteur variable entre 125 cm et 145 cm. Quant à la baie de la deuxième travée 15.14, elle a une dimension nettement supérieure aux premières, puisqu’elle mesure 60 cm de large pour 190 cm de haut. Cette différence de taille pourrait s’expliquer par la position de l’escalier, réduisant les dimensions des baies 11.9 et 13.13 par rapport à 15.14. Pour la baie du mur sud du transept (9.30), aucun élément ne réduit son espace comme précédemment. Toutefois, il faut rappeler la présence de la porte située sur le même mur. Ces ouvertures sont légèrement désaxés, l’une par rapport à l’autre, afin d’éviter de fragiliser le mur. Il est donc possible que la construction d’une baie plus petite que 15.14, sur un mur imposant comme celui-ci, a été prévue préalablement. Dans un tel contexte, il n’est pas étonnant que la baie de la deuxième travée soit plus grande, puisque son mur ne possède aucune des contraintes énoncées précédemment. D’autre part, il est possible que la taille de la baie puisse être liée à une attente provisoire de la construction. Ce qui justifierait également la présence de la césure qui servirait d’attente et que l’on voit sur les parements externe (15.18) et interne (15.19).

Enfin, d’autres éléments construits montrent une continuité dans le choix architectural de cette église. Il s’agit des portes, visibles en partie et plus ou moins complètes. Ainsi, quelques claveaux en plein cintre sont visibles dans la maçonnerie de la porte 9.31 ; ceux de la porte 11.23 de la tour d’escalier et enfin l’arc en plein cintre 030 qui devait marquer l’emplacement d’une porte entre les espaces 025 et 029. Les pierres visibles sont taillées sobrement et ne possèdent aucune moulure.

Badigeon et enduit

Les vestiges sont trop exposés aux intempéries pour permettre le maintien d’un décor peint. Pourtant, certains éléments, comme dans les angles sud-ouest et nord-ouest de la

croisée du transept, peuvent nous donner des indices. En effet, des traces d'enduit blanc et de badigeon jaune clair subsistent sur les parements. Ces traces sont visibles dans la tour d'escalier et dans son pendant nord. Enfin, les prélèvements de mortier ont permis d'obtenir un groupe se distinguant des autres. Il s'agit du prélèvement P4 situé sur le parement interne de l'absidiole sud, au nord de la baie. Il contenait des traces de badigeon rouge. Il est donc envisageable de penser qu'une partie des murs était enduite d'un badigeon jaune claire et que des éléments de décor rouge pouvaient être présents, au moins dans les absidioles.

4.7.2. Les Bâtiments conventuels

Les bâtiments ne comprennent que peu d'élévation permettant une étude du bâti. Seule une description des vestiges peut être réalisée et certaines hypothèses proposées. Ces dernières pourront être confirmées ou infirmées, si se met en place une campagne de fouille archéologique. Toutefois, il est possible de rassembler certains éléments comme appartenant à un même ensemble de construction.

Ensemble I

Le premier ensemble défini est celui situé le plus à l'est. Selon l'étude faite à partir des quelques prélèvements de mortier, des relevés et de l'analyse de l'ensemble de la construction, il est possible de regrouper les éléments BAT 43 et BAT 44. Ces deniers comprennent les murs 059, 060, 061, 062 et 063, ainsi que les contreforts 064, 065 et l'escalier 066. Il s'agirait d'une seule phase de construction, qui vient se poser contre le bâtiment voûté BAT 39 (voir la relation du mur 059 et de l'angle 050). L'alignement des espaces 059 et 061 est légèrement désaxé par rapport à la position du bâtiment voûté. La construction des murs est plus grossière par l'emploi de pierres plus ou moins bien taillées et l'étude de mortier à permis de distinguer deux groupes différents. D'une part celui du bâtiment voûté et d'autre part celui de l'ensemble BAT 43 et BAT 44. Enfin, l'emplacement de la porte et l'absence de murs ouest et sud, propres à l'espace 43, amènent à penser qu'il s'agit d'un espace permettant la circulation. Le BAT 43 serait un passage entre l'intérieur et l'extérieur de bâtiment.

Ensemble II

Le second ensemble regroupe les bâtiments BAT 39 et BAT 42. Le mur est comprend les éléments 050, 046 et 051. Et le mur ouest comprend les éléments 045 et 052. L'ensemble regroupe également le mur 047 supportant le début de la voûte 049 au nord et le mur 053 au sud.

Entre les murs nord et sud, il faut ajouter le mur 048, qui sépare les deux espaces et qui est construit contre le mur est. Toutefois, la relation entre ce mur et le mur ouest soulève encore des questions. Malgré tout, il est envisageable de considérer qu'il s'agit d'une cloison. Enfin, l'ensemble II semble venir se poser contre le contrefort 021.

Le segment 054 pourrait être rattaché à cet ensemble, puisque les vestiges tendent à montrer que la construction se rapproche fortement de celle de l'espace BAT 39. Toutefois, cet élément est très délicat à replacer puisqu'il se situe contre le mur sud du transept, à l'ouest de la porte. De ce fait, aucune relation directe ne permet d'assurer cette hypothèse. Il est également possible qu'il appartienne à la citerne du XIIème siècle citée sur les plans antérieurs. La présence de cette dernière ne peut pas être confirmée en l'état actuel du site.

Ensemble III

Le troisième ensemble se situe au sud du transept. Il comprend le mur 055 et les grandes dalles 056, avec lesquelles il fonctionne. Cet ensemble est assez vaste, puisqu'il se poursuit avec les dalles situées sous la citerne. Ainsi, l'espace visible mesure environ 9 m d'est en ouest et environ 13 m du nord au sud, soit 117 m². En outre, le mur 052 de l'ensemble II et le mur 055 de l'ensemble III sont distants d'environ 1 m l'un de l'autre. Cette largeur semble étroite, même pour un espace de circulation.

Ensemble IV

Le dernier ensemble est celui qui se situe le plus à l'ouest et qui est le plus tardif. Il s'agit de la citerne, qui fonctionnait avec la bergerie et le mur 034, ce dernier faisant le lien entre les deux. Cette partie a beaucoup été remaniée durant le XXème siècle.

Éléments indéterminés

Enfin, certains éléments présents dans l'espace conventuel n'ont pas pu être rattachés à l'un de ces ensembles. Ainsi : les petites dalles 057, qui sont positionnées à proximité de l'ensemble II, mais rien ne permet de les associer. De plus, elles ne sont pas de même facture que les dalles 056, ce qui ne permet pas non plus de les associer à l'ensemble III.

De même : les murs 037 et 038, qui forment un petit ensemble et qui sont situés au sud de la nef. Le mur 037 vient se poser contre le mur ouest du contrefort, et le massif maçonné 068 vient contre l'angle du mur ouest de transept sud et la tour d'escalier.

Enfin, des éléments présents sur le mur sud du transept font partie de la prieurale par leur construction, mais ne sont pas associés à un des ensembles décrits précédemment à cause du manque actuel d'informations. En effet, ces éléments marquent la présence de constructions qui n'ont pour le moment pas été définis au sol. D'une part, il y a le culot, installé dans le parement du mur sud du transept et, d'autre part, le négatif de toiture sur le mur sud du bras sud du transept.

4.7.3. Proposition de phasage et circulation

Il est possible de tenter un phasage de construction pour l'ensemble du site. Toutefois, aucune datation précise ne peut être donnée pour l'espace conventuel, puisqu'aucun élément datant ne le permet pour le moment. La position et les relations des vestiges donnent néanmoins une idée de l'ordre de construction.

L'ensemble I vient s'installer contre l'ensemble II, comme cela a été démontré. Il est donc postérieur à l'ensemble II. Quant à ce dernier, il semble être la construction la plus ancienne. Il marque une continuité avec la prieurale, dans le type de pierre employée et le type de techniques utilisées. De plus, il se trouve installé contre le contrefort est (021) du transept. Il est donc construit après l'église.

L'ensemble III semble trop proche de l'ensemble II pour en faire partie. De plus, il est installé avant l'ensemble IV, puisque ce dernier est construit sur quelques unes de ses dalles.

Enfin, l'ensemble IV termine cette chronologie relative, par sa construction et son utilisation tardives.

Après ces quelques brèves déductions, nous avons un ordre de construction qui semble débuter avec la prieurale. Aucune trace de bâtiment plus ancien n'apparaître à ce niveau. De plus, les éléments viennent se poser contre les murs de cette dernière. Ainsi, les éléments tels que le massif 068 et les murs 037 et 038, qui viennent s'installer contre le mur ouest du bras sud du transept, sont postérieurs à la construction de la prieurale. Il en va de même pour le bâtiment voûté 039 et le segment 054, qui sont installés contre le mur sud du bras sud du transept. Ces éléments ne peuvent pas être datés en chronologie absolue ou s'incérer dans le phasage des ensembles, mais ils sont construits après l'église.

La prieurale est le seul espace construit qui permet une datation absolue, bien que relativement approximative. En effet, ce type de construction massive est assez bien attesté dans le Vivarais[161]. L'ensemble de la prieurale de Rompon est construit durant le XIIème siècle. En effet, l'utilisation des baies à double ébrasement en plein-cintre marque les constructions de cette époque, comme les églises de Bourg Saint-Andéol ou Saint Vincent de Gras, construites elles aussi au XIIème siècle. Ces dernières utilisent également le calcaire comme matériau, ainsi qu'un plan comparable et la même technique de construction. De plus, on y retrouve des éléments architecturaux identiques, comme l'abside en cul de four, les pilastres, les impostes, la voûte en berceau plein-cintre ou encore les arcs formerets. On les retrouve dans les autres édifices du XIIème siècle du Vivarais. Toutefois, certains changements s'imposent, liés souvent au matériau utilisé, comme à l'église de Thines, construite en partie en grés, ou celle d'Aubignas, construite en partie en basalte.

Enfin, il est possible de se questionner sur les raisons d'une telle construction, alors qu'il est attesté que le plateau de Rompon avait déjà une « église Saint-Pierre » dès la première moitié du Xème siècle, selon la donation de Rodolphe[162] et celle de Silvius[163]. La première église était-elle en mauvais état ? N'était-elle pas adaptée à recevoir une

---

[161] Zodiaque., *Vivarais Gévaudan romans,* 1941 ; *L'Art roman en Ardèche,* Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 2009
[162] Annexe 2
[163] Annexe 3

communauté d'une douzaine de moines ? Était-elle située à cet emplacement ? Quoiqu'il en soit, le XIIème siècle marque l'apogée de l'Ordre clunisien et du prieuré de Rompon : c'est en effet à cette époque qu'il reçoit huit dépendances et qu'il a déjà accumulé de nombreuses terres. Aussi, ce siècle est-il propice à la construction de la prieurale.

Aucun élément ne semble être associé à la construction de la prieurale. En effet, l'état du site ne permet pas d'en savoir davantage. Toutefois, il est possible d'organiser chronologiquement les différents ensembles et d'avancer que l'ensemble II débute le phasage des bâtiments conventuels et qu'il se termine avec l'ensemble IV. Quant aux ensembles I et III, il est impossible actuellement de savoir lequel est construit en premier. Néanmoins, les vestiges de l'ensemble III suggèrent qu'il s'agisse de la phase II. L'ensemble I semble, lui, plus grossier dans sa construction. Ainsi, ce dernier pourrait suivre chronologiquement l'ensemble III et être bâti avant l'ensemble IV.

L'ordre de construction commencerait avec le prieurale, suivie par l'ensemble II. Puis viendrait s'implanter l'ensemble III. L'ensemble I s'insérerait contre l'ensemble II et le dernier élément construit serait l'ensemble IV.

Pour vérifier ces hypothèses, une fouille archéologique de l'espace conventuel serait nécessaire, puisque l'ensemble des vestiges est recouvert d'humus ou de démolition. De plus, une partie des éléments ne sont pas présents sur le plan, puisqu'ils se situent plus au sud des vestiges recensés dans cet espace. En effet, il a fallut s'adapter au site et se concentrer sur ce qui était accessible.

La circulation au sein des bâtiments ne peut être étudiée pour le moment. Toutefois, certains éléments donnent quelques informations, comme la porte située sur le mur sud du transept, qui permet le passage entre les bâtiments conventuels et la prieurale. Il en va de même pour le passage situé au nord de BAT 43, qui permet la circulation entre l'intérieur de l'espace conventuel et l'extérieur de ce denier. Enfin, les petits escaliers du bâtiment 44 permettent de passer du BAT 43 à la partie basse de BAT 44.

CONCLUSION

Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est l'une des rares fondations clunisiennes en Vivarais. Elle date du Xème siècle, tout comme l'autre fondation clunisienne de la région, le prieuré de Ruoms. Ce siècle y marque donc le début de la présence de l'Ordre, qui a été principalement ressentie dans la vallée du Rhône et le Bas-Vivarais.

L'étude archéologique du prieuré à pu être menée à bien, grâce à une campagne d'étude du bâti réalisée en 2012, avec l'accord du S.R.A. Mais avant l'intervention sur le terrain, une étude a permis de prendre connaissance des documents s'y rapportant et de recenser les études précédentes. Ainsi, l'historique du prieuré fait par C. Perroud-Christophle à été un peu complété. De même, des documents se rattachant aux dépendances du prieuré sont présentés et peuvent servir dans le cadre d'une étude sur l'implantation dans le territoire.

Mis à part le contexte historique, les études précédentes se sont contentées de décrire l'état du site, comme le fait P. d'Albigny, ou de proposer un plan, comme R. Saint-Jean. Enfin, des fouilles préventives ont été faites sur le plateau, sans pour autant toucher la zone du prieuré et une étude du patrimoine concernant les vestiges a été menée.

Aucune étude n'a porté directement sur la prieurale et les bâtiments conventuels, d'où l'intérêt de ce travail.

L'analyse de l'église a été réalisée grâce à deux modes de relevés. D'une part, le relevé manuel, qui a pu être utilisé jusqu'à une certaine hauteur, variant selon les parements de chaque mur. Il a permis une étude des modules, des césures, des échafaudages. D'autre part, le scan laser, pour les parties hautes des vestiges. Ce qui a permis de délimiter les murs, mais aussi de compléter les relevés de certains parements, et donc d'analyser l'ensemble des élévations. De même, un premier plan de travail a été effectué sur l'ensemble du prieuré pour recenser les vestiges visibles, en l'attende d'une intervention topographique. Toutefois, ce plan est associé à quelques relevés de vestige et d'une étude visuelle de l'ensemble du site. Ce qui a permis de proposer des ensembles cohérents et de tenter de déduire un phasage du site, grâce aux données recueillies. Ceci permet d'avoir un état du site, dans l'attente d'éventuelles fouilles archéologiques qui pourraient continuer cette étude.

L’église du prieuré de Rompon est située sur un plateau calcaire et surplombe la vallée du Rhône. Ce qui a permis une extraction locale des pierres employées dans la construction de l’édifice XIIème siècle et de ses bâtiments postérieurs. La construction en grand et moyen appareil de calcaire rend le site imposant, ce qui renvoie inévitablement aux édifices clunisiens construits durant cette période. Malgré le contexte économique idéal pour la construction de l’église, les décors semblent sobres, comme dans la plupart des édifices de la région, qui suivent en majorité la règle bénédictine. Seuls les matériaux varient selon la roche locale employée.

Cette étude permet de constater une continuité architecturale avec l’Ordre et les édifices de la région. Il serait en outre intéressant de poursuivre les recherches sur l’implantation des dépendances du prieuré et de vérifier si leur construction est influencée par l’Ordre clunisien.

ANNEXES

Annexe n°1

Charte de l'empereur Charles le Chauve en faveur de l'église de Viviers (an 877)[164]

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Karolus ejusdem Dei omnipotentis misericordia imperator augustus. Si actis locisque divinis cultibus mancipatis, emolumentum imperialis celsitudinis exhibemus, servorumque Dei utilitatibus opem ferendo contulimus, profuturum nobis ad aeternae remunerationis praemium facilius obtinendum, et praesentem vitam facilis transigendam fore, nullo modo dubitamus. Quapropter noverit omnium sanctae Dei Ecclesiae fidelium nostrorumque praesentium et futurorum, quonodo nos ob amorem Dei et beati Vincentii martyris venerationem, necnon et Bosonis carissimi ducis nostri deprecationem, concedimus Vavariensi matri ecclesiae, quae edita est in honore sancti Vicentii martyris cui praeest Etherius venerabilis episcopus, res quae quondam fuerunt in jure ejusdem ecclesiae, id est, Puletum, et quicquid S. Vincentii in eodem comitatu Valencinensi, cum dimidia ecclesia S. Romani esse dignoscitur, concedimus ; et confirmamus ei abpatiam quae vocatur Dozera, consistentem in comitatu Arausico, fundatam super flumen Rhodani cum cellulis et pertinentiis suis, districtum quoque ex Burguitate, et portum de utraque parte ; Mellatem quoque usque ad aquaeductum cum Exemplatorio, silvis et insuli, et manso Godobro, qui est de fisco nostro ; insulam etiam Argentariam juxta S. Andeolum ; et ecclesias quas S. Justum et S. Marcellum, et Bornas mansum, necnon Botestatis, et ecclesiam sancti Remigii, et in Corbonensi ecclesias duas S. Martinum et S. Stephanum cum suis beneficiis ; destructam quoque ecclesiam S. Victoris super Rhodanum usque Scotadium. Haec autem omnia supradicta, suisque rectoribus confirmamus ecclesiae, et confirmando perpetualiter delegamus, eo videlicet modo, ut nulla saeculari potestate a gremio dictae ecclesiae queant separari; sed liceat rectoribus praefatae ecclesiae, easdem res quiete tenere, et pro libito suo, ut ecclesiasticas postulaverit utilitas ordinare. Ut autem hoc nostrae auctiritatis praeceptum pleniorem firmitatis obtineat in Dei nomine vigorem, manu nostra illud firmavimus, et anulo nostro jussimus sigilari. Datum III. idus Augusti, indictione X. anno XXXVIII. Regni Karoli imperatoris in Francia, et imperii ejus II. Actum Vesontio civitate J. D. N. F. A.

---

[164] Cartulaire de l'eglise de Viviers, et enquête pour l'abbaye de Cruas – V. Columbi Vivar. P 203
Repris par Cl de Vic, Par Claude de Vic, Joseph Vaissete,Alexandre Du Mègedans dans Histoire générale de Languedoc 1811, Toulouse tome 2 p 667

Annexe n°2

Charte de 948[165]

Ego Rodulphus dotavi ecclesiam santi Petri in Rumpone monte et in Valentinense aedificavi ecclesiam in honorem sancti Albani dotavi Deo et sancto Vincento. Et in Vivariense aedificavi ecclesias duas in honore sancti Projecti et sancti Stephani dotavi eas. Ista omnis traditi Deo et sancto Vincentio.

Traduction

« Moi, Rodolphe, j'ai doté l'église de St-Pierre, sur la montagne de Rompon ; j'ai édifié, dans le Valentinois, une église en l'honneur de saint Alban ; je les ai données à Dieu et à saint Vincent. Et dans le Vivarais, j'ai élevé une église en l'honneur de saint Priest et de saint Estienne et je les ai dotées. J'ai livré cela à Dieu et à saint Vincent. »

[165] A. Mazon la présente dans sont ouvrage *Quelques mots sur l'origine des Eglises en Vivarais : d'après les anciens Cartulaires et d'autres documents*, Privas, 1888 et 1893, T 2 ; Il en va de même avec P. d'Albigny, dans son premier article, *Le prieuré de Rumpon ou Rompon*, dans lequel il nous présente cette traduction.

Annexe n° 3

LA CHARTE DE FONDATION DU MONASTERE DE ROMPON 977[166] [167]

Sacrosancta ecclesia que est constructa in honore apostolorum Petri et Pauli, ubi domnus Maiolus preesse videtur. Ego, in Dei nomine Silvius et uxor mea Guuilis nommine, et filius noster nomine Willelmus, cogitavimus de Dei misericordia vel abluenda peccata, ut pius Dominus de peccatis nostris minuare dignetur et pro redemptione animarum nostrarum ; in pro ipso amore donamus ad ipsa predicta ecclesia que vocatur beatorum apostolorum Petri et Pauli, in loco qui vocatur Cluniensis monasterio, aliquid de res nostras qui sunt sitas in pago Vivariensis, in agro Albanense, in monte qui vocatur Rompone, ipsum montem et duas ecclesias que in ipso monte sunt constructe, cum decimis et presbiteratus ; qui habent ipsas res fines et terminationes a solis ortu (flumen) qui vocatur Rodano, a solis occasu rivo qui vocatur Cambaico, ab aquilone rivo qui vocatur Montelisio, de alio latus ad vento aqua qui dicitur Obvisio. Quicquid infra istas fines inclusum est que michi legibus obvenit, totum et ab integro dono ad ipsa casa Dei. Et dono ad ipsa casa Dei in alio loco que dicitur Pulleto, juxta fluvium que dicitur Rodano, bosco et territorio et prato et pascuis et rivis et fontibus, acquis, aquarumque decursuibus, omnia et ex omnibus qui in ipso loco est, qui ad potestatem Sancti Petri vel in monte Rumponi appendit ; totum dono ad ipsa casa Dei ; ea racione ut dominus abba Mayolus vel sua congregatio in ibidem locum monasterium construant et monachos in ipso mittant. Et si nos ipsi, aut ullus omo est, qui donationem istam contradicere voluerit, aut inquietare voluerit, non valeat vindicare quod repetit, sed componat vobis tantum et alium tantum quantum ipsas res melioratas valere potuerunt et quod petit non vindicet, sed firma permaneat cum stipulatione subnixa. Dono etiam duodecim servos, ad ipsa casa Dei inhibi servituros evo eterno. S. Silvis et uxoris ejus Unilis et filii eorum Willelmi qui fieri et firmare rogaverunt . S. Almanni. S. Rostagni. S. Lambert. S. Oduini. S. Bernardi. Data per manum Evardi levite, regnante Conrado rege anno XL.

---

[166] Charte 1434, « *Charta qua Silvius et uxor ejus viulis et filius ecrum willelmus dant Monasterio cluniacensi montem Romponem, cum Duabus ecclesis,...* », dans *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Bernard A. Paris, Imprimerie nationale, 1976, p. 491

[167] Cette charte est également reprise dans : J. Régné, *Histoire du Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'empire,* tome 2, 1914, p. 650

C. Perrould-Christophe, *Considération sur les temps obscurs de la montagne, du village de Rompon-le-Vieux, et histoire du prieuré de Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* 1980, pp. 37-38

TRADUCTION DE LA CHARTE DE FONDATION DU MONASTERE DE ROMPON 977[168]

Eglise sacrosainte construite en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul, où dom Mayol préside. Au nom de Dieu, moi Silvius et mon épouse nommée Gunilis et notre fils nommé Guillaume, pensant à la miséricorde de Dieu et à l'effacement de nos péchés, pour que le Seigneur miséricordieux daigne diminuer le fardeau de nos péchés, et pour le rachat de nos âmes, par amour pour elle, nous donnons à la susdite Eglise placé sous le vocable des bienheureux Apôtres Pierre et Paul (et sise) au lieu appelé Monastère de Cluny, une partie de nos biens, (ceux qui sont) sis dans le pays de Vivarais, dans le territoire de Saint-Alban, dans le mont appelé Rompon, (à savoir) ce mont lui-même et les deux églises construites sur ce mont, avec les dîmes et les revenus presbytéraux. Ces biens ont pour frontières et pour limites : à l'est, le fleuve appelé Rhône ; à l'ouest, la rivière appelée Chambaud ; au nord, la rivière appelée Montelier, de l'autre côté, au vent, le cours d'eau dit Ouvèze. Tout ce qui se trouve inclus, à l'intérieur de ces frontières et qui m'appartient légalement, je le donne tout entier et intégralement à cette maison de Dieu. Et je donne à cette Maison de Dieu, dans un autre lieu-dit Le Poulet, près du fleuve appelé Rhône, bois et terre, et pré, et pâturages, et rivières et source, eaux et cours d'eau, tout et absolument tout ce qui se trouve en ce lieu, pour que (cela) dépende du pouvoir de Saint-Pierre, de même qu'au mont Rompon ; je donne tout à cette Maison de Dieu, à cette condition que l'abbé dom Mayol et sa congrégation construisent en cet endroit même un monastère et y envoient des moines. Et si nous-même ou si quelqu'un voulait contester cette donation ou voulait (vous) inquiéter, qu'il ne puisse revendiquer ce qu'il réclame, mais qu'il vous paye une somme de tant et une autre somme de tant égale à la plus-value résultant éventuellement de l'amélioration des biens ; et qu'il ne revendique pas ce qu'il réclame, mais que (les choses) demeurent fermes, appuyées sur ce contrat. Je donne, en outre, douze serfs à cette Maison de Dieu pour y servir éternellement. S(eing) de Silvius et de son épouse G(wilis) et de leur fils Guillaume, lesquels ont demandé que ceci soit fait et confirmé. S(eing) d'Alman, S(eing) de Rostain, S(eing) de Lambert, S(eing) d'Oduin, S(eing) de Bernard. Fait dans la maison d'Evrard, prêtre, sous le règne du roi Conrad, an 40.

---

[168] Traduction de la charte d'après C. Perrould-Christophe dans *Considération sur les temps obscurs de la montagne, du village de Rompon-le-Vieux, et histoire du prieuré de Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* 1980, pp. 39-40

Annexe n°4

Charte de donations au monastère de Rompon[169]

Charta qua Bernardus et uxor ejus Arimberga dant monasterio Cluniacensi vineam in Rompono, 984 environ

In nomine Verbi incarnati. Notum sit cunctis fidelibus quod ego Bernardus et uxor mea, nominé Arimberga, donamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, ad locum Cluniacum, vineam unam in Rompono sitam, in loco qui dicitur Rocha Rotunda : terminatur undique terra Sancti Petri ; fuit enim de ipsa hereditate et comparavit eam memoratus vir de quodam homine, nomine David, qui conquisierat eam ex medio planto. S. Bernardi et uxoris ejus Arimberge, qui donaverunt et hanc cartam fieri rogaverunt. S. Arnaldi, S. Vitalis , S. Brictionis, filiorum eorum. In pago Vuivarense.

Donation d'églises au Monastère de Rompon par Léger, évêque de Viviers et 1112 [170]

Anno MCXII, imperante (ut annotavit) D. Henrico rege teutonico priori de Rumpone ecclesias S. Mariae exorbredio, S. Stephani de lacu, mandamenti Sancti Albanensis omnino sex, scilicet S. Albini, S. Symphoriani de Senec, S. Juliani, S. Gervasci, S. Cyriac et danique capellem quod Volta dicitur.

---

[169] Charte 1707, « *Charta qua Bernardus et uxor ejus Arimberga dant Monasterio cluniacensi vineam Rompono », in Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Bernard A. Paris, Imprimerie nationale, 1976, p. 730

[170] Ce texte est repris par Albigny P. dans « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais,* 1896, Tome 6, pp. 425-435

Annexe n°5

Visite d'un moine de Cluny au prieuré de Rompon en 1296[171]

Et consequenter venimus apud Rompons quem tenet dominus archiepiscopus Viennensis. Sunt ibidem octo residentes monachi Deo servientes. Dormitorium non est regulare. Duo monachi habent domum deputatam proinfirmis. Domus non debet nisi XL libras et etiam debentur venerabili ipsi domui alie LX libras velampluis, et habet necessaria usque ad fructus novos et postest fieri vendicio bladi et vini deductis expensis de residuo ad valorem IIII × XX (80) librarum et intra bona fecit et facit dictus dominus archiepiscopus tam in reparatione edificiorum quam in soluptione debitorum et in pluribus aliis.

Et hoc comperimus per assertionem conventualis dicti loci et procuratoris ispsius.

Item in predicto loco de Rompons fecimus vocari ad prenentiam nostram priorem Sancti Georgii et socium suum monachum et invenimus quod nihil debet et habet necessaria usque ad fructus novos. Invenimus etiam quod dicus prior posuerat in utilitatem dicti prioratus a tempare collationis usque nunc ad valorem IIII cent librarum tam in reparation edificiorum quam in sulupcione debitorum et in empcione reddituum. Item dominus archiepiscopus predictus causam arduam centra dominum de la vota qui villanos gravat et damnificat prioratum, priorem et homines.

Et consequenter venimus apud Fontes. Ibi est prior cum socio monaco Deo debite servientes. Prior nihil debet et habet necessaria usque ad fructus novos. Spiritualia et temporalia sunt in bono stato.

---

[171] L'original se situe à la B.N., et fait partie des acquisitions latines sous la cote 2270 ; repris Mazon A., *Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais, d'après les anciens cartulaires et d'autres documents,* Privas, 1891-1893, vol. 2, p. 11

Traduction de la visite de Cluny au prieuré de Rompon en 1296[172]

Et ensuite nous allâmes à Rompon, que tient le seigneur archevêque de Vienne. Il y a là, huit moines résidant servant Dieu. Le dortoir n'est pas régulier. Deux moines ont la maison consacrée aux infirmes. La maison ne doit que 40 Livres et il lui en est dû autant et même plus, et elle a le nécessaire jusqu'à la récolte et elle peut vendre en blé et en vin, tous frais déduits jusqu'à 80 Livres. Outre ce qu'à donnée l'archevêque tant pour la réparation des bâtiments que pour le paiement des dettes et pour autre objet.

Nous avons appris cela par le témoignage du conventuel dudit lieu et de son procureur.

Item audit lieu de Rompon, nous avons fait appeler le prieur de Saint-Georges et se compagnon moine, et nous avons trouvé qu'il ne doit rien et qu'il a le nécessaire jusqu'à la récolte. Nous avons trouvé aussi que ledit prieur avait employé pour l'utilité du prieuré, depuis a nomination jusqu'à présent, une somme de 400 Livres, tant en réparation des bâtiments qu'en paiement de dettes et achat de rentes. Item ledit seigneur archevêque à de graves difficultés avec le seigneur de la Voulte qui opprime les paysans et porte préjudice au prieuré, au prieur et aux hommes.

Et ensuite, nous somme venues aux Fontaines (Fonts de Rochemaure). Là est un prieur avec un compagnon moine servant Dieu dûment. Le prieur ne dois rien et à le nécessaire jusqu'à la récolte. Les choses spirituelles et temporelles sont en bon état.

---

[172] Mazon A., *Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais, d'après les anciens cartulaires et d'autres documents,* Privas, 1891-1893, vol. 2, p. 11

Annexe n°6

Visite de Dom Symon et Dom Morel, le 29 juin 1692[173]

Les visiteurs descendent au Cabaret des Trois Pigeons, situé dans la partie basse du Pouzin.

« Le lendemain, estant montés sur la montagne où est ledit prieuré qui fut renversé dans le siècle passé par les huguenots et ayant fait nostre prière dans les ruines de l'église, nous y avons veu les démolitions des logements anciens et officines des religieux du costé du midi qui marquent quelque de considérable, en sorte que depuis les vestiges des cloistres y restent bien marqués en quarré, et au milieu d'iceux se voit une belle citerne, par-dessus quoy on observe un grandissime enclos fermé autrefois de bonnes murailles, dans lequel on entroit et dans la basse-cour qui estoit devant les lieux réguliers, par un beau portail flanqué de deux grosses tours, et lesdites murailles garnies de plusieurs redoutes qui marquoient une espèce de citadelle ou forteresse.

Après quoy estant descendus et retournés audit bourg du Pouzin, en nostre susdit logis, nous nous sommes enquis des plus anciens habitants du lieu qui est présentement pourveu dudit prieuré et quels sont les religieux et revenuus d'iceluy.

Et il nous a esté dit que bien qu'il y ait eu autrefois jusqu'à treize ou quinze religieux, il n'y a pour le présent qu'un sacristain nommé Dom Charonier, lequel, comme l'on croit, fait sa demeure au prieuré de St-Pierre d'Alvard, en Dauphiné, dont il est prieur titulaire, en sorte qu'on ne l'a jamais veu sur les lieux : ne sachant pas ceux que nous avons interrogés qui est pourveu de l'office d'infirmier, quoiqu'ils auroient grand besoin d'avoir l'un ou l'autre desdits religieux officiers pour leur dire la messe dans l'église ou chapelle qui a été construite depuis quelques années au dit bourg, attendu que depuis la démolition de l'ancienne ville du Pouzin qui étoit proche et attenant le même bourg, ils sont obligés d'aller, pour faire leur

[173] Albigny P. d', « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *Revue du Vivarais,* 1896, T 6, pp. 429-431

devoirs de chrétiens, à la nouvelle ville de ce nom, entre laquelle et ledit bourg, il y a un torrent difficile et fâcheux à passer quand il gèle en hivers et lorsqu'il arrive des pluies un peu extraordinares : que M. de Servien, abbé de Cruas, dans le voisinage, est prieur commandataire du prieuré de St-Pierre de Rompon, et que les sieurs Paul Bouchet et Jacques Fusieire, habitants de la ville du Pouzin, ses rentier, luy rendent annuellement pour les pensions, rentes et domaines desdits lieux de Rompon et du Pouzin cent vingt livres, toutes charges payées, les dixmes dudit Pouzin ayant esté délaissées à la communauté des habitants pour la portion congrue du sieur vicaire perpétuel de ladite ville du Pouzin : par-dessus quoy il y a audit bourg un four banal lequel est en très bon estat, à l'exception du couvert d'iceluy qui pour un escu se racommoderoit aisément et rendroit dix à douze escus au prieur, s'il ne l'avoit abandonné aux fermiers du domaine du Roy sur un procès qu'ils luy firent par devant le seneschal de Nismes qui donna sentence contre ledit sieur prieur par faute de deffenses de sa part.

Nous ayant esté dit de plus que ledit sieur prieur a des dixmes et rentes à la Voulte qui luy rendent environ sept cents livres : et sebleblement des dixmes et rentes à Privats qui lui rendent environ sept à huit cents livres : le curé de Rompon le Vieil jouissant les dixmes de sa paroisse pour sa portion congrue : et qu'encore par-dessus cela il y avoit autrefois un port ou passage sur la rivière du Rhosne appartenant audit sieur de Rompon que l'on appeloit le port du bourg du Pouzin, dans lequel port il y avoit justice moyenne et basse et y nommoit un chastellein et les autres officiers de justice. »

Annexe n°7

Etat des lieux après le terrassement par un ancien propriétaire[174]

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Service régional de l'archéologie
Tél. 04 72 00 44 50

Lyon, le 19 avril 2000

Nos réf. : 2000/1632/HB/CFC

Objet : 07 - Le Pouzin - Prieuré de St-Pierre-de-Rompon.

Affaire suivie par Hélène BARGE
Poste 44 82
helene.barge@culture.gouv.fr

Monsieur,

A l'occasion de la réunion du 18 avril courant réunissant des représentants des communes de Le Pouzin et de Rompon, de la DRAC (service régional de l'archéologie et service des monuments historiques), du SDAP de l'Ardèche, de l'association du patrimoine de Le Pouzin, une visite du site du prieuré de St-Pierre-de-Rompon a permis de faire un état des lieux depuis le constat de l'année dernière (cf. notre lettre 1245 du 30 mars 1999).

Madame Hélène BARGE, en présence de Mme M. MORON, SDAP Ardèche, M. E. FORNALIK maire de Le Pouzin, M. P. NOVELA CRMH, DRAC, a pu constater que la tranchée creusée pour amener les réseaux s'arrêtait à 50 m de l'habitation et à quelques mètres du prieuré. Cette tranchée, de 60 cm de profondeur sur 50 cm de large, est déjà comblée sur une grande longueur.

D'autre part, le dallage que vous aviez mis au jour l'année dernière près de la citerne a été endommagé. Deux grandes dalles ont été enlevées, retaillées par vos soins et réemployées pour un autre usage laissant à nu le sol dans lequel des fragments d'ossements humains ont été observés. Je vous rappelle que dans la lettre du 30 mars 1999, je vous faisais part de la législation qui régit chaque site archéologique et qui doit être respectée (loi du 27 septembre 1941, art.1, stipulant que « nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherche de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation »...

Je vous avais instamment demandé « de bien vouloir cesser tous travaux de terrassement ou d'aménagement sur ce site » et signalé « qu'une telle opération nécessiterait non seulement une autorisation officielle, la mise en oeuvre d'un programme scientifique dirigé par un spécialiste de l'époque médiévale mais aussi de gros moyens financiers ».

Le Grenier d'abondance - 6 quai Saint-Vincent - 69283 LYON Cedex 01 Tél. 04 72 00 44 00 - Télécopie 04 72 00 44 57

[174] Afin de conserver l'anonymat de l'ancien propriétaire, cette copie ne comprendre pas le nom de ce dernier. En effet, seul le contenu du document est important

A ce jour, je constate que vous n'avez pas tenu compte des prescriptions énoncées et que vous avez continué à porter atteinte au sous-sol dans le périmètre archéologique du prieuré sans aucune précaution. Je vous rappelle que les travaux archéologiques engagés sans autorisation constituent une infraction à la loi du 15 juillet 1980 et sont passibles des sanctions prévues à l'article 322.2 du Code pénal. En conséquence, vous devez immédiatement arrêter tous travaux dans ce périmètre.

Afin de concilier vos intérêts personnels et ceux du patrimoine de la commune de Le Pouzin, il est impératif de mettre en place dès à présent un programme de travail que vous trouverez détaillé dans le compte-rendu de la réunion :

1. une évaluation archéologique de l'ensemble du site afin de préciser les zones sensibles qui devront être soit protégées soit fouillées avant les travaux que vous avez projetés (tranchée, piscine, terrasse...)

2. une consolidation des murs en élévation du prieuré clunisien.
3. l'élaboration d'un projet scientifique d'étude et de valorisation du site.

Afin de pouvoir démarrer l'évaluation archéologique le plus rapidement possible, une participation financière, à définir, vous sera demandée.

Veuillez croire, Monsieur, à mes très sincères salutations.

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Jean-Pierre DAUGAS

Copie à :
Monsieur le Maire du Pouzin, M. FORNALIK, 07250 Le Pouzin
Monsieur François AUZAS, président de l'Association pour le patrimoine du Pouzin, Mairie 07250, Le Pouzin
SDAP de Privas, Madame M. MORON
Monsieur le maire de Rompon, M. CHOUVIER
CRMH, DRAC Rhône-Alpes, M. NOVELA

Annexe n°8

Pétition contre la condamnation du chemin communale[175]

Une pétition avait été également rédigée par l'Association Cévennes Terre de Lumière et recueillit de nombreuses signatures. La pétition fut la suivante:

Les membres de l'association Cévennes Terre de Lumière soussignés s'élèvent avec indignation contre la fermeture du chemin d'accès aux vestiges du prieuré Saint-Pierre-de-Rompon, dit communément « Abbaye aux chèvres ». Ancien itinéraire de La Voulte au Pouzin, ce chemin, communal à notre connaissance, bénéficie, depuis la nuit des temps, d'un droit de passage et fait partie de notre patrimoine, au même titre que les vestiges eux-mêmes. En plus de l'impossibilité d'accéder à ces derniers, sa fermeture entraîne la disparition du sentier de Grande Randonnée GR 42A. C'est pourquoi les soussignés tiennent à apporter tout leur soutien aux divers organismes qui interviennent pour faire rétablir l'état de choses antérieur. Ils insistent aussi pour que les autorités compétentes se montrent particulièrement vigilantes et sachent faire respecter la loi en ce qui concerne le maintien en état des vestiges du prieuré.

Le préfet de l'Ardèche, auquel leur président avait transmis cette pétition, en a accusé réception par une première lettre du 27 décembre 2000, en précisant qu'il saisissait le procureur de la République pour délit d'entrave à la circulation sur une voie publique. Une deuxième lettre du préfet, en date du 13 mars 2001 venait confirmer que leur démarche était bien perçue par l'administration et que l'affaire était entre les mains de la justice.

---

[175] Repris de Faure D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon,* Avril – Sept 2006, Annexe

GLOSSAIRE

Glossaire

Les définitions ont pu être reprise de certain ouvrage et d'autre synthétisé par rapport à ces derniers. Voici les ouvrages utilisé pour ce glossaire :

Collectif, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, DARA n° 13, Lyon, 2002

Coutelas A., *Le Mortier de chaux*, Paris, 2009

Pérouse de Montclos J.-M., *Architecture – Méthode et Vocabulaire*, 2000

Viollet-le-Duc E., *Dictionnaire Raisonné de l'Architecture Française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1854-1868, 10 vol.

Abbatiale : Nom de l'église d'une abbaye.

Abbaye : Etablissement monastique sous la direction d'un abbé ou d'une abbesse.

Abbé : Supérieur d'une abbaye.

Abside : Espace de l'église de plan semi-circulaire ou polygonal qui termine le chevet, située à l'opposé de la façade et très souvent orientée.

Absidiole : Abside secondaire, souvent plus petite que l'abside principale.

Appareil : Assemblage de pierre de taille ou de moellon utilisé dans les élévations d'un édifice et varie selon les matériaux utilisé.

Assise : Rangé de pierre disposé à l'horizontale.

Arase : Assise de forme ou de hauteur particulière permettant de trouver l'horizontale au bas d'un mur.

Arc : Organe appareillé porté par deux points d'appui et présentant un intrados.

Arc doubleau : Il sépare deux voutes en deux travées ou renforce une voûte en berceau.

Arc en plein cintre: Arc en forme de demi-cercle.

Arc formeret : Arc engagé dans un mur, à la rencontre d'une voûte ou d'un mur.

Arc triomphale : Arc séparant la nef et le chœur.

Attente : Extrémité harpée d'une maçonnerie ménagé pour permettre une liaison avec une construction projetée.

Baie : Terme désignant les ouvertures réelles ou simulées dans un ensemble construit.

Badigeon : Fine couche, à base de lait de chaux auquel on ajoute des colorant et qui est appliqué sur un parement.

Bandeau : Moulure pleine de section rectangulaire dont la largeur est supérieure à la saillie.

Barlotière : Traverse en fer d'un vitrail.

Bâtiments conventuels : Ensemble de bâtiments permettant à une communauté religieuse de vivre à proximité immédiat du lieu de culte.

Bénédictin : Moine qui vit dans un établissement monastique et suivant la règle de Saint Benoit.

Blocage : Maçonnerie composée de moellons et de déchets de tailles liés avec du mortier, insérée entre deux parements de mur.

Boulin : Pièce de bois insérée dans le blocage du mur afin de soutenir les plateaux de l'échafaudage.

Boutisse : Elément dont la plus grande dimension est dans l'épaisseur de la construction et présentant un de ses bouts en parement.

Cage : Espace à l'intérieur duquel se développe l'escalier. Les murs de la cage sont les murs qui délimitent cet espace.

Carreau : Elément présentant sa plus grande dimension en parement.

Césure : Elément marquant une rupture dans la construction d'une construction.

Chaine d'angle : Ensemble d'élément formant la rencontre de deux murs en angle.

Chancel : Mur ou grille séparant le chœur liturgique des autres parties de l'église.

Chapiteau : Elément de construction pouvant être décoré et placé entre le corps de la colonne, du pilier, ou du pilastre et la charge.

Chapitre : Réunion quotidienne des moines, afin de traiter des affaires communes.

Chevet : Parties orientales de la construction situé au-delà du transept.

Chicane : Rupture d'alignement d'un système de circulation.

Chœur : Espace architectural et liturgique où se déroule le culte.

Cintre : Sorte de ferme provisoire soutenant les claveaux ou les voussoirs pendant la construction d'un arc ou d'une voûte.

Claveau : Elément de l'appareil d'une plate-bande, qui compose un arc ou d'une voûte.

Clef : Claveau placé au milieu d'une plate-bande d'un arc ou d'une voûte.

Clocher : Tour destinée à l'installation des cloches.

Cloison : Mur formant une division à l'intérieur d'un bâtiment. La cloison ne porte que sont propre poids.

Cloître : Galerie ouvertes délimitant une cour centrale. Il est généralement carré et permet de desservir les différents bâtiments conventuels.

Colonnes : Support vertical composé d'un fût dont le plan est circulaire.

Colonne engagée : Support vertical construit contre un mur et ayant l'apparence d'une colonne.

Contrefort : Renfort massif installé à la verticale d'un mur.

Coupole : Voûte de plan circulaire ou polygonal avec la forme d'une demi-sphère. Elle peut être supportée par des trompes.

Couvent : Etablissement d'une communauté religieuse d'hommes ou de femmes.

Croisée : Espace déterminé par l'intersection du vaisseau central du transept avec le vaisseau central longitudinal.

Crypte : Espace construit sous le sol d'une église, généralement le chœur.

Cul-de-four : Elément architectural dont le plan est un segment en demi-cercle et l'intrados forme une demi-coupole.

Ebrasement : Disposition convergeant des côtés d'une embrassure. Il peut être unique ou double, extérieur et/ou intérieur.

Echafaudage : Elément encré provisoirement dans le mur ou mobile permettant le déplacement des hommes et des pierres lors de la construction d'un mur.

Enduit : Couche fine de mortier couvrant un mur pour le dresser ou percevoir une peinture, un badigeon.

Entraxe : distance séparant, sur une même ligne, l'axe d'un boulin de celui d'un boulin suivant.

Escalier en vis : Escalier tournant formé uniquement de marches gironnées.

Fermeture : Ensemble des éléments fixes ou mobiles pour réduire l'ouverture, barrer l'accès ou empêcher le passage de l'air et de la lumière.

Fourrure : Blocage compris entre deux appareils de revêtement.

Intrados : Surface inférieur curviligne de l'arc ou de la voûte. Le tracé de l'intrados donne la définition géométrique de l'arc ou de la voûte.

Imposte : Corps de moulures qui surplombe un piédroit, un pilier, un jambage et recevant la retombé d'un arc.

Linteau : Pierre ou poutre couvrant une ouverture (porte, fenêtre, trou de boulin…)

Limon : Membre rampant dans lequel ou sur lequel sont fixez les bouts des marches et la rampe.

Maçonnerie : Ouvrage construit en pierre, en brique, en terre, en béton, assemblés avec un liant ou posés « à sec » les uns sur les autres.

Maçonnerie en pierres sèches : Maçonnerie de moellons bruts ou ébauchés posés sans mortier.

Marche gironnée : Marche dont le giron a des côtés convergents. On appelle collet la partie étroite d'une marche gironnée près du limon ou du noyau, et queue la partie la plus large.

Modénature : Ensemble des moulures d'un édifice.

Module : mesure appliquée aux blocs et permettant d'instaurer des rapports de proportion entre les différents éléments de construction.

Moine : Membre d'un ordre monastique et ayant fait des vœux solennels et vis dans un monastère.

Moise : Forte pièce longitudinal, courant parallèlement à la construction pour relier entre elles les perches d'une même rangée, soutient les boulins et assure la répartition indispensable des charges.

Monastère : Etablissement dirige par un abbé ou un prieur, dans lequel vit une communauté de moines.

Mortier : Composant d'eau, de chaux et d'agrégats permettant d'obtenir un mélange pour lier les pierres entre elles.

Moulure : Ornement allongé et en relief créé selon un tracé et ayant un but décoratif.

Mur-de-refend : Mur porteur, montant de fond et formant une division à l'intérieur d'un bâtiment.

Mur-gouttereau : Mur extérieur du côté des gouttières, par opposition au mur-pignon.

Nef : Partie longitudinale de l'église, perpendiculaire, située entre l'entrée et le cœur.

Nef unique : Nef comportant un seul vaisseau.

Noyau : Support vertical généralement monocylindrique montant de fond et portant l'escalier tournant du côté opposé au mur de cage.

Noyau à tambours : Noyau formé d'assises monolithes ou tambours.

Oratoire : Petite pièce réservée à l'usage d'une personne ou d'un petit nombre de personnes, ouverture de façon que l'on puisse voir le maître-autel généralement par un hagioscope.

Parement : Surface d'une construction en pierre, en terre ou en brique, recouvrant la maçonnerie du mur.

Perche : Pièce de bois, parallèle au mur et reliée aux boulins afin de soutenir le platelage.

Piédroit : Montant vertical d'une baie ou d'une porte.

Pilastre : Support de forme rectangulaire en saillie d'un mur, généralement muni d'une base et d'un chapiteau.

Plan bénédictin : Plan en croix latine avec trois absides pour les plus simples.

Plan en croix latine : Plan ayant la forme de la croix chrétienne.

Platelage : Plateau permettant la circulation sur un échafaudage.

Plein cintre : En forme de demi-cercle.

Portail : Composition monumentale à une ou plusieurs portes extérieurs marquant une entrée principale et/ou secondaire d'une église, composée de plusieurs éléments tels que le tympan, linteau piédroit…)

Prieur : Second abbé ou supérieur d'un prieuré.

Prieuré : Etablissement monastique sous la direction d'un prieur, dépendant d'une abbaye.

Prieurale : Nom de l'église d'un prieuré.

Remploi : Elément de construction réutilisé dans un bâtiment postérieur.

Révolution : Fraction d'un escalier correspondant à un tour complet : ses limites inférieure et supérieur sont au même aplomb.

Sacristie : Annexe d'une église où est déposé le mobilier liturgique.

Transept : Vaisseaux transversal, perpendiculaire à la nef, et l'ensemble formant une croix. Il comporte deux bras plus ou moins débordant de chaque côté de la nef.

Travée : C'est une baie délimité par deux supports verticaux. Elle permet la division transversale de la nef en plusieurs parties, scandées entre elles par un arc.

Trompe : Elément de construction et ayant la fonction de support. Elle permet un changement de plan au sein d'une construction.

Trou de boulin : « Cavité pratiquée dans la pierre ou la maçonnerie, servant au scellement de pièces de bois (boulins) » (Inventaire Général 1972, col. 60, Chabat 1875, p. 1417)

Trou de boulin borgne : Trou de boulin non traversant est dit borgne. Il ne traverse pas l'ensemble du mur.

Trou de boulin façonné : Trou de boulin taillé directement dans un bloc taillé, utilisé dans les constructions en moyen et grand appareil. Le plus souvent à l'angle de la pierre.

Trou de boulin maçonné : Trou de boulin aménagé selon les besoins de la construction, le plus souvent fait de moellons. Il est délimité par des pierres formant les côté, le linteau et l'appui inférieur.

Trou de boulin traversant : Le boulin traverse le mur d'un côté à l'autre du mur et reliant les parements. Toutefois l'assisage et l'appareil peuvent être différents.

Trou de boulin de type aligné : Si les trous de boulin A et B sont attachés du même côté de la même perche, ils sont exactement alignés verticalement, sur un ou deux de leurs côtés.

Trou de boulin de type alterne-interne : Si les trous de boulin A et B sont attachés de part et d'autre de deux perches jointes bout à bout, mais chacun sur un côté interne de l'ensemble, ils sont disposés en quinconce par rapport à l'axe vertical dessiné par leurs côtés alignés.

Trou de boulin de type alterne-externe : Si les trous de boulin A et B sont attachés de part et d'autre de deux perches jointes bout à bout, chacun sur un côté externe de l'ensemble, ils sont décalés de la largeur ajoutées de ses deux perches.

Trou de boulin de type dyaxiale décalé : Si les trous de boulin A et B sont attachés du même côté de deux perches jointes bout à bout, ils sont décalés de la largeur d'une seule perche.

Trou de boulin de type monoaxiale : Si les trous de boulin A et B sont attachés de part et d'autre de la même perche, ils sont décalés de la largeur de cette perche.

Tympan : Elément semi-circulaire diminuant l'ouverture par sa paroi de remplage généralement pleine, faisant partie d'une ouverture.

Vaisseaux : Vaste espace intérieur développé dans la longueur d'un bâtiment. Les nefs possèdent un ou plusieurs vaisseaux.

Vitraux : Composition décoratif translucide utilisée pour fermer une ouverture.

Voûte : Construction maçonné permettant de couvrir un espace et présentant un intrados.

Voûte en berceau : Voûte dont l'intrados est engendré par la translation d'une génératrice suivant une direction. Elle forme un espace peut avoir une forme différente selon l'édifice ou les phases de construction ; plein-cintre, brisé, etc...

SOURCES

ET

BIBLOGRAPHIE

SOURCES

❖ Sources manuscrites

Archives nationales :

Nouvelle acquisition latine 1766 *(Terrier du prieuré de Rompon, diocèse de Viviers, paroisse de Lubilhac (Ardèche), 1335-1337.XIVe s. Pap. 89 feuillets. (Provient de "D. Caroli Septalae, episcopi Dertonae, 1674.")*, Bibliothèque Nationale Française, Paris

Archives départementales :

Ardèche :

E DEPOT 75 GG 1 : conflit entre le curé de Privas et prieur de Rompon (1565-1567)

52 J 49 : Notes sur Le Pouzin

52 J 52 : Notes sur Rompon

71 J 43 : Dossier sur le prieuré Saint-Pierre de Rompon de Mme Cuminal (1971)

3 P 1216 : Etat de secteur 1810

3 P 1217-18 : Matrices des propriétés bâties et non-bâtis (1823-1914)

3 P 1219-21 : Matrices des propriétés non-bâties (1913-1962)

3 P 1222 : Matrice des propriétés bâties (1882)

3 P 1223 : Matrice des propriétés bâties (1911-1962)

3 P 2490 : Procès verbal de délimitation de la commune du Pouzin (1810)

3 P 2499 : Procès verbal de délimitation de la commune de Rompon (1810)

Q 65 : Les biens nationaux du Pouzin

Q 74 : Les biens nationaux de Rompon

1692 W 367-370 : Matrice des propriétés bâties et non-bâties dans l'ordre alphabétique des propriétaires (1963-1974)

1692 W 371 : Matrice des propriétés bâties et non-bâties des comptes supprimées (1963-1974)

1 MI 4 : Chronologie des évêques de Viviers et mémoire du chanoine Jacques de Banne, XVIIème s., Evêché de Viviers, non côté exécuté aux Archives départementales de la Drôme,

1 MI 18 : *Liste des abbayes et prieurés du diocèse de Viviers avec leurs Saint patrons*, collection Morceau 789, copie XVIIème s., 1968

1 MI 26 : Notice sur les paroisses du diocèse de Viviers et sur celles du diocèse d'Uzès situées en Ardèche XVIIIème s.

2 MI 173 : Monographie des paroisses du diocèse de Viviers de Sanpzon

2 MI 895 : Documents rassemblés du prieuré Saint-Pierre de Rompon (liève, arrentement, reçut…) (1629-1779)

2 MI 1920 : Compois du Pouzin (1611-1618)

Drôme :

E 1 : 4 Parchemins (1332-1606)

E 1512 : Parchemin daté de 1220

E 3569 : Différent, pour des limites géographiques en 1273

3 G 2453 : Ecrit de 1730, terrier et reconnaissance

4 G 60 : Terrier en faveur du prieur de Rompon à Saint-Pierre-de-Vérage (1480-1487)

4 G 63 : Terrier Pierre Guillaud (1609-1617)

4 G 64 : Expédition du terrier Pierre Guillaud

4 G 65 : Terrier Guillaud (1658-1661) ; Terrier Seyvon (1730), Terrier François (1774-1780)

Isère :

B 2633 : Investiture et hommage (1336-1343)

B 3518: Rompon (1197-1239) divers donations et autres

B 3527 : Reconnaissance de 1273

B 3538 : Sentence de 1280

B 3542 : Transaction de 1285

B 4106 : Testament d'Aimard de Poitier de 1277

Grenoble : Inventaire Saint-Marcellin

Grenoble : Inventaire du Vivarais

Evêché de Viviers :

Banne J. (de), Mémoires des antiquités de l'Eglise Cathédrale de Viviers

Cluzel J., *Mémoire servant à l'histoire de notre Eglise Cathédrale*

❖ Sources iconographiques

Carte de Cassini, http://www.geoportail.fr/

Plan anonyme de 1700, *in Cluny: un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe* de Baud A., p 40

Archives nationales

Estampe du siège du Pouzin

Archives départementales d'Ardèche :

07 Fi 198 : Photographies de Rompon par Jacquin P. (1925-1939)

15 Fi 60574-9 : Photographies de Rompon (1921)

100 Fi 07 : Photographies de Rompon

100 Fi 17 : Photographies de Rompon

3 P 2644 : Plan Cadastrale de la commune du Le Pouzin ; Napoléonien (1810) et Rénové (1963) ; accès en ligne : http://www.ardeche.fr/Culture/archives-departementales1861/consultation-en-ligne

❖ Sources imprimées

BRUEL A. et BERNARD A., *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1894-1903

DELATTE P., *Commentaire sur la règle de Saint Benoit*, Solesmes, 1985

CALMETTE J., *Pouillés de la province de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940

CESAR J., *La guerre des Gaules*, traduction par Louandre Ch., Paris 1860

Charte 1434, « C*harta qua Silvius et uxor ejus viulis et filius ecrum willelmus dant Monasterio cluniacensi montem Romponem, cum Duabus ecclesis,... », in Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* formé par Bernard A. Paris, Imprimerie nationale, 1976, p. 491

Charte 1707, « *Charta qua Bernardus et uxor ejus Arimberga dant Monasterio cluniacensi vineam Rompono », in Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Bernard A. Paris, Imprimerie nationale, 1976, p. 730

CHARVIN G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny***,** Paris, 1965-1979, Tome 1-9

CHEVALIER U., *Regestre Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, Valence, 1913-1926, Tome 1-7

DOM CLAUDE DE VIC, DOM VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1940

MOLLAT G., *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes*, Paris, 1921-1947

SIRMOND J., *Concilia antiqua Galliae*, Paris, 1629, 3 vol. in-fol.

BIBLIOGRAPHIE

❖ Instrument de travail

BESSAC J.-Cl., *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours,* Paris, 1986

Id., La construction ; Les matériaux durs : pierre et terre cuite, dir. Par Ferdière A., Paris, 2004

COLLECTIF, *L'échafaudage dans le chantier médiéval,* DARA n° 13, Lyon, 2002

COLLECTIF, *Archéologie du bâti,* 2005

COUTELAS A., *Le Mortier de chaux,* Paris, 2009

DUPRAZ J., FRAISSE C., *Carte Archéologique de la Gaule ; Ardèche,* 2001

LEFEVRE-PONTALIS E., *Architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au XIème et XIIème siècle,* Caen, 1912

MARTIN M.-E., *Paroisses et communes de France, Drôme,* Paris, 1981

MOLINIER A., *Paroisses et communes de France, Ardèche,* Paris, 1976

PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture – Méthode et Vocabulaire,* 2000

REVEYRON N., *Archéologie du bâti,* Paris, 2001

Id., « Culture technique et architecture monumentale : analyse structurelle des types de contrefort dans l'architecture romane », *in L'innovation technique au Moyen-Age : actes du Vie colloque international d'archéologie médiéval,* Dijon, 1-5 octobre 1996. , 1998, Paris, pp. 211-218

Id., « Technologie médiéval et archéologie d'élévation : l'échafaudement du chevet de la cathédrale Saint-Jean de Lyon, dernier quart XIIème –premier tires XIIIème », *in Archéologie Médiévale,* 1998, Tome 27, pp. 91-129

Id., « Le bois d'œuvre dans le chantier médiéval : approche de l'archéologie d'élévation », in *Le village médiéval et son environnement : études offertes à J.M. Pesez,* Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 221-235

Id., « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *Analyse architecturale, la monographie d'architecture* : séminaire sous la dir. de J.-M. Pérouse de Montclos, Paris, 26-27 avril 2000

Id., « La pierre et l'appareil, archives monumentales de la construction médiévale », *in Bulletin du Centre International d'Etude Romanes de Tournus 2000-2001*, pp. 43-63

Id., « Exploitation des pierres dans leurs potentialités techniques et esthétiques : l'exemple de Lyon au Moyen Age », *in Pierre du patrimoine européen, de l'extraction à la mise en œuvre et à la valorisation*, actes du Colloque International de Château-Thierry, 18-21 octobre 2005. Paris, 2008, pp. 167-184

VIOLLET-LE-DUC E., *Dictionnaire Raisonné de l'Architecture Française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1854-1868, 10 vol.

❖ Ouvrages généraux sur l'ordre de Cluny

BAUD A., *La Maior Ecclésia de Cluny : un exemple de construction horizontal. Comment construisait-on au Moyen Age ?*, Dossier d'Archéologie n° 251, mars 2000

Id., *Cluny, un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe*, Paris, 2003

Id. Morphogénèse de l'espace ecclésial au Mayen Age, organisation, construction, fonction, 2005-2007

Id., *Les abbayes bénédictines*, Luçon, 2009

BOYNTON S. et COCHELIN I., « Les coutumiers clunisiens », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 7 | 2003, mis en ligne le 09 avril 2009. http://cem.revues.org/index3102.html

CAILLET P., *La décadence de l'Ordre de Cluny au XV*^{ème} *siècle*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1928

Cluny à la découverte des sites clunisiens, Dossier d'Archéologie n°275, juil./août 2002

Cluny et ses influences en Europe, Dossier d'Archéologie H-S n°19

COVILLE A., « La décadence de l'Ordre de Cluny au XVe siècle et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485) », *in Bibliothèque de l'école des chartes*, 1928, Tome 89, pp. 183-234

ESQUIEU Y., « L'ordre de Cluny en Bas-Vivarais à la fin du Moyen Âge », *in Revue du Vivarais*, 1971, pp. 68-79

Id., « Sue la décadence de Cluny vue à travers les petits prieurés ruraux », *in Revue du Vivarais*, avril-juin 1971

Id., « Le grand schisme et la crise de l'ordre de Cluny en Bas-Vivarais. », *in Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 44ème Congrès, Privas 1971, Montpellier 1972, pp.131-139

GUY DE VALOUS, L*e monachisme clunisien des origines au XV° s., l'abbaye de Cluny, les monastères clunisiens*, Tome 1, Paris, 1970

Id., Le monachisme clunisien des origines au XV° s., d'abbayes de Cluny, l'ordre de Cluny, Tome 2, Paris, 1970

HOURLIER J., « L'origine du prieuré clunisien », *in Mélanges Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p. 435-442

HUREL O., RICHE D., *Cluny, de l'abbaye à l'ordre clunisien Xème – XVIIIème siècle*, Saint-Just-la-Pendues, 2010

IOGNA-PRAT D., ROSENWEIN B., BARRAL I., ALTET X., BARRUOL G., *Saint Maïeul, Cluny et la Provence. Expansions d'une abbaye à l'aube du Moyen Âge*, Les Alpes de Lumière 115, Mane, 1994

PACAUT M., *L'ordre de Cluny*, Paris, 1988

PIGNOT J.H., *Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-vénérable (909-1157)*, Autin, Paris, 1868, Tome 2

RACINET Ph., « Méthode de rechercher sur les prieurés Clunisiens à la fin du Moyen Âge », *in Revue Mabillon*, t. LXI, juillet-décembre 1986, n° 305-306, p. 1-30

Id., *Crise et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge*, Artois Pesses Université, 1997

Prieurs et prieurés dans l'occident médiéval, éd. J.L. Lemaître, Genève, 1987

RICHE D., *L'ordre de Cluny, de la mort de Pierre le Vénérable à Jean III de Bourbon. « le vieux pays clunisien »*, Thèse de Doctorat, Lyon 2, 1991

Id., *L'Ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, Saint-Etienne, 2000

Id. et HURREL O., *Cluny : De l'abbaye à l'ordre clunisien Xe-XVIIIe siècle, Saint-Just-la-Pendue*, 2010

❖ Ouvrages généraux

BATIFFOL P., « Les Eglises gallo-romaines et le Siège apostolique », *in Revue d'histoire de l'Eglise de France*, Tome 8, n°39, 1922, pp. 145-169

BIAME J., *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIIIe siècle*, Tome 3, Paris, 1986

COTTINEAU L.H., *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés,* Macon, 1935, Tome 1

DECENEUX M., *La France Romane, une architecture éternelle,* Luçon, 2000

Id., *Les abbayes médiévales en France,* Rennes, 2007

DEDIEU J., « Henri de Rohan et les guerres de Religion », *in Revue d'histoire de l'Église de France,* Tome 22, n°95, 1936, pp., 145-168

DELARUELLE E., « Charlemagne et l'Eglise », *in Revue d'histoire de l'église de France,* Tome 3, n°133, 1953, pp. 165-199

DENIZOT G., ROMAN F., « Une excursion géologique dans la moyenne et la basse vallée du Rhône », *in Les Études rhodaniennes,* Vol. 8 n°1-2, 1932, pp. 41-77

DOMINIQUE J., VENARD M., « Le Répertoire des visites pastorales. Premiers enseignements d'une enquête », *in Revue d'histoire de l'Église de France,* Tome 63, n°171, 1977, pp. 213-233

DUBOIS J., « Les moines dans la société du Moyen Âge (950-1350) », *in Revue d'histoire de l'Église de France,* Tome 60, n°164, 1974, pp. 5-37

DUMAS A., « La notion de la propriété ecclésiastique du IXème au XIème siècle », *in Revue d'histoire de l'Eglise de France,* Tome 26, n°110, 1940, pp.14-34

HUARD G., « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale, des origines à la fin du Moyen Âge », *in Revue d'histoire de l'Église de France,* Tome 24, n°102, 1938, pp. 5-22.

IOGNA-PRAT D., « Les Carolingiens et les origines chrétiennes. Temps et lieux », *in Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* | *BUCEMA* [En ligne], 7 | 2003, mis en ligne le 14 novembre 2007 http://cem.revues.org/index3152.html

KLEINCLAUSZ A., *Les annales de Bourgogne, « L'art bourguignon dans la vallée du Rhône »,* Tome I, 1929, pp. 11-26

KRÜGER K., *Ordre et monastères, Christianisme : 2000 ans d'art et de culture*

LAVAQUERY E., « L'histoire religieuse de la Révolution française dans le cadre diocésain », *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* Tome 20, n°87, 1934, pp. 216-230

MEGALON J.-D., *Histoire du Languedoc, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* Paris, 1846

PACAUT M., *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Age,* Lassay-les-châteaux, 2005

PLAGNIEUX P., REVEYRON N. et V. JOHNSON D., *Initiation à l'art roman : architecture et sculpture,* Saint-Thonan, 2002

REYNAUD J.-.F., *DARA: Espaces monastiques ruraux en Rhône Alpes,* Lyon, 2002

SAPIN Ch., *Bourgogne romane*, Dijon, 2006

Sculpture Monumentale au Moyen Age, Dossier d'Archéologie n°325, janv./fév. 2008

VERGNOLLE E., *L'art roman en France*, Paris, 2003

❖ Ouvrage généraux sur le Vivarais

ALBERT DU BOYS, *Album du Vivarais ou itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province*, Grenoble, 1842

BEAUX E., MARTIN P.-R., « Les tombes mégalithiques de Payre », *in Bulletin de la Société préhistorique française*, 1965, Tome 62, n°4, pp. 143-148

BELARBRE F., *Alba Augusta Helviorum*, Le Teil, 1966

BLANC A. « Ponts gallo-romains et très anciens de l'Ardèche et de la Drôme », *in Gallia*, Tome 26 fascicule 1, 1966, pp. 77-99

BRECHON F., *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges (1250-1450)*, Université Lumière Lyon 2, 2000, Thèse manuscrite http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/brechon_f#p=0&a=top

CARRIERE V., « Essai sur l'historiographie ecclésiastique locale », *in Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 25, N°109, 1939, pp. 425-472

CHARAY J. (abbé), *Petite Histoire de l'Eglise diocésaine de Viviers*, Aubenas, 1977

CHOLVY G., *Histoire du Vivarais*, Toulouse, 1988

CLEMENT N., *Occupation du sol dans le Bas Vivarais au cours du premier Moyen Age (Ve-XIIe siècle) : bilan et perspective*, mémoire de DEA, Lyon, 2002.

COLMETTES M., *Histoire d'Alba la Romaine*, Aubenas, 2002

DARNAUD O., « Aux origines du diocèse de Viviers. Vème-XIIIème siècles. », *in Mémoire d'Ardèche, Temps Présent*, n°97, 2008, pp. 17-28

DOURILLE DE CREST, *Histoire des Guerres civiles du Vivarais*, Valence, Paris, J. Marc Aurel, E. Marc Aurel, 1846

DURAND E., LEFEBVRE C., *Les habitats protohistoriques (VIIIème – Ier s. avant notre ère) du département de l'Ardèche*, rapport d'activité du Programme H.10, 1993, SRA Rhône-Alpes

ESQUIEU Y., *Les anciennes églises d'Alba, étude historique et archéologique*, Lyon, 1970

Id., *DARA: Vivier, cité épiscopale: étude archéologique*, Lyon, 1988

Id., « Bourg-Saint-Andéol - L'église de Saint-Andéol » *in Congrès archéologique de France – Moyenne vallée du Rhône*, Paris, Société française d'archéologie, 1992

FABRE-MARTIN C., *Eglises romane oubliées du Vivarais*

FRAISSE C., VOISIN A.-F., Alba-la-Romaine une ville antique à son apogée, Association les Enfants et Amis d'Alba, 2004

FRANCUS Mazon A., *Voyage autour de Privas*, Privas, 1882

FEVRIER P.-A., *Alba-Viviers, Topographie chrétienne des citée de la Gaules des origines au milieu du VIIIème siècle*, Tome 3, 1986

JOLIVET C., « La révolution dans l'Ardèche (1788-1795), L'agitation contre-révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, Tome 17, n°74, 1931, pp. 97-101

LAFFONT P. Y., *DARA: Atlas des châteaux du Vivarais (Xème, XIIIème s.)*, n°25, Lyon, 2004

Id, Châteaux du Vivarais: pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut moyen âge au XIIIème siècle, Rennes, 2009

L'Art roman en Ardèche, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 2009

LE GLAY M., « Les fouilles d'Alba Augusta Helviorum (Ardèche), rechercher préliminaires 1964 », *in Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 108e année, n°2, 1964, pp. 401-415

LAUXEROIS R., Le Bas-Vivarais à l'époque romaine. Recherches sur la cité d'Alba, Paris, 1983

LAUXEROIS R., ANDRE P., JOURDAN G., Alba, de la cité gallo-romaine au village, Guides archéologiques de la France n°5, Paris 1985

MAZON A., *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans (1337 – 1453)*, Tournon, 1890

Id., Quelques notre sur l'origine des Eglises du Vivarais d'après les anciens cartulaires et d'autres documents, Privas, 1891

Id., Quelques notes sur l'origine des églises du Vivarais, d'après les anciens cartulaires et d'autres documents, Privas, 1891-1893, 2 vol.

Id., Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais, Valence, 1994

MONCEL M.-H., « Le site de Payre (Commune de Rompon, Ardèche) : une occupation humaine du Paléolithique moyen ancien », *in Quaternaire*, Tome 4, n°4, 1993, pp.149-157

Id., DEBARD E., DESCLAUS E., « Le cadre de vie des hommes du Paléolithique moyen (stades isotopiques 6 et 5) dans le site de Payre (Rompon, Ardèche) : d'une grotte à un abri sous roche effondré », *in Bulletin de la Société Préhistorique Française*, Tome 99, n°2, 2002, pp. 249-273.

Id., *Le site de Payre : occupations humaines dans la vallée du Rhône à la fin de pléistocène moyen et au début du pléistocène supérieur*, Paris, 2008

REGNE J., *Histoire du Vivarais, le développement politique et administratif du pays de 1039 à 1500,* tome 2, Largentière, 1914

Id., Histoire du Vivarais, le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039), Tome 1, Largentière, 1914

REYNIER E., « La région Privadoise (Ouvèze et Payre) », *in Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, 1915, Tome 3, n°1, pp. 1-56

Riou M., Rissoan M., *Ardèche, terre d'histoire : histoire de l'Ardèche et de l'ancien Vivarais,* Montmélian, 2007

ROUCHIER (abbé), *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais,* Lyon, 1861

VAN DER HAEGHEN Ph., *La souveraineté des empereurs d'Allemagne sur le Vivarais du IXème siècle au XIVème*, Béziers, Bruxelles, Paris, 1860

Zodiaque., *Vivarais Gévaudan romans,* 1941

❖ Etude entière ou partielle sur le plateau de Rompon

ALBIGNY P. d', « Le prieuré de Rumpon ou Rompon », *in Revue du Vivarais,* 1896, T 6, pp. 425-435, pp. 490-501,

Id., « Le prieuré de Rumpon ou Rompon ; Inventaire des documents du prieuré de Rompon rendus à M. de Mayniac par M. de Debel », *Revue du Vivarais,* 1897, T 6, pp. 543-553 et pp. 599-603 ; T 7, pp. 89-96, pp.115-120, pp. 177-183, pp. 242-247, pp. 338-343 et pp. 345-190

Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin, *Le Pouzin, De la préhistoire à nos jours,* Edition de l'Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin, 2000

Id., Souvenir du Pouzin : Cartes portales du Pouzin de 1890 à 1960 environ, 2007

Association Rompon Nature, *Rompon Nature et Patrimoine,* Guilheran-Grange, 2012

BARRE N., *Le Pouzin (Ardèche), le prieuré Saint-Pierre de Rompon : Etude archéologique du bâti,* Rapport de fouille, 2013.

CHARREL V., *L'occupation des sols sur le rivage rhodanien et dans son arrière-pays entre l'Eyieux et le Payre, du Ie siècle av. J.-C. au Moyen âge,* 1994.

DARNAUD O., FERBER E., RIGAUD P., « Le Couvent des Chèvres au Pouzin (Ardèche): découverte d'un site fortifié de hauteur tardo-antique », *in Archéologie du midi médiéval,* Tome 26, 2008, pp. 45-57

DUPRAZ J., *Le Pouzin et Privas : Deux étapes gallo-romaines entre le Vallée du Rhône et la Massif central,* Ardèche Archéologie, n° 20, 2003, pp. 68-74.

FAURE D., *Étude et propositions pour la mise en sécurité et la valorisation culturelle et environnementale d'un site clunisien I.S.M.H, Prieuré Saint-Pierre de Rompon,* Avril – Sept 2006

FERBER E., « Le Pouzin, Couvent des Chèvres », *in Bilan scientifique DRAC Rhône-Alpes,* Lyon, 2003, pp.52 - 53

FERBER E., FERBER F., RIGAUD P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS mars 2003

FERBER E., RIGAUD P., *Le Pouzin, Couvent des Chèvres,* DFS septembre – novembre 2003

PERROUD-CHRISTOPHLE C., *Considérations sur les temps Obscurs de la Montagne, du village de Rompon-le-vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre de Rompon en Vivarais,* Roanne, 1980

SAINT-JEAN R., « le prieuré clunisien de Rompon au Moyen Âge », Fédération historique du Languedoc-Roussillon, XLIVème congrès (Privas, 1971), Montpellier, 1972, pp. 81-98

Prieur de Saint-Pierre de Rompon, attesté dans des sources connues

Source	Nom du prieur	Année connue
Regeste Dauphinois	Adémar	1114
Arch. Isère, B3518	Guillaume	1197 - 1202
Id.	Guigues de Clérieu	1226
Id.	Guy	1228
Arch. Isère, B3527	Ponce	1264
Arch. Isère, B3538	Roger de Clérieu	1280
Arch. Isère, B3542	Dalmace de Taulignan	1285
Jean XXII, Lett. comm.	Philippe de Briord	1321
Id.	Genis de Montmeyran	1324
Id.	Gurnisius de Montmeyran	1326
Article de P. d'Albigny	Anthoine de Vissac	1457
Arch. Drôme, 4G60; Article de P. d'Albigny	Guillaume de Flaverges	1460 - 1503
Article de P. d'Albigny	Bertrand de Taulignac	1470
Id.	Anhoine de Flaverges	1477 - 1508
Id.	Louis de Jouyeuse	1503
Id.	Anthoine de Fugery	1506
Id.	Pierre de Flaverges	1507
Id.	Jean (de) Robe	1525 - 1537
Id.	Jacques de Flavergues	1529 - 1547
Id.	Guillaume	1551
Id.	Benoit Dessevelinges	1557
Id.	Jacques Faure	1530 - 1532
Id.	Jacques de Fauerverges	1547 - 1548
Id.	Hugon Rebbe	1560
Id.	Pierre Perrin	1592 - 1602
Arch. Drôme, 4G63	Pierre Mounier	1609 - 1617
Article de P. d'Albigny	François Chamond	1611 - 1637
Id.	Jacques de Faure	1613 - 1626
Id.	Claude Chamond	1620
Id.	Fabrice de Laurens	1636
Arch. Drôme, 4G65	Anne de Levis de Ventadour	1658 - 1661
Id.	Dom Joseph	1730
Id.	Jean Joseph Lazare de Cambette	1774 - 1780

Certaines dates se chevauchent, mais il s'agit de dates trouvées dans les documents. Cela ne signifie pas que plusieurs prieurs dirigeaient le prieuré en même temps, mais plutôt que la direction d'un prieur n'est pas forcément continue sur la période donnée.

Certains noms peuvent être trouvés sous plusieurs orthographess selon les sources. C'est le cas du nom Flaverges ou Flauerges, que l'on trouvera dans l'inventaire des sources de Paul d'Albigny.

Dépendances du prieuré Saint-Pierre de Rompon, attesté dans les sources counnues

Dépendance	Lieux	Première dadation connue	Sources
Ste-Marie Madeleine	Le Pouzin Ardèche	1112	donnation de lévêque de Viviers repris par P. Columbi, A. Mazon et P. d'Albigny
St-Etienne du Lac	Privas, Ardèche	1112	
St-Alban (en St-Alban)	Chomérac, Ardèche	1112	
St-Cierge	St-Cierge-la-Serre, Ardèche	1112	
St-Symphorien de Senec	St-Symphorien sous Chormérac, Ardèche	1112	
St-Julien	St-Julien en St-Alban, Ardèche	1112	
St-Gervais	Rompon, Ardèche	1112	
La chapelle du château de la Voulte	La Voulte, Ardèche	1112	
Paroissse de Lubilhac	Coux, Ardèche	XIVème siècle	Terrier
St-Pierre-de-Vérage	Drôme	XVème siècle	Terrier
St-Pierre	Francillon-sur-Roubion, Drôme	fin XVIème siècle	*Paroisses et communues de France: Drôme*
St-Blaises	Ravel et Ferriers, Boulc, Drôme	fin XVIème siècle	
Paroissse de Chomérac	Chomérac, Ardèche	XVIème siècle	Inventaire des sources par P. d'Albigny
Paroisse de Privas	Privas, Ardèche	Id.	
Paroisse de Coux	Coux, Ardèche	Id.	
Paroisse de Flaviac	Flaviac, Ardèche	Id.	
St-Julien de Creyssac	Creyssac, Ardèche	Id.	

Le Pouzin - Ardèche - Prieuré Saint-Pierre de Rompon
Inventaire des relevés de la campagne de Bâti 2012

N° de la minute	Planche	Intitulé du relevé	N° US/UM	Dessinateurs	D.A.O.	Echelle du relevé manuelle	Altitude relative
Min. 1	Pl. 11, 12 et 13	Abside en développé; Parement interne; Partie Nord	6	N. Barré, E. Comes, A. Roger	N. Barré	1/20e	288,59
Min. 2	*Id.*	Abside en développé; Parement interne; Partie Sud	6	N. Barré	N. Barré	1/20e	288,04
Min. 3	Pl. 14 et 15	Absidiole Sud; Parement externe	8	N. Barré	N. Barré	1/20e	286,7
Min. 4	*Id.*	Absidiole Sud; Parement interne	8	T. Genty	N. Barré	1/20e	287,44
Min. 5	Pl. 9,16, 17 et 18	Transept bras Sud; Mur Sud; Parement externe	9, 10	N. Barré, E. Comes, S. Piotrowski	N. Barré	1/20e	285,26
Min. 6	*Id.*	Contrefort ouest du mur Sud du transept ; Parement Sud	20	N. Barré	N. Barré	1/20e	284,89
Min. 7	Pl. 22, 23 et 24	Contrefort ouest du mur Sud du transept ; Parement Est	20	N. Barré	N. Barré	1/20e	284,89
Min. 8	Pl. 10, 19, 20 et 21	Transept bras Sud; Mur Sud; Parement interne	9	N. Barré, E. Comes	N. Barré	1/20e	287,06
Min. 9	Pl. 22, 23 et 24	Transept bras Sud; Mur Ouest; Parement externe	11, 12	N. Barré, R. Boissat, A. Roger	N. Barré	1/20e	285,98
Min. 10	Pl. 25, 26 et 27	Transept bras Sud; Mur Ouest; Parement interne	11, 12	N. Barré, E. Comes	N. Barré	1/20e	287,06
Min. 11	Pl. 28 et 29	Croisée du transept, angle Nord-ouest, Pièce F 25	23,26,28,30	E. Comes	N. Barré	1/20e	287,06
Min. 12	*Id.*	Croisée du transept, angle Nord-ouest, Pièce F 29	26,28,30	N. Barré, E. Comes	N. Barré	1/20e	287,06

Min. 13	Pl. 9, 30, 31 et 32	Croisée du transept, angle Sud-ouest, Escalier; Parement externe Sud	12	N. BARRÉ, A. ROGER	N. BARRÉ	1/20e	285,98
Min. 14	*Id.*	Nef; Mur Sud; Parement externe: Travée 1 et Contrefort 1	13, 19	N. BARRÉ, E. COMES, S. PIOTROWSKI, A. ROGER	N. BARRÉ	1/20e	285,98
Min. 15	*Id.*	Nef; Mur Sud; Parement externe: Travée 2	15	R. BOISSAT, A. ROGER	N. BARRÉ	1/20e	285,98
Min. 16	*Id.*	Nef; Mur Sud; Parement externe: Contrefort 2 et Travée 3	18, 17	E. COMES, A. ROGER	N. BARRÉ	1/20e	285,98
Min. 17	Pl. 10, 33, 34 et 35	Nef; Mur Sud; Parement interne: Travée 1	13	M. DURIEZ	N. BARRÉ	1/20e	289,12
Min. 18	*Id.*	Nef; Mur Sud; Parement interne: Travée 2	15	N. BARRÉ, R. BOISSAT	N. BARRÉ	1/20e	288,8
Min. 19	Pl. 38	Salle voûtée bât39; Parement interne, Mur Est	46	M. DURIEZ	N. BARRÉ	1/20e	283,71
Min. 19	Id.	Salle voûtée BAT 39; Parement interne, Mur Nord	47, 49, 50	M. DURIEZ	N. BARRÉ	1/20e	284,1
Min. 20	Pl. 36 et 37	Bâtiment Est BAT 43; Parement Nord	59 ,61	N. BARRÉ	N. BARRÉ	1/20e	286,22
Min. 21	*Id.*	Bâtiment Est BAT 43; Parement Sud	59	M. DURIEZ	N. BARRÉ	1/20e	286,07
Min. 21	*Id.*	Bâtiment Est BAT 43; Parement Ouest	60	M. DURIEZ	N. BARRÉ	1/20e	285,08
Min. 22	Pl. 5, 6, 7 et 8	Plan du prieuré	-	N. BARRÉ, T. GENTY	N. BARRÉ	1/50e	-
Min. 23	Pl. 39	Coupe de la pierre taillé	-	T. GENTY	N. BARRÉ	1/1e	-

Le Pouzin - Ardèche - Prieuré Saint-Pierre de Rompon
Inventaire des photographies anciennes des archives départementales d'Ardèche

N° Photo d'archive	Description	Vue de	Auteur	Année
15Fi_60574	Vue de l'intérieur de la prieurale - Vue sur l'abside	Ouest	-	1921
15Fi_60575	Vue générale du prieuré	Ouest	-	1921
15Fi_60576	Vue de l'intérieur de l'abside	Sud-ouest	-	1921
15Fi_60577	Vue de l'intérieur de la prieurale	Ouest	-	1921
15Fi_60578	Vue des murs extérieurs sud de la prieurale	Sud	-	1921
15Fi_60579	Vue générale, rapprochée du prieuré	Nord-ouest	-	1921
07Fi_198_01	Vue générale du prieuré	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_02	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_03	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_04	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_05	Vue générale, rapprochée du prieuré	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_06	Vue générale du prieuré	Nord	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_07	Vue des murs extérieurs sud de la prieurale	Sud	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_08	Vue de l'intérieur de l'abside	Ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_09	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_10	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_11	*Idem*	Nord-ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_12	*Idem*	Ouest	Paul Jacquin	1925-1939
07Fi_198_13	Vue de l'extérieur de l'abside	Sud-est	Paul Jacquin	1925-1939
100Fi_7_09	Vue aérienne du prieuré	Ouest	-	-
100Fi_7_10	*Idem*	Sud	-	-
100Fi_7_11	*Idem*	Nord-ouest	-	-
100Fi_7_14	*Idem*	Sud	-	-
100Fi_7_15	Vue aérienne du plateau de Rompon avec le prieuré	Sud-est	-	-
100Fi_7_16	*Idem*	Sud-est	-	-

100Fi_17_04	Vue aérienne du prieuré	Sud-ouest	-	-
100Fi_17_05	Vue aérienne du plateau de Rompon avec le prieuré	Sud-est	-	-
100Fi_17_06	*Idem*	Sud	-	-

Inventaire des visites de l'ordre de Cluny au prieuré Saint-Pierre de Rompon d'après "*Statuts, Chapitre Généraux et Visites de l'Ordre de Cluny* " de Dom G. Charvin

Tome	N° de Pièce	Date	Nom du Prieur	Nombre de moines	Etat Spirituel	Etat Temporel	Etat des bâtiments	Dette	Autre information
T 1	Pièce 51	25 Avril 1260	-	-	négligé	négligé	-	-	le prieur est négligeant dans la défense des biens temporels
T 1	Pièce 53	15 Mai 1261	-	-	-	-	-	oui	le prieuré possède suffisamment de revenue en nature pour payer la dette; si ce n'est pas fait il est possible de nommer un autre prieur
T 1	Pièce 97	26 Janvier - 8 Avril 1279	Girargus	14, avec le prieur	-	-	-	15 L. et 5 S.	le prieur a été surpris la nuit avec une femme
T 1	Pièce 110	19 Avril 1282	-	-	-	-	-	-	concerne le frère Ebradus, injustement pris pour le prieur et risque l'excommunication à cause de cela
T 1	Pièce 122	27 Avril 1287	-	-	-	-	-	oui	le prieur a accumulé une grande quantité de dette
T 1	Pièce 123	19 Février - 6 Avril	Semble être l'archevêque de Vienne	5	office divin fait au mieux par les moines	-	-	-	un moine mal chaussé et vêtu; l'archevêque de Vienne doit payer ce qui est nécessaire
T 2	Pièce 132	23 Avril 1290	Archevêque de Vienne	-	-	-	-	-	possible révocation du prieur et autres clercs

T 2	Pièce 152	27 Février 1297	Archevêque de Vienne détient Rompon	8	-	-	réparation d'édifice	40 Livres	le dortoir n'est pas réglementaire; pas de moine assigné à l'infirmerie; possible de vendre du blé et du vin, l'archevêque a payé des dettes
T 2	Pièce 153	5 Mai 1297	-	-	-	-	-	-	il s'agit d'écrire à l'archevêque de Vienne pour préserver les droits de la maison
T 2	Pièce 181	24 Avril 1306	-	-	-	-	-	20 L. tournois	moines ne sont pas habillés et chaussés régulièrement, mais cela est respecté durant les offices
T 2	Pièce 185	5 Mai 1308	Archevêque de Vienne	-	-	-	-	-	le prieur de *Fontibus* veut être soulagé des charges de la maison et a refusé de payer
T 2	Pièce 191	10 Mai 1310	-	-	-	-	-	80 L. tournois	
T 2	Pièce 195	2 Mai 1311	-	5 moines et 7 qui ne le sont pas	-	-	-	-	pas suffisamment de moine
T 2	Pièce 198	16 Avril 1312	-	-	-	-	-	-	nombreuses réformes faites et observées

T 2	Pièce 201	avant 28 Avril 1314	-	13	office bien fait	-	-	60 L. tournois	l'hospitalité et l'aumône est bien observés; le locataire de la maison ne veut pas payer la garde-robe si elle dépasse la somme de 20 L. tournois
T 2	Pièce 203	28 Avril 1314	-	peut accueillir 12 moines maximum	-	-	-	-	les vêtements des moines sont en nombre insuffisant; le prieur de *Fontibus* paie une pension pour lui-même
T 2	Pièce 205	13 Avril 1315	-	-	-	-	-	80 L. tournois	
T 2	Pièce 220	10 Mai 1321	-	-	-	-	-	200 L. tournois	le prieuré obtient de l'aide pour atténuer la dette
T 3	Pièce 232	28 Avril 1325	-	-	-	-	-	350 L. tournois	
T 3	Pièce 238	3 Mai 1327	-	-	-	-	-	250 L.	
T 3	Pièce 239	24 Avril 1328	-	-	-	-	-	200 L. tournois	insuffisance vestimentaire
T 3	Pièce 246	1er Avril 1331	-	13 dont le prieur	bien fait	bien diriger	-	100 L. tournois	
T 4	Pièce 335	26 Avril 1360	-	12 moines et le prieur	bien fait	bien diriger	-	-	discorde entre le prieur et le sacristain
T 4	Pièce 342	5 Mai 1370	-	-	-	-	-	-	
T 4	Pièce 343	27 Avril 1371	-	-	-	-	-	-	il y a eut deux affaires spirituelles et temporelles répréhensible lors de prédécesseur du prieur

T 4	Pièce 344	8 Mai 1373	-	-	bien fait	bien diriger	réparation des bâtiments	oui	baisse de la dette
T 4	Pièce 350	1er Mars 1379	-	-	bien fait	bien diriger	-	-	
T 4	Pièce 351	15 Avril 1380	-	10 moines sur 12sont présents	-	-	-	-	2 moines de la maison de l'abbé devront venir pour augmenter le nombre de moines lors du service divin
T 4	Pièce 356	23 Avril 1385	-	8	-	bonne gérance	-	-	il sont tous prêtres, à l'exception d'un jeune homme
T 4	Pièce 358	13 Mai 1386	-	10	bien fait	-	bâtiment menacés de ruine, dans plusieurs endroit	-	soit 8 moines et deux résident dans les écoles, seulement 7 moines résident au prieuré. Problèmes et redite des règles que les moines doivent observer; conservation des livres qu'il faut réparer et renforcer, les lampes qui brûlent la nuit. Suivre les règles comme ne pas manger de viande certain jour de la semaine, ne pas boire, observer le jeûne, mise en pratiques des vœux...

T 4	Pièce 360	19 Avril 1388	-	2	2 moines avec les compétences pour le service divin	-	-	-	réparation pour un montant de 200 Francs
T 4	Pièce 368	10 Mai 1394	-	-	-	-	-	-	les définiteurs sont occupés pour la fête de Saint-Mayeul, donc les visites ne sont pas complètes
T 4	Pièce 378	24 Avril 1401	-	-	-	-	-	-	beaucoup de visiteurs, augmentation du nombre de moines
T 4	Pièce 379	16 Avril 1402	-	-	bien fait	bien diriger	-	-	nouveau prieur, se plaint qu'il faille supporter le sacristain et le chambellan,
T 4	Pièce 380	6 Mai 1403	-	-	-	-	-	oui	Infirmier de Rompon gère mal le bureau et l'infirmerie, des annexes s'effondrent. Les réparations doivent être consacré en premier lieu à l'infirmerie
T 4	Pièce 382	20 Avril 1404	-	-	-	-	-	-	le prieur de Rompon gère bien le prieuré

T 4	Pièce 386	6 Mai 1408	-	5 moines pour l'office divin à l'exception du sacristain (malade)	-	-	-	-	il a plu dans l'église à plusieurs endroits, l'infirmier est vagabond
T 5	Pièce 388	13 Avril 1410	-	9 moines au lieu de 12	-	-	-	-	risque de l'effondrement de l'infirmerie
T 5	Pièce 409	17 Avril 1429	-	8 moines et le prieur	bien fait	bien diriger	-	-	Absence de Sacristain
T 5	Pièce 416	8 Mai 1435	-	12 avec les anciens moines, seulement 6 pour l'office divin	-	-	-	-	
T 5	Pièce 421	12 - 23 Mai 1443	-	5 moines pour l'office divin au lieu de 12	-	-	-	-	besoins d'un grand nombre e réparation
T 5	Pièce 423	18 - 21 Avril 1445	-	8 moines dont deux novices	bien fait	-	-	-	réparations à faire

T 5	Pièce 424	8 - 12 Mai 1446	-	6	bien fait	-	-	-	l'hospitalité et l'aumône bien observés; maison et bâtiment sont en bon état
T 5	Pièce 449	13 - 16 Mai 1470	-	2 sous-prieur avec 5 novices dans des écoles, un prêtre séculier	-	-	-	-	
T 8	Pièce 664	26 septembre 1728	Dans le cadre de l'union pour former les conventualités de 10 à 12 de religieux, Nombre de religieux à Rompon s'élève à 1.						
T 8	Pièce 670	1er mai 1735	Procès verbale; "Sommes imposées sur toutes les abbayes et doyennés conventuels, prieurés simple, sacristie et sur toutes les communautés de l'ordre de Cluny pour les affaires communes, suivant et conformément à ce qui a été statué et ordonné dans le Chapitre général dudit ordre de l'année 1735. (...) Le prieuré de Rampon, simple ou semi-conventuel => 8 Livres						
T 10	Pièce 688	9 mai 1756	le procureur général de l'Ordre peut poursuivre l'extinction et la suppression des offices claustraux de plusieurs prieuré dont le prieuré de Rompon. Les fruits et revenus seront unis et incorporés à la communauté du prieuré conventuel de Notre-Dame de Thin						
T 10	Pièce 700	24 Avril 1768	"les définiteurs de l'Ancienne Observance ont examiné les états des communautés, sacristies, offices claustraux (…) ils ont ordonnée la suppression des offices claustraux, sacristies et communautés suivantes, et l'union de leurs biens et dépendances: (…) La suppression de la communauté du prieuré (...) de Rompon (...)						

Inventaire des documents relatifs au prieuré de Saint-Pierre de Rompon et de ses dépendances, d'après Paul d'Albigny

Titre ou type de document	Contenu	Dates
Recognitio de Rompone veleti et de la vouta	terrier reçut et signé: M. Fage (notaire)	1er février 1336
Recognitiones de Lubilhaco facta	*Idem*	2 mars 1336
Reconnaissances	faites au prieur de Rompon par les habitants de Romans, reçut par M. Amédée Jamoron (notaire) signé: M. Roman Thome, au pied de chaque reconnaissances	18 mai 1534 - 24 février 1538
Recognitiones Romponis	Reconnaissances	1487 - 1492
Reconnaissances	du prieur de Rompon, signé: M. Vincent Laugerii et autres notaires	17 mars 1457 - 28 février 1490
Liber fundationum et legaterum ecclesioe parrochialis Pousini	reçut par M. Laurans Philipponis	1497 - 1526
Recognitiones de Pousino	reconnaissances faites au prieur de Rompon par les habitants du Pouzin	1201
Reconnaissances	faites au sacristain de Rompon, reçut par M. Jean de Chalzac, notaire de Baix	2 janvier 1637
Recognitiones de Bouyo et in fina una de Sancto Vincentiones de Barrès	reconnaissances reçues par M. Guilhaume Jacob, signées: M. George	1332
Rompon	-	-
Recognitiones de Sancto Ciricio et Durfortis	reconnaissances reçues par M. Raymond Vitalis	1314
Instrument	acensement passé par le prieur de Rompon à Pierre de Bayon d'une maison de Livron reçut par M. Guilhaume Civelly	1314
Recognitiones Rumponis veteris	reconnaissances reçues et signées par M. Reymond Vitalis	1305
-	plusieurs achats de pension par les religieux du prieuré conventuel de St-Pierre de Rompon, signés par M. Philipponis	15 février 1513 - fin 1480
-	échanges de rentes entre prieur de Rompon (Guilhaume de Faverges) et les nobles du Pouzin (Anthoine et Raymond Fabri), signé: M. Arnaud Raoulx	4 décembre 1478

Instrument	acte de rachat de dix sols de rente fait par religieux (Vital Alzon) à Guigon Sourbier de la Voulte	7 mars 1328
Instrument	échanges passés entre M. Bergundio, recteur de l'hôpital de Ste-Marie-Madeleine du Pouzin et François Teste, reçut par M. Chaix	1er samedi de décembre 1328
-	procuration de la cure de St-Mertin de Rompon, conférée à Eymar de Bellegarde	3 juin 1424
Lettres royaux	pour Jean Robe, abbé de Cruas et prieur de Rompon pour raison de dépouille et succession d'Anthoine Plachon, curé de La Voulte contre Jean Brissy, reçut par M. de Ranco	5 avril 1525
Instrument	mise en possession du prieuré de Rompon pour noble Huguon de Ribe, reçut et signé par M. Laurans Pholipponis	31 juillet 1559
-	provisions du prieuré de Rompon données par frère Bertrand de Tholomacque à frère Louis de Jay, signé Lavirati	5 janvier 1461
-	provisions données par frère Jean de Robe, prieur de Rompon à frère Bertrand de Rontchevol, religieux de l'ordre de St-Benoît, signé Mailhet	18 novembre 1537
Lettres royaux	obtenues par Jacques de Flauergues, prieur de Rompon, obtenues de la chancellerie de Tholoze contre Pierre et Anthoine Coste (dépouille et succession de Claude Coste, Vicquaire des cures de Privas et St-Julian, de plusieurs beaux et églises paroissiales), signé Martin	19 septembre 1543
Instrument	acensement faite par père Anthoine de Flauerges, infirmier du prieuré de Rompon à Raymond Duc	4 … 1477
Lettres du conseil du roi	pour frère Benoit Dessevelinges, prieur de Rompon pour être remis en possession du prieuré, signé Ceausse	23 avril 1557
Lettres	de sauvegarde pour frère Jacques de Flauerges	-
Collation	du prieuré de Rompon pour frère Jacques de Flauerges, fait par Louys de Tenare, abbé de Cluny, signé Blayz	29 avril 1529
Procuration	faite par frère Jacques de Flauerges à frère Estienne de Cuisses et autres, pour prendre possession des bénéfices vacants, signées par M. Jacques Malhet	15 octobre1538

Brevet	d'absolution d'excommunication pour le prieur de Rompon, faute de paiement de la pension deube au prieur de Rompon, signé Palier	27 avril 1543
Acte	de mise en possession du prieuré de Rompon pour frère Jacques de Flauerges, reçut et signé M. Lairans Philipponis	29 mai 1539
Acte	de sommation fait aux religieux, reçut et signé M. Laurans Philipponis	16 septembre 1530
Inventaire	des meubles	30 juillet 1546
Inventaire	les documents timbrés aux armoiries de la trésorerie de Rompon	4 février 1537
-	accord passé entre frère Pierre de Flauerges, prieur de Rompon et Pierre Rey, du Pouzin, signé M. Philipponis	17 mai 1507
Quittance	donnée par frère Jacques Tresse, de l'ordre de Cluny et récepteur général, au prieur de Rompon, de 56 sols de pension annuelle pour l'année 1543 et arrérages de 1542 et 1542, signé Treisse	1543
Inventaire	des reconnaissances faites par Anthoine Barbery	29 janvier 1537
Vieux Inventaire	des meubles de Rompon fait par M. Barbery	1er septembre 1544
Cédulle	faite par sieur Chamond, prieure de Rompon au seigneur Beninody, de 10 écus pour une transaction passé entre le comte de Valentinois et le prieur de Rompon, signée Marfoure	19 août 1624
Commission	contentieux entre Pierre Régis, Cécile sa mère et Anthoine de Fugery, prieur de Rompon. Et copie de la demande de Pierre Régis et Cécile du 15 février 1472	9 juin 1506
Arrentement	passé par frère Anthoine Teissier à M. Maurice Plantevin, de toute les dîmes, reçut et signé M. Laurans Philipponis	13 mars 1551
Résignation	du prieur de Rompon fait par frère André le Merle en faveur de Hugues de Robe	23 février 1558
Acte	fait par Jean Beninady, procureur de dom François Chamond, prieur de Rompon aux consuls du Pouzin, pour recevoir des dons et les données au pauvres	22 février 1625
Acte	*Idem*	4 mars 1625
Acte	réponse aux deux actes de février et mars 1625, des consuls du Pouzin, Jacques Rey et Anthoine Mezenc	5 mars 1625
Procuration ad rezignandum	faite par frère François de Levy, au profit de frère Pierre Monnery, pour le prieur de Rompon, reçut par M. Veyre	17 août 1607

Acte	accord entres les prêtes du Pouzin et Jean Baratier, qui leur remet le droit d'avoir sur un jardin, signé Dumoulard	4 décembre 1556
Accord de pension	pension annuelle au profit de Jean Filiastry, vicaire du Pouzin, reçut par Laurans Philipponis	21 juillet 1560
Mémoire de pension de la cure du Pousin	-	-
-	achat de pension pour les prêtres du Pouzin, 1 florin chacune, reçut par Philipponis	27 janvier …
-	achat d'1 florin de pension annuelle pour les prêtres du Pouzin	-
Acte	échanges passés entre Messire Anthoine du Poutrail, prêtre et Hustache Roustaing	25 janvier 1543
Reconnaissances	pour le prieur de Rompon, reçut par M. Vinoris Laugier	-
Acte	entre noble François Derobe, dom Chalaz, infirmier du prieuré de Rompon, et frère Anthoine Fessier	20 septembre 1534
Acte	visite du frère Anthoine Rousset, vicaire général de l'abbé de Cluny, au prieur de Rompon, dans le cadre des visites des maisons en province	1er et 3 juin 1609
Arrentement	des dîmes, des grains pour l'office de sacristain, par Anthoine Savinas, signé M. François Michel	1er juin 1551
Rampon	liève de plusieurs censes dû au prieur de Rompon	-
Reconnaissances	passé par Pierre Simond curé de St-Martin de Rompon à Louis de Jouyeuse, prieur de Rompon	6 février 1503
Reconnaissances	faite par Pierre de Rast à frère Guillaume de Flaverges, prieur de Rompon	13 juillet 1503
Reconnaissances	faite par Guilhaume Freydiey de Cressac à Guillaume de Flaverges, prieur de Rompon	30 octobre 1476
-	dénombrement fait par Anthoine de Flaverges, prieur de Rompon	11 janvier 1508
-	compromis entre François Dufaure au nom de dom Jacques de Faure, prieur de Rompon et Paul de Barres fils et Guillaume de Barres	5 juin 1617
Hommage	fait par don François Chamond, prieur de Rompon au Roi Dauphin	17 décembre 1624
Verbail	faits par M. Jaussaud au siège de Boussieu; différent entre frère Guillaume, prieur de Rompon et frère Anthoine	1551
Répertoire de M.Laurans Philipponis	contrat en faveur du prieur de Rompon	30 août 1605

Acte de sommation	fait par frère Jacques de Faure, prieur de Rompon à Mathieu de Chambaud (noble), ce dernier veut empêcher les officiers d'exercer leur charge, alors que la basse et moyen justice dépend du prieuré, reçut par M. Estienne Faure	19 août 1614
Recognitiones prioratus conventualis sancti Petri de Rampon ordinis sancti benedicti vivariensis diocezis dependentis ab abbatia Cluniaccensis reverendi in Christo patri fratris Joanni de Rebe prioris prioratus de Rampone	reconnaissance du prieur de Rompon, Jacques Faure, reçut par M. Philipponis	15 novembre 1530 - 22 février 1532
Contrat	achat de terre au Pouzin de Ayme de Claime et d'Urre seigneur de Cuzy, reçut par M. Guillaume Robin	9 février 1573
Contrat	d'arrentement par M. le président Faure (prieure de Rompon) comme procureur en faveur du seigneur de Bracya, reçut par M. Gilbert	27 septembre 1614
Hommage du prieur de Rompon	tiré du livre les reconnaissances du roi, reçut par M. Anthoine Picard	1455
-	transaction entre comte de Valentinois et prieur de Rompon	6 des calendes décembre 1195 (23 novembre 1195)
Instrument	accord fait entre Delmas de Taulignan, le prieur de Rompon et Eymar de Poitier, comte de Valentinois, pour le regard de la juridiction du Pouzin	6 des calendes décembre 1285 (23 novembre 1285)
Vandition de pantion	pension pour les prêtres du Pouzin par Mondon Viannoire, reçut par Laurans Philipponis	2 mars 1533
Mémoire	droit que le prieur de Rompon a, suivant les transactions de 1190, entre le comte de Valentinois et le prieur; confirmé par Dauphin de Viennois	19 mai 1449
-	accord entre François Defaure et prieur de Rompon	30 août 1624
Acte	de mise en possession du prieuré de Rompon pour frère Pierre Monnery, reçut et signé M. Louis Michel	29 mai 1608
Sommaire	des revenues de Rompon revenant à 1645 Livres	-
-	portion de décime dû au prieure de Rompon, signé Quilhet	1661 - 1662

Arrentement	passé par dom François Chamond, prieur de Rompon à St Jean Bolerier, bourgeois de Roman, des cens et autres droits	6 décembres 1624
Sommaire des pantios de la cure du Pousin	-	-
Requête	présenté par dom Jean Benirrady, vicaire du prieuré de Rampon à monsieur le fiscal de Viviers, pour faire le service au Pouzin	4 avril 1623
Requête	présenté par dom Jean Benirrady, vicaire du prieuré de Rompon à Monseigneur l'évêque de Viviers, pour faire bâtir une chapelle au Pouzin pour l'office du prieuré	1er juillet 1619
Santance	donnée à Nîme au profit du curé du Pouzin contre le prieur de Rompon	29 octobre et 3 juillet 1583
Requête	présenté par dom François Chamond prieur de Rompon à la cour des messieurs des Aydes de Montpellier	17 février 1623
Mémoire	des revenues de Rompon	1er décembre 1620
Mémoire	d'arrentement des terres de la cure de Lubilhac	1623
Mémoire	des revenues de la cure de Creissac	-
Main levée	pour Pierre Audemar donnée par M. Duver	9 juin 1625
Exécutoire	de 6 écus signé: Loupignon	15 décembre 1587
Convention	faite entre M. de Faure, prieur de Rompon et frère Denis Rousset, religieux pour le service de la cure du Pouzin, reçut par M. Faure	26 mai 1626
-	copie de sentence entre dom Jean Beninady curé du Pouzin et Pierre Dubois, pour paiement de pension annuelle	30 août 1623
Acte de sommation	fait par don Jean Beninady, procureur de dom François Chamond, prieur de Rompon et Jean Nardoin, procureur de don Guy de Volgny, reçut et signée par M. Louis Michel	11 décembre 1621
Mémoire	dressé par M. Fournobz, réffectorier du prieuré de Rompon	-
Convention	passée entre les religieux et prêtres du prieuré de Rompon et Jean Guintrand, leur trésorier, reçut par M. Louis Lambert	15 novembre 1618
Procuration	passées par les religieux de l'ordre de Cluny du doyen de Valence à Jean Beninady, religieux de l'ordre, pour suivre les procès mentionnés, reçut par M. Brossier	26 mai 1609
Acte	de protestation fait par le prieur Augustins de La Voulte à don Fournobz, réffectorier du prieuré de Rompon, reçut par M. Louis Michel	16 octobre 1611

Main levée	pour les rentiers du Pouzin, signée Blanchety	1613
Mémoire	des pensions de la cure du Pouzin	-
Procuration	passée par don François Chamond, prieur de Rompon, à don Jean Beninady, pour prendre possession du prieuré, reçut par M. Chayssie	18 novembre 1611
-	reçut fait par seigneur Channol au prieur de Rompon, des procès et papiers	24 juillet 1610
Requête et brevet	pour don François Chamond, prieur de Rompon, pour faire appeler les récepteurs des décimes, pour le décharger des années 1611 et 1612	13 novembre 1613
Habilitation	faite par le vicaire général de l'ordre de Cluny à dom Jean Beninady, pour vendre ses biens, reçut par M. Marelly	10 novembre 1607
Ordonnance	de M. le duc de Vantadour, pour le paiement des réparations de la maison acheté	27 mars 1619
Ordonnance	de M. le duc de Vantadour, pour la somme des habits de la cure du Pouzin	6 août 1619
Requête	présentée par Jean Beninady contre Pierre Mure et Pierre Blanc	21 octobre 1619
Requête	présentée par Jean Beninady	12 décembre 1610
Mandat	dépêché par don François de Faure, prieur de Rompon	31 octobre 1619
Rolle	de la communauté de prêtre du Pouzin et des sermons	1517
Liève foncière	des rentes et des censes du prieuré de Rompon, levés à Rompon le Vieulx et au mandement de La Voulte et Royas, reçut par M. Philipponis	7 février 1625
Liève	des censes du au prieuré de Rompon, levés au mandement de La Voulte	-
Liève foncière	des censes du au au prieur de Rompon par les habitants de Loriol	1580 - 1583
Liève	des censes du au prieur de Rompon	-
Liève foncière	contenant des paiements	-
Lettre	reconnaissances faites du prieur de Rompon	-
Proposition	fait entre noble Jacques de Faure, prieur de Rompon et seigneur Jean Chaumel	30 juin 1613
-	extrait d'un inventaire, signé Rousset	1533
Hommage	fait au dauphin par frère Anthoine Fauerges, prieur de Rompon, signé Rousset	19 novembre 1489
Mémoire	des lots de Rampon	-
Requête	présenté par don François Chamond, prieur de Rompon	18 décembre 1624
Inquisitions	faites par M. Jean Bacon contre Barthélemy Ladret, à la requête de frère Guillaume de Vaux, prêtre et curé de la paroisse de Lubilhac	19 janvier 1612
Arrentement	passée par don Claude Chamond, prieur de Rompon, à don Jean Fontaynel, de tout les revenus du prieuré, reçut et signée M. Grel	8 juillet 1620

Arrêt	entre don Jacques Faure, prieur de Rompon, et noble Louis de Beraugier, seigneur de Montbouchier, ce dernier doit laisser en possession la Grange de Garlan au prieur	10 avril 1620
Sentance	donnée par M. Benoit La Selve	23 juin 1620
Arrentement	passé par noble Mathieu et Abron de Chambaud, rentiers du prieuré de Rompon, à Pierre Audemart, Pierre Gallet et Jean Rouchon, reçut et signé Grel	8 juillet 1621
Arrentement	passé par dom Fabrice de Laurens à Pierre Servan des revenus du prieuré de Véraige, reçut et signé M. Bergier	22 avril 1638
Cedulle	fait par Jean Chaumeil au prieur de Rompon d'une liève foncière des rentes, signée M. Lambert et Audemar	14 octobre 1615
Arrentement	des dîmes de Fransilhon, passé par Claude Chamond, prieur de Rompon à seigneur Estienne Barnier, reçut et signé M. Bournonéon	27 novembre 1620
Transaction	passée entre frère Guillaume de Fauerges, prieur de Rompon et messire Brenond de la Voulte, pour paiement, signée M. Girard Gardet	1er mai 1481
Reconnaissances	faites par Fortunt Mezenc au nom de sa femme à frère Jean de Robe, prieur de Rompon, reçut par M. Laurans Philiponnis	16 novembre 1530
Liève foncière	des rentes, des censes et autres devoirs seigneuriaux que le prieur de Rompon a levé au Pouzin, Baix et leurs mandements, reçut par M. Philiponnis	21 mars 1543 - 13 décembre 1634
Reconnaissances	en faveur du prieur de Rompon, reçut par M. Impbert Eygin	5 novembre 1339 - 13 février 1351
Liève foncière	des rentes et des censes du prieuré de Rompon levés à Rompon le Vieulx et au mandement de La Voulte et Royas, reçut par M. Philiponnis	16 juin 1584
Liève	des censes que le prieur de Rompon prend au mandement de Livron	-
Mémoire	servant pour le sacristain de Rompon, reçut par M. Laurant Philiponnis	-
Arrentement	passé par Pierre Nardouin et dom Jean Bergier, Jean Bourelly, procureur de dom Fabrice de Laurens, prieur de Rompon, des dîmes et revenus de la paroisse de Lubilhac, reçut et signé Jean Roffy	23 juillet 1636
Arrentement	pour Jean Bourelly, Pierre Nardoin et Bregier à Pierre Mure, Jean Boulzat et Sanson Coubonnas des dîmes de la paroisse de Flaviac et du domaine de la Cure, reçut et signé M. Lambert	1er juillet 1630

Arrentement	passé par Pierre Nardoin et don Fabrice de Laurens des dîmes et autres fruits et revenus que le prieur à le droit de prendre dans la paroisse de Lubilhac, reçut et signé M. Lambert	22 juin 1637
Arrentement	pour Jean Bourelly et Jean de Vaile et autre, des dîmes que le prieur de Rompon et curé de la paroisse de Lubilhac prennent dans cette dernière, reçut par M. Fayon	26 août 1637
Acte	fait par Jean Bourelly, prêtre, curé et recteur de la paroisse de Lubihlac à Jean de Vail et autres, signé M. Durant	12 août 1637
Quittance	donnée par Jean Bourrelly, curé de Lubilhac et Flaviac à Claude Pinet et Louis Saigne, rentiers, des dîmes du prieuré et cure de Flaviac, reçut et signée M. Ranc	8 avril 1636
Vente	faite par noble Claude et Charles de Chayleux, à Pierre de Serrepuy, prêtre et curé de Laval-St-Alban, de terre et de prés	30 septembre 1516
Liève	de rentes que le prieur de St-Clerc prend à Privas	-
-	achat de pension par Jacques de Nicollas au nom de sa chapelle fondée au pont de Coux, reçut par M. Pierre Baudon	22 février 1548
-	achat de pension pour la chapelle de Nicollas de Pierre Alligier, reçut par M. Baudon et signé M. Marfaure	-
-	achat de pension pour la chapelle de Nicollas, de Reymond Berbier, reçut par M. Baudon et signé M. Marfaure	31 juillet 1548
-	achat pour la chapelle par Nicollas, de Bremond de Berbier	26 novembre 1548
-	achat de pension pour la chapelle par Nicollas de Jean Brugier, reçut par M. Claude Baudon	30 mars 1549
-	achat de pension pour la chapelle par Nicollas de Jacques Champeyrache, reçut par M. Claude Baudon et signé M. Mafaure	6 février 1555
Attestation	fait par M. Jacque Nicollas, il a donné une somme d'argent à la chapelle du pont de Coux	3 février 1631
-	provisions données par evèque de Viviers à M. Bourrelly pour la chapelle de Ste-Marie, de l'hôpital de Privas	7 mai 1638
Arrentement	passé par M. Bourrelly, curé de Lubilhac et Flaviac, des dîmes que le prieur de Rompon prend à la paroisse de Lubilhac, reçut et signé M. Ranc	15 septembre 1636

Arrêt	au sujet d'une requête de M. Jacques Dussault, clergé de Viviers, pour que les consuls des paroisses payent une sommes aux prêtres, envoyé par l'évêque de Viviers, signé M. Rofly	15 juin 1632
-	achat de pension par les prêtres de la paroisse de Lubilhac de Grousset et Pierre Rambaud	29 août 1513
-	achat de pension par les prêtres de la paroisse de Lubilhac de Thomas Vincent et Jean de Malpas	29 août 1513
-	achat de pension pour les prêtres de Lubilhac contre Antoine Sperty de Coux	6 février 1530
-	achat de pension pour les prêtres contre noble Claude Guigon de la Charrière de Lubilhac	24 août 1517
-	pension pris par les prêtres de Pons Ladret de Lubilhac	6 mai 1512
Acte	de sommation et de protestation fait par M. Jean Bourelly, curé de Lubilhac à Jean Combes et Jean Besson, reçut et signé M. Crespin	7 avril 1635
Acte	de sommation fait par M. Bourelly aux paroisse de Flaviac et Lubilhac, pour faire le service divin, reçut par M. Fayon	9 juillet 1634
Liève foncière	censes du au prieur de Rompon, de Livron, reçut par M. Jean Rabet et signé M. Laurent Philiponis	-
Liève	Notes de M. Jean Falcon, reconnaissances faites au prieur de Rompon	26 mars - 10 novembre 1392
Recognitiones prioratus conventualis sancti Petri de Rampon Revendi in christo patris fratis Joannes de Rebe abbatis Crudatii et prioris prioratis de Rampone…	terrier, reçut et signé M. Laurent Philiponis	15 novembre 1530 - 31 janvier 1546
Immulhieribus	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-
Est benedictus	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-
Sancta Maria	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-
Quartus	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-
Sextus	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-
Tredeximus	Notes de M. Laurent Philiponnis, actes concernant le prieuré de Rompon	-

Liève foncière	des rentes et des censes du au prieuré de Rompon levé à Rompon et au mandement de La Voulte et Royas	16 juin 1534 - 26 avril 1634
Reconnaissances	faite par don Pierre Perrin, prieur de Rompon	19 - 29 mars 1585
Reconnaissances	faite par don Pierre Perrin, prieur de Rompon, reçut et signé M. Guilhaume Barres	1er février 1592 - 30 avril 1602
Reconnaissances	faite à noble Geraud de Bezangier, reçut et signé M. Barres	27 mai 1600
-	un livre contenant les termes des fonds reconnues au prieur de Rompon, devant M. Laurent Philiponnis	-
-	un autre livre contenant les termes des fonds reconnues au prieur de Rompon	-
-	contenant les termes des fonds reconnues	-
Acensements	passé par Arthaud de Montrels, secrétaire du prieuré de Rompon, ratifié par Anthoine de Vissac, prieur de Rompon, reçut par M. Vincent Laugier	30 juin 1457
Acensements	fait par Pierre Pichon, reffecturier de Rampon et Fabounel Deschanbilhac, procureur de Bertrand de Taulignac, prieur de Rompon, reçut et signé M. Vincent Laugier	13 novembre 1470
Acte	pour réduction de taxe, reçut par M. Laugier	17 juillet 1480
Reconnaissances	des censes et rentes du prieur de Rompon prend à Livron, reçut par M. Rabboty	16 - 22 mars 1530
Arrentement	passé par dom François Chamond, prieur de Rompon à St Claude Vinoritz, de Livron, des cens, rentes et lots, reçut et signé M. Coulombier	29 juin 1630 - 1637
Terrier	reconnaissances du prieuré de Rompon, des cens et rentes, reçut et signé par M. Georgius Prestando	1313 - 1340
Terrier	reconnaissances du prieur de Rompon, des rentes, reçus et signées par M. Amédée Jomaron	13 novembre 1480 - 27 octobre 1481
Reconnaissances	faites au profit du prieur de Marnon, signé Drollier	1537 - 28 mars 1541
Terrier	reconnaissances du prieur de Rompon des revenus qu'il prend dans la ville de Romans	7 novembre 1582
Promesse	de renouvellement des terriers appartenant au prieur de Rompon dans la ville de Romans, signé Guilhot	1608
Promesse	des rentes du prieuré de Rompon, signé Barres	11 mars 1592
Reconnaissances	du prieuré de Rompon pour les paroisses de Chaumérac, Privas, Coux, Lubilhac, Flaviac, St-Julien de Creyssac, reçut par M. Guilhaume Philipon	1513 - 1514

Reconnaissances	faites au profit du prieur de Rompon par Vincent Veoulx du Mas de Serrusclat et une autre, reçut par M. Baudon	21 octobre 1346
Transaction	passée entre le prieur de Rompon et le curé de Notre-Dame de Flaviac, pour les dîmes, reçut par M. Baudon	6 novembre 1561
Arrentement	passé par M. Jean Dorgnet et comme procureur de dom Pierre de Monnery, prieur de Rompon, pour les revenus du prieuré, reçut et signé M. Decanssiers	23 mars 1611
Arrentement	passé par Jean Surrel, rentier du prieuré de Rompon à Daniel Bouschet, reçut et signé M. Lambert	22 mars - 6 mai 1611
Arrentement	des dîmes de Lubilhac, Flaviac, St-Julien, St-Cierge et La Serre, mandement de St-Alban dépendant du prieuré de Rompon passé par Jean Surrel à Pierre Coste de Flossac, reçut et signé M. Saussines	6 mai 1611
Arrentement	passé par M. Jean Surrel à Gedeon Chautard, reçut par M. Saussines	7 mai 1611
Arrentement	passé par M. Surrel à Louis Regard, des rentes et des revenues pris à Livron et Loriol	16 mai 1611
Ordonnance	donnée par M. Jacques de Cassaignes, conseillé du roi, pour la construction de maisons dans le nouveau bourg du Pouzin proche de la chapelle, démolition et restauration, signé M. Chassaignes	16 octobre 1634
Requête	présenté par dom Jean Bergier, sacristain du prieuré de Rompon et curé du Pouzin pour réédifier l'église paroissiale	28 août 1633
-	copie de la requête du 28 août 1633, signé Crompel	30 septembre 1633
-	copie signé: M. Duprè et exploit d'intimation, signé M. Estienne	18 novembre 1633
-	copie de l'exploit 18 novembre 1633 et ordonnance pour le prieur de Rompon	-
Collation	de la chapelle Ste-Anne de l'église paroissiale du Pouzin, fait par noble Imbertier, curé du Pouzin à Messire Anthoine, curé et prêtre de St-Fortunat, reçut par Anthoine Manson	11 novembre 1489
-	achat de pension au profit de Jean de Veaulx et Jean Audemar, prêtres du Pouzin par noble Louyse de Beaumont, reçut par M. Laurans Philiponnis	12 septembre 1543
Liève foncière	des censes et des rentes que le prieur de Rompon prend au Pouzin et Bays	13 décembre 1535 - 14 mai 1545
Quittance	concédée par Pierre Demeure prêtre, à Guilhaume Arnaud, reçut et signé M. Esplard	17 mai 1639

In multeribus	livre de M. Laurarens Philiponnis, information concernant le prieuré de Rompon	20 janvier 1551
Contract	achat de pension par dom Anthoine Feyssier et autres	20 juin 1551
Reconnaissances	faites au religieux du prieuré de Rompon par Claude Jouanet et Marguerite Réal, sa femme	20 juin 1551
Donation	fait par frère Anthoine Feyssier, pour les religieux de Rompon par Claude Jouanet et Marguerite	-
Arrentement	des rentes du prieuré de Rompon fait à frère Jean Engelin, reffecturier du prieuré de Rompon par M. Philibert Chamias	6 juillet 1551
Arrentement	de la cure de Lubilhac fait par Louys Odeffroy	11 août 1551
Arrentement	du prieuré de St-Veran de Revel par Anthoine Feyssier infirmier du prieuré de Rompon	15 octobre1551
Permission et lissance	donnée à frère Jean Angelly, réfectorier du prieuré de Rompon par frère Anthoine de la Noyerie, sous prieur	4 novembre 1551
Sous-Arrentement	des dîmes de la paroisse du Pouzin et autres lieux par Jean Goubert et Gaspard de Chaynes, rentier du prieuré de Rompon à frère Jean Engellis, réfectorier du prieuré	12 avril 1552
Sous-Arrentement	fait par frère Jean Agelly réfectorier de Rompon à Anthoine Leauzon, des dîmes et rentes du Pouzin	17 mai 1552
Acte	de délivrance du ban vin des faubourg du Pouzin pour le prieuré de Rompon	29 juin 1552
Arrentement	du prieuré de Rompon, dans lequel on voit que *Liste de Gerland* appartient au prieuré	17 janvier 1552
Bail	à M. Claude Reynaud par noble Anthoine de Veaux, consul, avec terre et prés de luminaire du Pouzin	12 mars 1552
Acte	de résignation de l'église paroissiale St-Verancy de Ruel au diocèse de Dion par Jean de Vaux, prêtre et curé de cette église entre les mains de l'infirmier de Rompon	16 mars 1552
Concordat	fait ente Guilhaume Merle et Estienne Reynard, Amédée de Conchis prieur de Francqueville	17 juin 1553
Arrentement	du prieuré de Rompon, passé par noble François de Fauverges	17 juin 1553
Acte	des papiers baillés à frère Jean Angellin, réfectorier de Rompon par noble François de Robbe procureur de frère Benoist de Senilanges	5 juillet 1553

Acte	de mise en possession de l'office de sacristain du prieuré de Rompon pour dom André Le Merle	12 octobre 1553
Inventaire	passé par Gaspaerd de Chayme à Artho Vignal, d'une terre appelée en Blanchar, au mandement de Baix	18 novembre 1553
Est benedictus	contrat concernant le prieuré de Rompon	
-	achat de pension par Jean Malincort, prêtre du Pouzin contre Armant Chaussy de Baix	5 mai 1547
Investiture	passée à Guilhaume Moze de Coux, paroisse de Lubilhac par Anthoine Feyssier infirmier du prieuré de Rompon	5 mai 1357
-	achat pour Jacques Nicollas prêtre de St-Symphorien de terre et prés	6 mai 1547
Arrentement	de la cure de St-Julien passé par Anthoine Barbery à Armand Barbier et Mathieu Radouyron	-
Arrentement	de la cure du Pouzin fait à Joachim Despinasse	30 mai 1547
Arrentement	des dîmes de la sacristie de Rompon	5 juillet 1547
Arrentement	des dîmes de St-Symphorien fait à Jacques Nicollas	18 août 1547
Investiture	fait par Anthoine Feyssier, procureur de frère Jacques de Fauerges, prieur de Rompon	24 novembre 1547
Arrentement	passé par frère Jacques de Fauerverges, prieur de Rompon à Pierre Bresson de Romans des revenues que le prieur prend à la ville	24 février 1547
Procuration	par frère Jacques de Fauverges prieur de Rompon à Guilhaume Martini pour faire remettre de dénombrement	28 mars 1548
Arrentement	de l'église de Ste-Catherine de Rochessauve à Pierre Vidal	16 avril 1548
Investiture	de Louis Darlan du Pouzin fait par frère Anthoine Feyssier procureur du prieur de Rompon	27 avril 1548
-	achat de pension pour la fondation d'une messe haute pour le salut de l'âme de Claude Bruyer de Laval	28 mai 1548
Reconnaissances	de pension fait par Armand Pomier et Jacques Laugier et André Tuillier, prêtre de Rompon	28 mai 1548
Arrentement	de la cure de St-Martin de Lubilhac fait à Louis Oddefroy, prêtre par le curé de Lubilhac	30 juin 1548
Investiture	passée par le prieur de Rompon à Jean Collombet dit Mazet, de Baix	6 septembre 1548

Reconnaissances	faite par Jean Collombet au prieur de Rompon	6 septembre 1548
Investiture	faite par le prieur de Rompon à Guilhaume Tremollet	2 octobre 1548
Investiture	faite par le prieur de Rompon à Jamme Rouveyre des Thalan, avec reconnaissance	1er octobre 1548
Acte	de mise en possession de la chapelle Notre Dame St-Blayze de l'église paroissiale St-Estienne du Pouzin, pour Anthoine du Pourtail	18 décembre 1548
Acte	de pension de la chapelle N.-D. de Pitié de la Tour du Mourier à la Voulte fait par noble Jacques de Baune	13 janvier 1548
Reconnaissances	de pension aux religieux de Rompon par Annye Guilhon et Jean Challon	22 novembre 1548
Bail	des terres et des vignes avec arrentement de la chapelle de N.-D. de St-Blaize fait à Roullan Audemar du Pouzin par Anthoine du Poutrail	28 février 1548
Investiture	pour Jamme faite par le prieur de Rompon d'un jardin au bourg du Pouzin	7 janvier 1349
Acte	de mise en possession de la chapelle N.-D. St-Blaize du Pouzin	27 avril 1349
Appantionnement	fait à Jean Dautussac par noble Jacques de Baune, de la chapelle N.-D. de Pitié	3 mai 1549
Acte	de mise en possession de l'infirmerie du prieuré de Rompon des paroisses de Privas, Lubilhac, Coux, Flaviac, St-Julien, St-Cierge de la Serre	12 juin 1549
Appantionnement	de Barthelemy Champelouvier, prieur des partons et recteurs de la chapelle N.-D. de St-Jacques de l'église du Pouzin	27 juin 1569
Delivrance	du ban de vin du bourg du Pouzin pour le prieur de Rompon	29 juin 1549
Investiture	faite par le reffectorier du prieuré de Rompon comme procureur du prieur Louis Oddeffroy	29 juin 1549
Arrentement	des dîmes de la Voulte et St-Pierre de Massas fait à Jean Duc et Grégoire Viallet par le prieur de Rompon	15 juillet 1549
Investiture	fait par le reffectorier du prieuré à Michel Réal du Pouzin	6 août 1549
Investiture	passée par le reffectorier au Réal	30 août 1549
-	achat de pension pour les religieux de Rompon et prieur de Jacques Réal du Pouzin	28 août 1549
Ratification	de pension faite par Beatrix Rochette, femme de Réal	28 août 1549
Investiture	passée par le reffectorier de Rompon à Anthoine Chambaud du Pouzin	30 août 1549
Sancta Maria	contract du prieuré de Rompon	

-	fait par Jacques de la Gouterze par Jacques Alligier vicaire de St-Julien de la vente de terre	17 avril 1558
Sous-Arrentement	du prieuré de Francillon dépendant du prieuré de Rompon passé à frère Jean Rigaud	4 mai 1558
Reçu	fait par le frère Rigaud au prieur de Rompon des reconnaissances du prieuré de Francillon	5 mai 1558
Arrentement	de la cure de Francillon fait à frère Jean Angelin	2 mai 1558
Arrentement	des dîmes de la Voulte et St-Pierre de Massas fait à Gaspard de Chevins par noble Pierre Chapard, rentier général du prieuré de Rompon	12 mai 1558
Sous-Arrentement	des dîmes de Flaviac, St-Julien et St-Cierge fait à Louis Odeffroy et Gabriel Rouche par Chapard	15 mai 1558
Sous-Arrentement	des dîmes de Lubilhac à Claude Bernard et Louis Feschet par Chapard	12 juin 1558
Arrentement	de la cure du Pouzin fait à Jean Filastre, prêtre	20 juin 1558
Sous-Arrentement	fait par le prieur de Rompon à Romanet Boule de rentes, dans la ville de Romans	21 juin1558
Arrentement	des dîmes du prieuré de Rompon, fait par le rentier général à Michel Réal et à Mathieu Rousset	25 juin1558
Reconnaissances	faite par Michel Chambau pour le salut de l'âme de Jean Fredier du Pouzin	24 juin 1558
Délivrance	du ban de vin des faubourgs du Pouzin pour le prieur de Rompon	29 juin 1558
Investiture	de terre par le rentier général de Rompon à Michel Réal du Pouzin	6 septembre 1558
Investiture	d'une maison, passé par le rentier général de Rompon à Claude Nufve et Jean Esclauzas	5 novembre 1558
Arrentement	des dîmes de St-Symphorien fait à Mathieu Slabelle par le sacristain de Rompon	3 février 1558
Investiture	de terre, passé par le rentier de Rompon à Anthoine Lagier	4 février 1561
Investiture	passée par noble Pierre Chapart, rentier de Rompon fait à Thomas Vel	29 juin 1559
Investiture	faite par le reffectorier du prieur de Rompon à Ghuilhaume Payan	25 avril 1559
Acte	de délivrance du ban vin des faubourg du Pouzin pour le prieure de Rompon, pour me mois de juillet	29 juin 1559
Sous-Arrentement	des dîmes de la cure du Pouzin baillé à Jean Filhastre, vivaire de la cure du Pouzin	2 juillet 1559
Investiture	faite par Chapart rentier de Rompon à Claude du Bois	11 août 1559

Acensements	fait par le sacristain de Rompon, pour Gaspard de Cheynier	5 octobre 1559
Investiture	passée par Chapppart rentier de Rompon à Anthoine Roubert et Jeanne Verdette, d'un jardin	2 janvier 1559
Arrentement	de biens de l'hôpital du Pouzin	4 … 1559
Quarrées	actes servant au prieuré de Rompon	
Testament	d'Imbert Astier dans lequel il fait don aux prêtres du Pouzin	22 juin 1534
-	achat de terre par Anthoine Pourtal, prêtre d'Armand Gardouin	24 août 1534
-	achat de terre par Jean Malincord, prêtre du Pouzin à Pierre et Armand Gardon	1er mars 1529
Testament	d'Anthoine Rouchon, fondation de messe à l'office des morts, chaque lundi	27 avril 1541
Testament	d'Anthoine Vieux seigneur de la Motte, il fonde une messe	27 août 1542
Acensements	fait par le prieur de Rompon à Jacques Laugier curé de Rompon le Vieux	18 décembre 1542
-	mise en possession pour Jacque Laugier prêtre de l'église paroissiale St-Martin de Rompon	31 juin 1519
Procuration	fait par Claude de Coste, curé de St-Etienne du Lac et de Privas	16 septembre 1549
Procuration	fait par Pierre de Loye, curé	28 septembre 1540
Arrentement	de certains membres dépendant du prieuré de Rompon fait à François Queyre, Pierre Ferrier et Jean Ladret	11 décembre 1542
-	mise en possession de la cure de St-Julien pour Anthoine Berbier, prêtre	11 février 1500
Procuration	en faveur d'Ustache Baratier	28 septembre 1540
Appantionnement	fait par Anthoine Pourtal, prêtre et curé du Pouzin à Guillaume Boix	24 février 1553
Sectus	actes concernant le prieuré de Rompon et ses dépendances	
Investiture	passé par l'infirmier de Rampon à Antoine Richard	18 janvier 1523
-	achat de pension par Barthélemy Vallette, procureur et trésorier du Vignage de Rompon le Vieux avec fondation de deux messes de Jean Maumet	9 décembre 1524
-	achat de pension par Vital Lavastre, prêtre du Pouzin de Pierre Reynaud paroisse St-Sierge	24 janvier 1529
Pacte de rachat	de la pension concédée à Reynaud par Lavastre	24 janvier 1529
-	achat de pension par Vidal Lavastre, prêtre du Pouzin	28 octobre 1532
-	achat de pension par François Deygu et Jeanne Vincente sa femme pour le profit de la chapelle N.-D. et St-Jacques de l'église St-Estienne et de la Magdeleine du Pouzin	7 novembre 1532

Permutation	faite entre noble Anthoine Vieux, patron de la chapelle de St-Jean Baptiste du Pouzin et recteur de cette dernière, ainsi que Jean Rouchon	21 janvier 1532
-	achat par Anthoine Pourtal, prêtre du Pouzin, recteur de la chapelle de N.-D. et de Blaize, en faveur de la chapelle, vendue par Pierre Dianoux	28 septembre 1534
-	achat par Jean Malincord, prêtre du Pouzin de noble Anthoine Vieux	10 novembre 1534
-	achat de pension par Jean Malincord, fait par Jean Fredier	23 février 1537
Investiture	passée par le prieur de Rompon ou son procureur Chouin	22 février 1527
Tredecidus Testamant	de Blaize Baratier alias Tixier de la paroisse de Flaviac, lègue à Georges Baratier, une maison	25 octobre 1522
Acte de délivrance	de l'arrentement de Rompon devant noble Anthoine de Vaux	31 janvier 1550
Testament	d'Anthoine du Pourtal, prêtre du Pouzin pour les prêtres du Pouzin et pour la fondation d'une messe	11 février 1551
-	achat d'une terre de Lisle plane et fondation de messe, par Anthoine de Pourtal, prêtre du Pouzin de Gaspard du Cheyme	29 décembre 1556
-	mise en possession du prieuré de Rompon pour noble Hugon de Rebbe	31 juillet 1559
Investiture	passé par Hugon Rebbe, prieur de Rompon à Anthoine Prioron	30 mai 1560
Acensements	passé par frère Anthoine Feyssier, sacristain à Gaspard de Chayme de la Voulte	5 décembre 1559
Investiture	passé par noble Pierre Chappard, rentier à Rompon ou son procureur à Anthoine Laugier	4 février 1561
-	achat de pension fait à frère Claude de Ste-Colombe, sacristain de Rompon, par François Bouvene	9 octobre 1525
Compte	sur l'arrentement du prieuré de Rompon, signé Besaugier	1582
Bail	pour Jean Sauziones pour la prise en possession du prieuré de Gerlan	31 juillet 1589
Rémission	pour M. de Curgies de la terre de Gerlan, reçut par Robin	21 juin 1589
Compte	copie de séquestration du 21 décembre 1586, pour les décimes, signé par Freydier	1586
Quittance	pour M. Barrès en déduction de l'arrentement de Rompon, signée Cugis	1586
Séquestration	des deniers	1587
Mémoire	de la reconnaissance faite au Roi Dauphin	1508
Quittance	pour M. Barrès par le consuls de Cous, signée Garnier	23 juin 1583
Quittance	pour les décimes, signée Girard	1589

Promesse	du St de Cugis fait à M. Barrès, sur les sous-arrentement des rentes que le prieur prend à Romans	28 novembre 1598
Acquit	pour la réparation de l'église de la Voulte, signé Michel	30 décembre 1590
Quittance	pour Antoines Garnier et Claude Molin, sur les sous-arrentement du prieuré de Rompon, signée Flandrin	18 janvier 1598
Compte	entre le prieur de Rompon et Barrès et autres	18 janvier 1590
Compte	M. Barrès, rentier du prieuré	1588 - 1589
Compte	du même fait	7 janvier 1584 - 9 février 1588
Transaction	entre dom François de Cugis, prieur de Rompon et seigneur de St-Lagier et Barres, reçut par Gardet	19 août 1506
Factum	entre les seigneurs de St-Lagier et Barres, touchant l'aliénation des terres de Gerland	-
-	copie de cette aliénation des terres de Gerland appartenant au prieur	11 février 1579
Arrentement	du prieuré de Rompon	1576
Acquit	pour le prédicateur de la Voulte, signé Michel et autres	30 septembre 1583
Acquit	pour le prédicateur de la Voulte, signé: Michel, Gillibert de Levy, duc de Vantadour	12 mai 1586
Reconnaissances	faite par le prieur de Rompon au Roy Dauphin, reçut par M. Guilhaume Philipponis, signée Barrès	23 décembre 1580
Acquit et actes	concernant le paiement, fait par le prédicateur de la Voulte	1582
Quittance	du curé de la Voulte pour le service divin	-
Quittance	donnée à Pierre Methon et Jean Dosol pour le prieur	1587
Procuration	passé à Fribourg, par dom Pierre Perrin, prieur du prieuré, signée et scellée	21 mars 1584
-	copie de commission, fait contre M. Barres et Pierre Tracol, sergent de la Voulte	21 décembre 1606
Sous-Arrentement	de dîme de la Voulte, reçut par Jacques Michel	27 août 1576
Sous-Arrentement	du prieuré de Francillon dépendant du prieuré de Rompon	-
-	copie de commission, fait à M. Barres, signé Pierre Tracol, sergent	21 décembre 1606
Remission	pour M. de Lagier de la terre de Gerlan, passée par Jean Sauzeon, reçut par M. Barres et signée Regard	5 mars 1579

Arrentement	des rentes et autres droits appartenant au prieuré dans la ville de Romans, reçut par Chabert	4 mars 1583
Compte	du revenu et paiement pour le prieur	1590 - 1591
Plena	copie de création des offices du bourg du Pouzin par le prieur de Rompon, reçut par M. Laurant Philipponis	6 décembres 1542
Vantus	acte de création de bail au bourg du Pouzin	5 juin 1558
Inventaire	composé de six actes permettant d'informer les consuls et habitants des différentes paroisses dans lesquelles le prieur de Rompon exerce des droits (dîmes, rentes…)	25 juillet 1638

Inventaire des articles concernant le prieuré Saint-Pierre de Rompon, selon le Regeste Dauphinois d'Ulysse Chevalier

N° d'article	N° de Tome et N° de colonne	Date de la Source	Contenue	Référence
537	T1, col. 90	727	Dotation de l'église de Viviers, de Rodulphe, église de Saint-Pierre de Rompon	Columbi, *Episc.Vivar. (1651)* ; *Opusc.* ; Le Cointe
801	T1, col. 135	877	Diplôme de l'empereur Charles le Chauve mentionnant le Pouzin (Puletum)	Columbi, *Episc.Vivar.* ; Opusc. ; Vic-Vaissete, *Hist. de Lang.* ; Bouquet; Rouchier, *Hist. Du Vivar.* ; *Gallia Christ. Nova* ; Roche, *Armor. Évêq. Viviers* ; Fillet, dans *Bull. hist. arch. Valence* ; Ferrand, *Donzère* ; Mazon, *Orig. Égl. Vivar.*
3109	T1, col. 532	1114	Adémar, prieur de Rompon, mentionné pour sa présence lors de plaintes contre les moines clunisiens de Domène	Monteynard, *Cart. De Domène* ; Mabillon, *Ann. Bened* ; *Chartes de Cluny* ; Chevalier, *Hist. De Die*
5424	T1, col. 902	1197	Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et son épouse Philippa, donne la maison de l'hôpital, fondé par ses prédécesseurs, au prieur de Rompon Guillaume	Arch. de l'Isère, B. 3518; Chevalier, dans *Bull. soc. Archéo. Drôme*
5774	T1, col. 948	1201-1202	Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et son épouse Philippa, donne une terre, au prieur de Rompon Guillaume, pour la vie de son fils	Arch. de l'Isère, B. 3518; Chevalier, dans Bull. soc. Archéo. Drôme
6862	T2, col. 180	1226	Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et son épouse Philippa, pour le salut de leur âme et celle de leur fils, accorde au prieur de Rompon Guigues de Clérieux l'exemption pour leurs hommes de tailles	Arch. de l'Isère, B. 3518
6979	T2, col. 201-202	1228	Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et son épouse Philippa, pour le salut de leurs âmes et celle de leur fils, accorde au prieur de Rompon Guy l'exemption pour leurs hommes de tailles et autres prestations	Arch. de l'Isère, B. 3518; *Galliia christ. vetus*

6982	T2, col. 202	1228	fils de feu Guillaume comte de Valentinois, fait la remise des ses droits aux tailles sur les hommes de cette localité, au prieur de la maison de Rompon	Arch. de l'Isère, B. 3518
6983	T2, col. 202	1228-1229	G. Artaudi et H. de Rochefort prêtent serment au prieur de Rompon sur ordre d'Adémaret de Poitier	Arch. de l'Isère, B. 3518
7668	T2, col. 314	1238-1239	Confirmation par Aimar, comte de Valentinois de l'exemption du prieuré de Rompon	Arch. de l'Isère, B. 3518
10203	T2, col. 727	1264	Ponce, prieur de Rompon, mentionné pour sa présence lors d'une reconnaissance d'Aymard de Chabrillan Envers Adémar de Poitiers	Arch. de l'Isère, B. 3527
11183	T2, col. 884	1273	différent pour les limites du château de Livron et de la Voulte, dont les terres et les prés du prieur de Rompon sont mentionnés	Arch. de la Drôme, B. 3569
11694	T3, col. 4	1277	Testament d'Aimard de Poitiers, veut que l'on donne satisfaction aux réclamations élevées contre lui par les abbayes, prieuré et maisons dont fait partie Rompon	Arch. de l'Isère, B. 4106; Du Chesnk, *Comtes Valentinois* ; Barthélemy, *Baux* ; Chevalier, dans *Bull. accad. Delphin.*
12195	T3, col. 85	1280	Sentence arbitrale entre Roger de Clérieu et l'abbé de Rompon au sujet de menses au territoire de Romans	Arch. de l'Isère, B. 3538
12909	T3, col. 208	1285	Transaction entre Aimar, comte de Valentinois et Dalmace de Taulignan, prieur de Rompon au sujet de leurs droits et des tailles	Arch. de l'Isère, B. 3542
20968	T4, col. 448	1321	Jean XXII confère à Philippe de Briord, le prieuré de Rompon et se démettre du prieuré de Tain	Mollat, Jean XXII, *lettres comm.*
20969	T4, col. 448	1321	Jean XXII confère à Pherre cardinal prêtre de Ste-Susanne, le prieuré de Tain car Philippe de Briord est devenu prieur de Rompon	Mollat, Jean XXII, *lettres comm.*
22341	T4, col. 631	1324	Jean XXII demande à se que le prieuré de Rompon soit conféré à Genis de Montmeyran, moine de Cluny	Mollat, Jean XXII, *lettres comm.*
23268	T4, col. 742-743	1326	Le pape autorise Gurnisius de Montmeyran, prieur de Rompon à fréquenter les universités pendant 5 ans	Mollat, Jean XXII, *lettres comm.*

23919	T4, col. 833	1328	Hommage prêté par Guillaume de la Balme, pour un avoir au terroir et mandement de St-Alban, sauf un pré et une vigne qu'il tenait du prieur de Rompon	Grenoble, *Invent. Vivarais*
23939	T4, col. 835-836	1328	Hommage prêté par Guigues de Champlas, pour un avoir au terroir et mandement de St-Alban, sauf des maisons et vignes qu'il tenait du prieur de Rompon	Grenoble, *Invent. Vivarais*
25847	T5, col. 161	1333	Terrier de reconnaissances passées au profit du prieur de Rompon	Grenoble, *Invent. St-Marcellin*
28453	T5, col. 512	1336-1337	Investiture par François, héritié de Guillaume de la Balme, et il a reçut un pré et une vigne qu'il tient du prieur de Rompon	Arch. de l'Isère, B. 2633
31465	T6, col. 2	1342	L'archidiacre de Valence est chargé de la collation d'un bénéfice dépendant du prieur de Rompon en faveur d'Hugues Fabri	Graëff, *Clément VI et la province de Vienne*
32223	T6, col. 113-114	1343	Hommage et serment de fidélité, pour un avoir, tenu de la maison de Rompon	Arch. de l'Isère B. 2633
35683	T6, col. 669	1347-1348	François Juliani montre l'acte de son hommage et fait hommage lige personnel après celui du prieur de Rompon	Arch. de l'Isère B. 2633; Grenoble, *Invent. Vivarais*

Le Pouzin - Ardèche - Prieuré Saint-Pierre de Rompon
Inventaire des prélèvements de mortier, de la campagne de Bâti 2012

N° de prélèvement	Localisation	Description				Composition			Inclusions	Observations	Poids	N° de relevé
		Couleur	Répartition de l'agrégat	Etat de conservation	Porosité	Liant	Granulométrie de l'agrégat	Rapport liant/agrégat				
P1	UM 6	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		304 g	Min. 1
P2	UM 6	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		238 g	Min. 1
P3	UM 6	brun foncé	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux brun	prélèvement sujet au temps	128 g	Min. 2
P4	UM 8	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A		trace de pigment rouge	27 g	Min. 4
P5	UM 8	beige à brun	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux, charbon		270 g	Min. 3
P6	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	gros nodule de chaux, petit charbon		66 g	Min. 5
P7	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable grossier (gris, brun, beige), gravier (noir, gris, brun, beige)	L > A	nodule de chaux		20 g	Min. 5
P8	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	gros nodule de chaux		38 g	Min. 5

P9	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		55 g	Min. 5
P10	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A			10 g	Min. 5
P11	UM 9	beige foncé à jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, rouge, beige) gravier (gris)	L > A	petit nodule de chaux	Sable grossier et gravier visibles sur le dessus du mortier	54 g	Min. 5
P12	UM 9	beige foncé à jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, rouge, beige) gravier (gris)	L > A	petit nodule de chaux	Sable grossier et gravier visibles sur le dessus du mortier	126 g	Min. 5
P13	UM 20	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L < A	gros nodule de chaux		23 g	Min. 6
P14	UM 20	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux (couleur orangé)		46 g	Min. 7
P15	UM 20	blanc et beige	hétérogène	friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun)	L > A		élément de chaux, enduit? Aspect feuilleté	12 g	Min. 7
P16	UM 20	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		35 g	Min. 7

P17	UM 20	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L >A	nodule de chaux		24 g	Min. 7
P18	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		138 g	Min. 8
P19	UM 9	beige	homogène	poudre et quelques petit morceau de mortier	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	petit nodule de chaux, petit coquillage		40 g	Min. 8
P20	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		26 g	Min. 8
P21	UM 9	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable grossier (gris, brun), gravier (gris, brun, beige)	L > A	gros nodule de chaux		20 g	Min. 8
P22	UM 9	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A			23 g	Min. 8
P23	UM 12	beige	homogène	poudre et quelques petit morceau de mortier	compact	chaux	sable grossier (gris, beige), gravier (gris, brun)	L > A	nodule de chaux		32 g	Min. 9
P24	UM 12	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		19 g	Min. 9
P25	UM 11	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux (couleur orangé)		82 g	Min. 10
P26	UM 11	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		32 g	Min. 10

P27	UM 12	brun	homogène	friable	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux	prélèvement sujet au temps	142 g	Min. 10
P28	UM 28	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux	prélèvement divisé en deux couche de mortier différente	82 g	Min. 12
		beige foncé	homogène	dur à friable	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun) gravier (gris, brun, beige)	L = A				
P29	UM 28	beige clair	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige)	L > A			12 g	Min.12
P30	UM 26	beige à blanc	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux	lisser en surface	29 g	Min. 12
P31	UM 30	beige à blanc	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		32 g	Min. 12
P32	UM 30	beige à blanc	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux	lisser en surface	38 g	Min. 11
P33	UM 28	beige à blanc	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A			12 g	Min. 11
P34	UM 28	jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris, brun, blanc)	L > A			112 g	Min. 11
P35	UM 23	beige à blanc	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		17 g	Min. 11

P36	UM 28	brun	homogène	dur à friable	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	petit nodule de chaux	prélèvement fait sur la maçonnerie extérieur de l'angle nord-ouest de la croisée, touché directement pas les intempéries	309 g	-
P37	UM 13	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A			17 g	Min. 14
P38	UM 13	beige claire	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		40 g	Min. 14
P39	UM 19	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A	gros nodule de chaux		67 g	Min. 14
P40	UM 15	beige clair	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		13 g	Min. 15
P41	UM 15	beige clair	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux		80 g	Min. 15
P42	UM 15	beige claire	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable fin, gravier	L > A	nodule de chaux		113 g	Min. 15
P43	UM 15	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A			42 g	Min. 15
P44	UM 18	beige clair	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A			13 g	Min. 16

P45	UM 17	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L < A			17 g	Min. 16
P46	UM 13	beige clair à blanc	hétérogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	gros nodule de chaux		81 g	Min. 17
P47	UM 13	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		32 g	Min. 17
P48	UM 14	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux		16 g	Min. 18
P49	UM 16	beige	-	poudre	-	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L < A			25 g	Min. 18
P50	UM 60	beige clair	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris, brun, beige)	L > A		charge importante	145 g	Min. 21
P51	UM 60	beige à jaune	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit galet	L = A	petit nodule de chaux		51 g	Min. 21
P52	UM 59	beige clair	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L > A			17 g	Min. 21
P53	UM 59	beige clair	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris, brun, beige)	L > A			255 g	Min. 20
P54	UM 59	beige à jaune	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris)	L = A			23 g	Min. 20
P55	UM 61	beige à jaune	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun) gravier (gris, brun), petit galets	L > A	nodule de chaux		119 g	Min. 20

P56	UM 47	brun	homogène	dur à friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun), gravier (gris, brun), petit galets, petit cailloux	L > A	nodule de chaux brun, petit charbon		90 g	Min. 19
P57	UM 46	beige	homogène	dur à friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun), gravier (gris, brun), petit galets, petit cailloux	L > A	nodule de chaux		172 g	Min. 19
P58	UM 48	brun	homogène	dur à friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun), gravier (gris, brun), petit galets, petit cailloux	L > A	nodule de chaux brun	prélèvement sujet au temps	170 g	-

Le Pouzin - Ardèche - Prieuré Saint-Pierre de Rompon
Inventaire des groupes de mortier, de la campagne de Bâti 2012

N° d"Unité de mortier	N° de prélèvements	Description				Composition			Inclusions	Observations
		Couleur	Répartition de l'agrégat	Etat de conservation	Porosité	Liant	Granulométrie de l'agrégat	Rapport liant/agrégat		
G 1	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9, P10, P13,P14, P16, P17, P18, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P26, P27, P28, P29, P30, P31, P32, P33, P35, P36, P37, P39, P43, P45, P 47, P748, P49	beige	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit cailloux	L > A	gros nodule de chaux (blanc à orangé)	
G 2	P11, P12	beige foncé à jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, rouge, beige) gravier (gris)	L > A	petit nodule de chaux	Sable grossier et gravier visibles sur le dessus du mortier

G 3	P15	blanc et beige	hétérogène	friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun)	L > A		élément de chaux, enduit? Aspect feuilleté
G 4	P34	jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris, brun, blanc)	L > A		
G 5	P38, P40, P41, P44	beige claire	homogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	nodule de chaux	
G 6	P42	beige claire	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable fin, gravier	L > A	nodule de chaux	
G 7	P46	beige clair à blanc	hétérogène	dur	compact	chaux	sable fin, sable grossier (gris, brun) gravier (gris)	L > A	gros nodule de chaux	
G 8	P51, P54, P55	beige à jaune	homogène	dur	compact	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris), petit galet	L = A	petit nodule de chaux	
G 9	P50, P52, P53	beige clair	homogène	dur	compact à aéré	chaux	sable grossier (gris, brun, beige) gravier (gris, brun, beige)	L > A		
G 10	P56, P57, P58	brun	homogène	dur à friable	compact	chaux	sable grossier (gris, brun), gravier (gris, brun), petit galets, petit cailloux	L > A	nodule de chaux brun, petit charbon	